



Déclaration sur les changements climatiques

Aviva Canada
2023



À propos d'Aviva Canada

Qui nous sommes

Aviva Canada est l'un des plus importants groupes d'assurance de dommages au Canada et une filiale d'Aviva plc au Royaume-Uni. Elle offre des produits d'assurance aux entreprises pour protéger leurs actifs ainsi qu'aux particuliers pour protéger leur résidence, leur automobile et leur mode de vie.

Aviva Canada et ses quelque 4 500 employés ont à cœur de construire un avenir durable pour le bien de plus de 2,5 millions d'assurés, de ses employés, des diverses collectivités et de notre planète.

Notre héritage en territoire canadien

Fondée en Angleterre il y a plus de 300 ans, Aviva a également des racines au Canada. En 1835 est créée la première compagnie canadienne qui forme le socle d'Aviva, The Canada Accident Assurance Company.

Au cours du XX^e siècle, plusieurs compagnies d'assurance ancêtres d'Aviva au Canada sont fondées, changent de nom ou conjuguent leurs forces. Le 5 mai 2003, la CGU, Compagnie d'Assurance du Canada devient Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada.

Tout au long de ce parcours, Aviva a procuré la tranquillité d'esprit à sa clientèle sans s'écarter de son objectif fondamental d'être un assureur apprécié et digne de confiance en assurance des entreprises et en assurances habitation et automobile.





Tout commence avec nos clients

Profitez de la vie. Planifiez l'avenir. Si les choses tournent mal, nous serons là pour vous.

Il vous faut Aviva.

À propos de la Déclaration

La présente Déclaration a été préparée conformément aux directives du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).

Tout au long de la Déclaration, les références à Aviva se rapportent à Aviva plc qui comprend Aviva Canada, et les références à Aviva Canada se rapportent à des activités ou à des mesures liées spécifiquement à l'entreprise canadienne et à ses activités.

Elle complète les Faits saillants sur la durabilité et la Déclaration de responsabilité publique d'Aviva Canada et présente la performance d'Aviva Canada en matière de durabilité et de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Faits saillants sur la durabilité 2023
Déclaration de responsabilité publique 2023

En savoir plus

Aviva plc Climate-related Financial Disclosure 2023 et Annual Report & Accounts 2023

Notre démarche de déclaration

La présente Déclaration répond aux exigences des parties prenantes d'Aviva Canada, de la réglementation applicable et de fournisseurs de services d'évaluation et d'analyse de la durabilité. Elle met l'accent sur les concepts et les indicateurs de rendement clés (IRC) qui se rapportent aux enjeux climatiques prioritaires d'Aviva, et elle a été préparée conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).

Aviva estime qu'afin d'améliorer la qualité, la fiabilité et la comparabilité de l'information sur les changements climatiques, il est essentiel qu'elle définisse clairement ses ambitions ainsi que les informations sur la performance qu'elle présente. Aviva s'engage donc à publier des données pertinentes pour la prise de décisions interne et à communiquer des données significatives pour ses parties prenantes

En tant qu'investisseur, Aviva s'appuie également sur ce type d'informations provenant de tiers pour éclairer ses stratégies d'investissement et de souscription et pour étayer ses informations. Dans le cadre de cet engagement, la section Indicateurs et objectifs présente les cadres et les méthodes que nous considérons comme importants dans le calcul des émissions.

Ces indicateurs comprennent les estimations concernant les émissions et les changements climatiques ainsi que d'autres indicateurs prospectifs, comme les ambitions et les cibles, et les scénarios et les prévisions climatiques. Consultez la section Mises en garde pour connaître les défis et les limites liés à la mesure des émissions afin de déterminer l'impact du changement climatique sur Aviva.

Plus de détails sur www.aviva.ca

Guide de consultation

Dans la section Stratégie de la présente Déclaration, nous utilisons un système de couleurs pour mettre en évidence nos domaines d'intervention stratégique :

Influencer

Décarboner notre portefeuille d'investissements

Assurer la transition

Décarboner nos activités et notre chaîne d'approvisionnement

Utilisez les favoris et les outils de votre navigateur pour naviguer

Pour effectuer une recherche dans ce document : PC, utilisez Ctrl+F ; MAC utilisez Commande+F

Table des matières

3	Résumé	24	Gestion des risques
4	Message de la cheffe de la direction	27	Gouvernance
5	Résumé de notre stratégie climatique	32	Indicateurs et objectifs
6	La conjoncture	63	Mises en garde
7	Jouer notre rôle dans la transition		
8	Mesure des émissions		
9	Nos faits marquants quant au climat en 2023		
10	Sommaire de la conformité aux recommandations du GIFCC		
11	Stratégie		
12	Notre stratégie climatique		
15	Notre orientation stratégique		
16	Influencer		
18	Décarboner notre portefeuille d'investissements		
19	Assurer la transition		
21	Décarboner nos activités et notre chaîne d'approvisionnement		
23	Nos objectifs fondés sur la science		

Un glossaire des termes clés utilisés dans la Déclaration est accessible à : www.aviva.com/climate-goals-glossary (en anglais seulement)

Avant-propos

Les informations présentées dans la Déclaration sur les changements climatiques d'Aviva Canada sont conformes aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), comme il est expliqué plus loin dans le sommaire de la conformité.

La Déclaration doit être lue conjointement avec les mises en garde.

La Déclaration sur les changements climatiques 2023 d'Aviva Canada a été approuvée par son conseil de direction le 25 juillet 2024.

Assurance indépendante

Aviva Canada a demandé à PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (« PwC ») de fournir une assurance indépendante sur certains paramètres climatiques, et PwC a attesté leur niveau d'assurance raisonnable, indiquée avec le symbole **AR** dans la présente Déclaration.

Cela indique que les données ont été soumises à une assurance raisonnable externe indépendante de la part de PwC. Pour les résultats de cette assurance, voir le rapport d'assurance à la page 61.

À titre de rappel

Aviva Canada comprend toutes les filiales, coentreprises et entreprises associées, telles que définies dans les politiques de déclaration climatique à la page 34.

Tous les chiffres financiers sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Siège social de la Société :
10, Aviva Way, bureau 100
Markham (Ontario) L6G 0G1

Message de la cheffe de la direction



En savoir plus :

Notre stratégie climatique page 5

Résumé de conformité au GIFCC page 10

Nos indicateurs climatiques page 33

Mises en garde page 63

En tant qu'assureur, la nature de notre activité nous confronte aux changements climatiques et à leurs répercussions.

À juste titre, il est souvent question d'impact économique – à hauteur de plus de 3 milliards de dollars de sinistres assurés encourus en raison des catastrophes naturelles uniquement en 2023. Toutefois, je me dois aussi de souligner leur impact humain, car chaque dollar perdu représente la maison, les souvenirs, la vie bouleversée d'une personne.

Nous prenons cela à cœur et considérons notre ambition en matière de durabilité comme partie intégrante de notre responsabilité de contribuer à créer un avenir meilleur pour nos clients. La durabilité demeure également une priorité stratégique clé d'Aviva Canada, car nous sommes bien placés pour contribuer positivement à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et saisir les occasions d'exploiter le potentiel de croissance des initiatives soucieuses du climat.

Dans le cadre de ce parcours, nous avons placé la déclaration claire et transparente au centre de nos efforts et saluons les changements réglementaires à venir qui auront une incidence marquée sur nos efforts de déclaration liés au climat après 2025.



Aviva Canada s'engage à tirer parti de son influence et de ses ressources pour contribuer de manière collaborative à relever les défis climatiques et à saisir les occasions qui se présentent.



Tracy Garrad Cheffe de la direction

Des déclarations comme celle-ci sont essentielles à l'établissement d'une compréhension commune de nos défis actuels et des mesures qui seront nécessaires pour créer un avenir carboneutre.

Nous sommes également clairs et transparents quant aux défis qui nous attendent dans un monde qui évolue plus lentement que nous le souhaiterions. Pourtant, nous ne restons pas inactifs. Depuis l'annonce de notre ambition ZÉN d'ici 2040, en 2021, nous continuons de réaliser de bons progrès par rapport à nos objectifs.

Certains des points saillants de notre déclaration de 2023 incluent un investissement cumulé de 975 millions de dollars dans des actifs durables par rapport à l'année de référence 2019; la réduction de 50 % des émissions de carbone opérationnelles par rapport à l'année de référence 2019; et une réduction moyenne

pondérée de l'intensité carbone de portées 1 et 2 du crédit et des actions (actionnaires) de 26 % par rapport à 2022.

En 2023, nous avons également conclu le premier partenariat canadien d'Aviva offrant des solutions climatiques à long terme basées sur la nature, destinées à améliorer la résilience climatique grâce à des activités d'intendance et de restauration ainsi qu'à une élimination vérifiée du carbone. Il s'agit d'un élément essentiel de notre stratégie ZÉN tandis que nous continuons à intensifier notre attention sur le rôle central de la biodiversité pour faciliter la transition et faire face aux crises interconnectées de la dégradation du climat et de la perte de biodiversité.

Dans nos communautés, nous nous efforçons de permettre aux Canadiens, y compris nos clients, courtiers et fournisseurs, de se préparer aux changements climatiques au moyen de produits et services qui soutiennent un avenir à faibles émissions de carbone.

En tant que responsables de l'amélioration financière et environnementale, nous restons déterminés à soutenir un avenir résilient et durable et à créer des synergies avec des collaborateurs partageant les mêmes idées et une part croissante de clients en quête de choix durables. Ensemble, nous réalisons des progrès significatifs vers un avenir durable et résilient pour Aviva Canada et les communautés que nous servons.

Résumé de notre stratégie climatique

Notre ambition est d'être le principal assureur au Canada - le premier choix pour nos clients, nos courtiers et notre personnel.

Nous nous concentrons sur l'action climatique, bâtissons des collectivités plus fortes et gérons nos activités dans un esprit de développement durable.

Aviva plc a l'ambition d'atteindre la carboneutralité d'ici 2040. L'approche actuelle est la suivante :



Réduire les émissions de carbone

Chercher à réduire les émissions de carbone dans nos opérations, dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement, et par des investissements et des propositions de souscription d'assurance.



Protéger et restaurer la biodiversité

Chercher à protéger et à améliorer la biodiversité grâce à des solutions fondées sur la nature.

Comment Aviva plc relève les défis climatiques à court terme d'après sa compréhension actuelle du contexte :

Réduire les émissions opérationnelles

Nous avançons à un rythme soutenu pour réduire les émissions opérationnelles d'Aviva plc que nous contrôlons directement.

En savoir plus sur la décarbonation de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement à la page 21

Influencer la chaîne d'approvisionnement

Nous travaillons avec nos fournisseurs pour promouvoir des objectifs fondés sur la science (iSBT), et nous voulons atteindre cet objectif avec 70 % des fournisseurs d'Aviva plc (selon les dépenses) d'ici la fin de 2025.

En savoir plus sur la décarbonation de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement à la page 21

Réduire l'intensité carbone des investissements

Aviva plc vise une réduction de 25 % de l'intensité des émissions de porté 1 et 2 du portefeuille actions et crédits d'ici 2025 (31 décembre 2024) par rapport à la référence de 2019.

En savoir plus sur la décarbonation de notre portefeuille d'investissements à la page 18



La conjoncture

Des facteurs positifs et négatifs influent sur la trajectoire vers la carboneutralité.

Des événements météorologiques de plus en plus violents¹

Les répercussions des changements climatiques provoquent des événements météorologiques violents partout dans le monde. L'été 2023 a été le plus chaud de l'histoire de l'hémisphère Nord. Le Canada a connu sa pire saison d'incendies de forêt¹ et doublé son précédent record d'émissions de carbone issues des incendies de forêt, et des pluies torrentielles en Libye ont détruit un quart de la ville de Derna.

Le dernier rapport sur les écarts d'émissions publié par le Programme des Nations Unies pour l'environnement souligne que nous ne sommes loin d'atteindre l'objectif fixé par l'Accord de Paris. Une action urgente, rapide et transformatrice est nécessaire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans tous les secteurs afin de prévenir la fréquence et la gravité des événements météorologiques violents.

Des politiques gouvernementales incertaines

Il existe une incertitude quant à la politique gouvernementale aux États-Unis et de plus en plus ailleurs de monde, comme en témoigne la décision de certains assureurs en 2023 de quitter la Net Zero Insurance Alliance.

Contexte géopolitique

L'instabilité géopolitique à l'échelle mondiale influe sur les politiques énergétiques et provoque des perturbations de la chaîne d'approvisionnement (par exemple pour les pièces automobiles) avec des impacts potentiels de deuxième et troisième ordre sur les efforts nationaux et des entreprises vers la carboneutralité. Les tensions géopolitiques ont mis en lumière les questions de sécurité énergétique, ce qui pourrait accroître les investissements dans les sources renouvelables.

Stagnation de la préparation au climat des principaux pays²

Les progrès vers la carboneutralité ont été lents à l'échelle mondiale; sans une attention accrue des gouvernements aux politiques et aux technologies de réduction des émissions de carbone dans l'économie mondiale, nos ambitions climatiques, ainsi que celles d'autres entreprises, sont de plus en plus difficiles. **L'Aviva Climate Ready Index**, publié en octobre 2023, montre la préparation au climat du G7 et de l'Irlande. Il repose sur onze facteurs pondérés répartis dans quatre piliers (émissions et migrations, environnement et adaptation, économie et entreprises et société, et collectivités), et fait état de progrès inégaux par rapport à 2022.

Les entreprises confrontées à un risque croissant d'accusations d'écoblanchiment

Le manque d'action perçu à l'égard des ambitions est plus susceptible d'aboutir à des accusations d'écoblanchiment.

Perception des consommateurs

La perception des consommateurs penche toujours de plus en plus en faveur de la durabilité, ce qui influe sur la fidélité à la marque et les décisions d'achat. Le nombre de personnes optant pour des modes de transport partagés ou à faibles émissions de carbone augmente. Selon le rapport « Notre mode de vie » d'Aviva Canada publié en août 2023, 58 % des Canadiens ont déclaré qu'ils choisiraient des marques ou des services fournis par des entreprises qui prennent manifestement des mesures contre les changements climatiques.

50 % de part d'énergies renouvelables dans l'électricité mondiale d'ici 2030, contre 30 % aujourd'hui⁴

À mesure que l'économie mondiale se développe, de nouveaux risques apparaissent et appellent à de nouvelles solutions de gestion des risques.

Par exemple, tandis que les pays cherchent à se décarboner au cours des prochaines décennies, la transition vers les énergies renouvelables créera de nouveaux besoins en matière de risques, tels que l'assurance des parcs éoliens en mer et des véhicules électriques.

L'investissement dans des fonds durables reste résilient

Les flux de fonds durables en 2023 restent positifs, mais se maintiennent à un niveau inférieur à celui de 2022⁵. Les flux européens, qui couvrent le plus grand marché, représentent également la plus grande part de la croissance.

+1,48°C

plus chaude, la température mondiale en 2023 était supérieure à la moyenne préindustrielle¹

1 habitation sur 10

se trouve dans des zones à haut risque d'inondation et est déjà considérée comme non assurable, ce qui nécessite une intervention urgente du gouvernement et la sensibilisation des clients³

La dynamique réglementaire s'accélère

La tendance à la disponibilité accrue d'informations liées aux rapports sur la durabilité se maintient, avec un nombre croissant de marchés soumis à des réglementations obligatoires en matière de durabilité.

- Source : Service Copernicus de surveillance de l'atmosphère de l'Union européenne (2023), Reuters septembre 2023
- Source : Indice Aviva Climate Ready - octobre 2023
- Source : Bureau d'assurance du Canada (BAC), rapport du groupe de travail, août 2022
- Source : Agence internationale de l'énergie, Perspectives énergétiques mondiales (2023)
- Source : Morningstar Global Sustainable Fund Flows : Bilan du quatrième 2023

Jouer notre rôle dans la transition

Aviva s'engage à jouer son rôle en soutenant la transition vers des secteurs économiques à faibles émissions de carbone, conformément à la science et en tenant compte des impacts sociaux connexes.

Nous avons pris cet engagement en vue d'agir au mieux des intérêts de nos clients, de la continuité à long terme de notre modèle d'entreprise et du respect de l'environnement au sens large dans lequel nous opérons.

Nous reconnaissons que si nous avons le contrôle sur la décarbonation des activités d'Aviva, lorsqu'il s'agit de décarboner l'économie dans laquelle nous opérons et investissons, Aviva fait partie d'un écosystème financier mondial beaucoup plus vaste.

C'est pour cette raison que nous nous sommes engagés à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour créer les conditions nécessaires pour devenir une entreprise carbon neutre¹ d'ici 2040, tout en reconnaissant que nous n'avons pas le plein contrôle de la réalisation de cette ambition.

L'action gouvernementale en matière de politique et de développement de nouvelles technologies est d'une importance fondamentale pour créer les conditions du succès. Sans progrès réels sur ces questions, il devient de plus en plus difficile de réaliser notre ambition climatique.

Cela se reflète dans les termes de la Net Zero Asset Owners Alliance², y compris qu'un tel engagement est pris avec l'attente que les gouvernements respectent leurs propres engagements pour garantir l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris³.

Pour nous donner les meilleures chances de réaliser notre ambition, nous devons agir pour stimuler la décarbonation de l'économie. Nous présentons notre approche en matière d'influence et de plaidoyer dans la présente Déclaration. Quelques exemples cruciaux présentés par Aviva sont détaillés à droite.

1. Nous utilisons souvent le terme «carbone», mais nos objectifs concernent les gaz à effet de serre en général et sont mesurés en équivalent dioxyde de carbone (éq. CO₂).
2. <https://www.unepfi.org/wordpress/wp-content/uploads/2022/07/AOA-COMMITMENT-DOC-2022.pdf>
3. Termes de la Net Zero Asset Owners Alliance.

Refonte des structures de gouvernance mondiales

Chaque élément de l'architecture financière internationale aurait dû inclure dans son mandat la mise en œuvre de l'Accord de Paris et devrait avoir à rendre compte d'un plan de transition. Ces rapports individuels devraient à leur tour être regroupés dans un plan de transition mondial.

Contributions des gouvernements nationaux

Les grandes économies doivent accroître leur niveau d'ambition, notamment en adoptant les objectifs de carboneutralité dans un délai plus court.

Les gouvernements et les régulateurs doivent adopter des mesures budgétaires qui récompensent l'activité économique qui soutient des résultats durables et pénalisent les activités économiques qui nuisent aux objectifs de durabilité. Les exemples comprennent :

- L'adoption de taxes sur le carbone ou de systèmes d'échange de droits d'émission qui nécessiteraient que le prix véritable des émissions de carbone soit reflété dans les bilans des entreprises et dans leurs flux de trésorerie, pour ainsi garantir que cela se répercute sur les valorisations;
- La suppression des subventions aux combustibles fossiles;
- L'adoption de subventions pour les énergies propres.

Les régulateurs doivent améliorer davantage les informations fournies en matière de durabilité, en particulier pour aider à comprendre comment les entreprises envisagent de réorienter leurs activités pour prospérer dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, et à cibler les interventions politiques spécifiques nécessaires pour permettre la transition de chaque secteur.

Collaboration des acteurs du marché pour trouver des solutions aux problèmes communs

Les acteurs du marché doivent s'unir pour accélérer la création d'un marché de crédits et de compensations carbone de haute qualité.

Des améliorations technologiques sont nécessaires dans les domaines de la capture et stockage du dioxyde de carbone (CSC) et de la capture directe du dioxyde de carbone (CDDC) pour accroître leur contribution à la réduction des émissions.

Les investisseurs doivent encourager les entreprises et les États souverains à relever leur niveau d'ambition pour adopter les objectifs de carboneutralité dans un délai plus court, ainsi qu'à atteindre ces objectifs.

Mesure des émissions

Les objectifs et les indicateurs d'Aviva liés au climat sont mesurés et déterminés à l'aide des directives comptables fournies dans le cadre du protocole sur les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les émissions de GES sont réparties en trois portées:

- Portée 1 - les émissions directes provenant des sources de l'entreprise;
- Portée 2 - les émissions indirectes émises lors de la production d'énergie utilisée par l'entreprise;
- Toutes les « autres émissions » qui résultent des activités d'une entreprise tout au long de sa chaîne de valeur.

Ces « autres émissions », également appelées « de portée 3 », regroupées en 15 catégories, comprennent les émissions associées aux activités d'investissement et de souscription d'Aviva.

Le principe de mesure des émissions de portée 3 aide les entreprises à comprendre l'incidence de leur activité globale sur les changements climatiques en capturant les activités en amont et en aval tout au long de leur chaîne de valeur.

Cela garantit que les entreprises sont conscientes et prennent finalement des mesures pour influencer la réduction des émissions des biens et services qu'elles achètent et vendent. Une institution de services financiers telle qu'Aviva cherche également à mesurer l'empreinte totale d'émissions attribuée à l'investissement et à la souscription d'entreprises, de projets et d'obligations d'État, c'est-à-dire leur portée 1, leur portée 2 et leur portée 3.

Les émissions de portée 3 de ses clients, des sociétés dans lesquelles elle investit et de ses fournisseurs, communément appelées « de portée 3 sur 3 », brossent un tableau plus exhaustif de son empreinte globale d'émissions et de son risque de transition climatique. Cependant, cette vision est complexe à produire d'un point de vue comptable, principalement en raison de données limitées et peu sophistiquées. Comme il s'agit d'émissions attribuées et non directement émises, elles sont difficiles à estimer et à suivre, et les informations divulguées par nos clients, les sociétés dans lesquelles nous investissons et nos fournisseurs sont limitées. Il existe également une double comptabilisation significative des émissions lorsque la portée 3 sur 3 est incluse.

Les directives actuelles en matière de comptabilisation des émissions de GES ne fournissent pas encore de base définitive sur la manière dont les émissions de portée 3 sur 3 doivent être traitées, en particulier pour la mesure et la définition d'objectifs en matière d'investissements et de souscription.

Actuellement, Aviva classe son empreinte d'émissions en fonction de son niveau d'influence sur ses émissions de portée 3, selon, par exemple, si les actifs sont inclus dans les fonds d'actionnaires sur lesquels nous avons une plus grande influence ou inclus dans nos fonds d'assurés, et pour les émissions provenant des activités de souscription, le secteur d'activité et comment il est distribué. Les émissions absolues sont actuellement incluses dans nos statistiques déclarées lorsque les émissions peuvent être mesurées de manière fiable.

Aviva continuera de relever les défis liés à la comptabilisation des émissions de portée 3 sur 3 à travers ses activités de macro et micro gestion, en s'engageant auprès des clients et en développant des produits et des solutions qui favorisent la réduction des émissions parmi ses clients, en plaidant pour l'amélioration de la qualité des données et plus de certitude quant à l'orientation comptable.

En fin de compte, le secteur de l'assurance, à l'instar d'autres secteurs, est aux prises avec la disponibilité et la qualité des données.





Nos faits marquants quant au climat en 2023

Nous avons progressé vers l'atteinte de nos ambitions climatiques en 2023, dans tous nos domaines d'intervention climatique.

Réduction des émissions opérationnelles d'Aviva Canada

- En 2023, nous avons confirmé que 100 % de l'électricité utilisée aux fins des activités d'Aviva Canada en 2022 provenait de sources renouvelables certifiées atteignant notre objectif de l'initiative RE100¹ plus tôt que prévu.
- Des capteurs de lumière ont été installés à nos bureaux d'Oakville, et la récupération de la lumière a été activée à nos bureaux de Markham afin de réduire la consommation d'énergie.
- À la fin de 2023, 13 % de notre flotte d'environ 198 véhicules était composée de véhicules électriques et de véhicules hybrides rechargeables.

Influence sur notre chaîne d'approvisionnement

- Aviva Canada a organisé son premier Sommet des fournisseurs sur la cible ZéN en avril 2023, auquel ont participé des représentants de 78 partenaires de la chaîne d'approvisionnement, pour faire le point sur notre programme ZéN et offrir des possibilités de sensibilisation et de collaboration.

- Nous avons développé et piloté notre Programme d'accompagnement des partenaires vers la cible ZéN avec 10 fournisseurs au cours des deuxième et troisième trimestres de 2023. Ce programme de formation aide nos fournisseurs à mesurer les émissions de leur organisation et les prépare à s'engager dans l'initiative Science-Based Targets (SBTi).

Changez, rechargez

- L'infrastructure requise pour soutenir l'adoption des véhicules électriques peut être prohibitive pour de nombreuses petites collectivités mal desservies, ce qui nuit à l'adoption généralisée des véhicules électriques dans tout le Canada. Pour aider à éliminer cet obstacle, nous avons lancé notre **programme Changez, rechargez** de 3 millions de dollars à la fin de 2022. En avril 2023, sept municipalités de l'Ontario ont été annoncées comme bénéficiaires de la première année de financement, se partageant plus de 735 000 \$, pour l'infrastructure de recharge des véhicules électriques de niveau 2. Ce financement devrait permettre la livraison de plus de 35 nouvelles têtes de recharge pour véhicules électriques dans plus de 15 sites partout en Ontario. La deuxième année du programme a été lancée en novembre 2023 et a été élargie à tout le Canada.

Collaboration avec nos partenaires

- Depuis 2021, nous avons promis plus de 3 millions de dollars dans le cadre du programme de subventions Nature et Climat du WWF-Canada, aidant les groupes locaux et les communautés

autochtones à restaurer les terres et les rivières dégradés partout au Canada.

Partenariat d'élimination du carbone basé sur la nature avec Wild + Pine

- En 2023, nous avons annoncé le premier partenariat d'élimination naturelle du carbone au Canada dans lequel Aviva plc a promis environ 6,2 millions de dollars à Wild + Pine, une organisation basée à Edmonton qui développe des actifs vérifiés d'élimination du carbone grâce au boisement en vue d'atteindre les objectifs climatiques. Le partenariat durera 12 ans et vise à contribuer à restaurer les paysages et à améliorer la biodiversité dans la région. Le partenariat travaillera sur un projet appelé StoneWoods Forest Carbon qui couvre environ 520 hectares de terres en Alberta. Wild + Pine estime que le projet vise à séquestrer près de 275 000 tonnes de carbone sur environ 60 ans tout en soutenant la biodiversité régionale, notamment en améliorant l'habitat précieux de nombreuses espèces locales.

Assurer la transition

- L'Assurance des entreprises propose des solutions pour les groupes de clients des domaines de l'énergie solaire, éolienne et hydroélectrique, du stockage par batterie et d'autres énergies renouvelables.
- Nos solutions paramétriques pour les jours de pluie et la saison des pluies ont été mises en service auprès de courtiers sélectionnés.
- Nous avons lancé notre avenant Biens durables pour encourager la

reconstruction en mieux et la réduction des émissions de carbone.

- Notre offre dédiée aux véhicules électriques, lancée en 2022, propose des fonctionnalités et des avantages aux clients d'assurance personnelle pour faciliter l'adoption de ce type de véhicules et a contribué à une augmentation de 93 % de ce type d'assurance par rapport à 2022.
- Nous avons lancé un projet pilote de détecteur de fuite d'eau et un projet pilote d'évaluation énergétique domestique auprès des clients des régimes collectifs d'employés.

1. RE100 est l'initiative mondiale d'entreprise en matière d'énergies renouvelables réunissant des centaines de grandes entreprises ambitieuses engagées en faveur d'une électricité 100 % renouvelable.
2. Présenté sur la base d'Aviva plc, qui comprend Aviva Canada.

975 M\$

Investissement cumulé dans des actifs durables par rapport à l'année de référence 2019

50 %

Réduction des émissions de carbone opérationnelles² par rapport à l'année de référence 2019

26 %

Réduction moyenne pondérée de l'intensité carbone des portées 1 et 2 dans le crédit et les actions (actionnaires par rapport à 2022)

Sommaire de la conformité aux recommandations du GIFCC

Le GIFCC présente 11 recommandations que les organisations doivent inclure dans leur déclaration climatique. Le tableau ci-dessous renvoie à la section pertinente où ces recommandations sont couvertes dans la présente Déclaration pour Aviva Canada. Bien que nous nous soyons conformés aux 11 recommandations au niveau d'Aviva plc (voir la **Divulgaration sur les changements climatiques 2023 d'Aviva plc**), Aviva Canada continue de travailler au développement de la méthodologie de son analyse de scénarios climatiques en plus d'élargir la portée de ses indicateurs et objectifs et d'améliorer ses informations. En plus de la Déclaration, nous avons également examiné l'annexe du GIFCC (publiée en octobre 2021).

Tableau 1 : Déclarations recommandées par le GIFCC

Piliers du GIFCC	Déclarations recommandées par le GIFCC	Section dans laquelle les informations sont incluses
Gouvernance Communiquer les pratiques de gouvernance à l'égard des risques et des occasions liés aux changements climatiques.	a. Décrire la surveillance exercée par la direction quant aux risques et aux occasions liés aux changements climatiques.	• Gouvernance – Rôles et responsabilités du Conseil de direction en matière de climat (voir page 28)
	b. Décrire le rôle du Conseil de direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques.	• Gouvernance – Rôles et responsabilités de notre direction en matière de climat (voir page 30)
Stratégie Communiquer les incidences réelles et potentielles des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière, lorsque cette information est jugée significative.	a. Décrire les risques et les occasions liés aux changements climatiques identifiés par l'organisation à court, moyen et long terme.	• Notre stratégie climatique, risques et occasions (voir page 14)
	b. Décrire les incidences des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation.	• Notre stratégie climatique (voir page 12) • Notre orientation stratégique (voir page 15)
	c. Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, compte tenu de différents scénarios en matière de changements climatiques, y compris un scénario de hausse de température d'un maximum de 2 ° C.	• L'analyse des scénarios est actuellement examinée au niveau d'Aviva plc. Voir la déclaration financière relative au climat 2023 d'Aviva plc – page 13.
Gestion des risques Communiquer la façon dont l'organisation identifie, évalue et gère les risques liés aux changements climatiques.	a. Décrire les processus de l'organisation pour identifier et évaluer les risques liés aux changements climatiques.	• Gestion des risques – Notre processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat (voir page 26)
	b. Décrire les processus de l'organisation pour gérer les risques liés aux changements climatiques.	• Gestion des risques – Notre processus de suivi et de gestion des risques liés au climat (voir page 26)
	c. Décrire la façon dont les processus pour identifier, évaluer et gérer les risques liés aux changements climatiques sont intégrés à la gestion globale des risques de l'organisation.	• Gestion des risques – Notre processus d'intégration des risques climatiques dans la gestion des risques (voir page 25)
Indicateurs et objectifs Communiquer les indicateurs et les objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques, lorsque cette information est jugée significative.	a. Communiquer les indicateurs et les objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques, lorsque cette information est jugée significative.	• Décarboner notre portefeuille d'investissements (voir page 18) • Décarboner nos activités et notre chaîne d'approvisionnement (voir page 21) • Indicateurs et objectifs – Aperçu de nos indicateurs (voir page 33)
	b. Présenter les émissions de gaz à effet de serre (GES) des portées 1, 2 et, s'il y a lieu, 3, et les risques connexes.	• Indicateurs et objectifs – Émissions opérationnelles (voir page 39) • Indicateurs et objectifs – Émissions financées (voir page 41)
	c. Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques, ainsi que son rendement par rapport aux objectifs.	• Stratégie – Notre stratégie climatique (voir pages 5 et 12) • Stratégie – Nos objectifs fondés sur la science (voir page 23) • Indicateurs et objectifs – Aperçu de nos indicateurs (à partir de la page 33)



La durabilité, l'une des quatre priorités stratégiques d'Aviva

Tables des matières

- 12 Notre stratégie climatique
- 15 Notre orientation stratégique
- 16 Influencer
- 18 Décarboner notre portefeuille d'investissements
- 19 Assurer la transition
- 21 Décarboner nos activités et notre chaîne d'approvisionnement
- 23 Nos objectifs fondés sur la science

Notre stratégie climatique

La crise climatique peut avoir sur le milieu de l'assurance des impacts de toutes sortes, souvent interreliés à d'autres facteurs de durabilité. Notre plan stratégique porte donc en priorité sur les risques de transition, les risques physiques et les risques de litiges, et sur les occasions connexes.

Risques liés au climat

Nous évaluons l'univers des risques de transition, physiques et de litiges avant d'appliquer l'importance relative. Aviva définit comme suit les impacts importants liés au climat :

- **Risques de transition** : répercussions possibles sur les activités de l'entreprise de la transition vers une économie à faible émission de carbone. Il peut s'agir de vastes changements mondiaux sur les plans politique, juridique, technologique ou commercial ayant pour but d'atténuer les effets des changements climatiques. Selon la nature, la rapidité et l'orientation de ces changements, les risques de transition peuvent présenter pour les

organisations des niveaux variables de risques financiers et d'atteinte à la réputation.

- **Risques physiques** : répercussions possibles sur les activités de l'entreprise de situations climatiques aiguës, brusques et perturbatrices, comme des tempêtes plus fréquentes et plus violentes, des chaleurs et du froid extrêmes, des inondations, des sécheresses et des incendies, ainsi que d'incidences climatiques graduelles et chroniques, telles que des températures plus élevées que la moyenne, l'élévation du niveau de la mer et la propagation de maladies à transmission vectorielle. Il peut s'agir d'impacts directs d'événements, tels que les dommages matériels et les impacts découlant indirectement d'événements ultérieurs, tels que la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales ou la pénurie de ressources.
- **Risques de litiges** : répercussions possibles sur les activités de l'entreprise de situations où des parties ayant subi des dommages en raison des changements climatiques cherchent à se faire indemniser par d'autres, car elles leur attribuent une responsabilité dans les dommages qu'elles ont subis. Lorsque de telles réclamations aboutissent, les parties visées peuvent chercher à récupérer les frais encourus, en totalité ou en partie, auprès de leur assureur en vertu de contrats avec des tiers.

Dans cette section, nous avons résumé les risques climatiques significatifs auxquels nous sommes ou pourrions être exposés

ainsi que les horizons temporels sur lesquels ils pourraient se manifester.

Occasions liées au climat

Nous avons également résumé les occasions importantes liées au climat auxquelles nous sommes ou pourrions être exposés ainsi que les horizons temporels sur lesquels elles pourraient se manifester. Les occasions de transition vers une économie à faibles émissions de carbone devraient se manifester à court, moyen et long terme. Il est donc essentiel de nous assurer que nous sommes équipés pour répondre à ces occasions et offrir de la valeur à long terme à nos actionnaires.

Notre plan de transition climatique

La première version de notre Plan de transition climatique a été publiée en mars 2022. Elle a fourni des informations sur nos ambitions climatiques et sur la manière dont nous pourrions faire face aux risques et occasions climatiques. Nous réexaminons régulièrement nos activités de transition par rapport à notre ambition et prévoyons de publier la prochaine itération de notre plan de transition climatique en 2025 pour tenir compte de la dernière vision de la méthodologie et de la qualité des données.



Notre stratégie climatique

Horizons temporels

L'importance relative et les horizons sur lesquels les risques et occasions liés au climat affectent nos activités dépendent des produits d'assurance spécifiques, des zones géographiques et des investissements considérés. Par exemple, pour Aviva Canada, les activités d'assurance de dommages tiennent compte des risques dans les processus de souscription et de tarification et dans l'établissement de la stratégie de réassurance sur un horizon temporel relativement court (un à trois ans).

Aviva reconnaît que la gravité et la fréquence accrues des sinistres liés aux conditions météorologiques peuvent potentiellement nuire à sa rentabilité. Par conséquent, les sinistres importants sont déjà explicitement pris en compte dans notre modélisation du capital économique afin de garantir la résilience à de tels scénarios catastrophiques.



Aviva utilise les horizons temporels suivants pour classer les occasions et les risques liés au climat, conformément à sa stratégie et à ses plans d'affaires :

- **Court terme - 0 à 3 ans** : Les risques et occasions jugés importants pour notre cycle de planification commerciale et financière de trois ans sont considérés comme à court terme.
- **Moyen terme - 3 à 10 ans** : Les risques et occasions jugés importants pour nos ambitions 2030 sont considérés comme à moyen terme.
- **Long terme >10 ans** : En conformité avec les orientations SBTi destinées aux institutions financières.

Intégrer la planification liée au climat dans le processus de planification commerciale d'Aviva

Aviva Canada élabore chaque année des plans d'affaires sur trois ans pour que sa stratégie climatique se traduise de manière appropriée en plans opérationnels et financiers afin de garantir la réalisation de ses ambitions à court terme et d'ouvrir la voie à ses ambitions stratégiques à moyen et long terme.

En élaborant ces plans, Aviva Canada tient compte du contexte du marché externe, entreprend une priorisation rigoureuse des initiatives, notamment en comprenant et en évaluant les implications et les compromis commerciaux et financiers, et évalue les principaux risques et occasions.

Les projets de plans d'affaires sont soumis à une série d'examen approfondis au niveau local et du groupe et sont étayés par un avis du chef du Risque. Le plan d'affaires est présenté au conseil de direction en novembre pour examen et approbation.





Notre stratégie climatique

Court à moyen terme

Moyen à long terme

Risques liés au climat	
Risques de transition	<p>En tant que propriétaire d'actifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduction du rendement des investissements des entreprises dans des entreprises et des secteurs à forte intensité de carbone, dans la mesure où ces entreprises ne prennent pas de mesures pour passer à une économie à faibles émissions de carbone.
Risques physiques	<p>En tant qu'assureur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Perturbation du marché de l'assurance générale en raison de changements dans les conditions météorologiques extrêmes qui ont un impact sur la conception et la demande des produits ainsi que sur l'abordabilité des produits d'assurance dans certains cas.
	<p>En tant que propriétaire d'actifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduction du rendement des titres souverains lorsque les pays sont exposés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et ne sont pas en mesure de l'atténuer, de s'y adapter et de renforcer leur résilience. <p>En tant qu'assureur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Perturbation du marché de l'assurance générale, par exemple le passage aux véhicules électriques et autonomes et à l'économie du partage qui ont un impact sur la conception et la demande des produits ainsi que sur l'abordabilité des produits d'assurance dans certains cas.
	<p>En tant que propriétaire d'actifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduction du rendement des investissements des entreprises en raison d'événements météorologiques extrêmes ainsi que d'effets chroniques qui pourraient affecter de nombreux types d'entreprises et de secteurs, en particulier ceux qui ne prennent pas suffisamment de mesures pour renforcer leur résilience et s'adapter aux changements climatiques. Réduction du rendement des titres souverains, dans la mesure où les pays sont exposés aux effets physiques des changements climatiques et ne sont pas en mesure de les atténuer, de s'y adapter et de renforcer leur résilience.
Occasions liées au climat	
Occasions physiques	<p>En tant que propriétaire d'actifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des rendements améliorés sur les investissements des entreprises qui résistent aux effets physiques des changements climatiques.
Occasions de transition	<p>En tant que propriétaire d'actifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des rendements du capital investi améliorés, alignés sur la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. <p>En tant qu'assureur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer des produits et services d'assurance dommages respectueux du climat qui soutiennent la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, récompensent les clients pour leurs actions respectueuses de l'environnement et contribuent à renforcer la résilience aux changements climatiques.
	<p>En tant que propriétaire d'actifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des rendements du capital investi améliorés dans les entreprises développant des solutions technologiques pour aider à atténuer et à renforcer la résilience, et à s'adapter aux événements météorologiques extrêmes et aux effets chroniques. Des rendements améliorés pour les titres souverains lorsque les pays sont engagés dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et sont résilients face aux effets physiques des changements climatiques.

Les risques et occasions liés au climat ainsi que leurs impacts potentiels et les mesures associées dépendent de l'accès à des données climatiques précises, vérifiables, fiables, cohérentes et comparables. Le secteur de l'assurance, à l'instar d'autres secteurs, est aux prises avec la disponibilité et la qualité des données. Aviva utilise son influence pour obtenir des données fiables à temps afin de permettre une mesure précise des émissions.

Notre orientation stratégique

Pour réaliser notre ambition climatique, nous utilisons notre influence dans tous nos domaines d'intervention.

De plus amples informations sur notre approche stratégique dans ces domaines sont détaillées dans les pages suivantes de la présente section.

Influencer

Nous usons de notre influence pour aider à stimuler et à conduire le changement dans nos domaines d'intervention.

Décarboner notre portefeuille d'investissements

Les émissions issues de notre portefeuille d'investissement constituent la plus grande proportion de notre empreinte carbone globale. En tant que propriétaire d'actifs, nous agissons en faveur de la décarbonation.

Assurer la transition

Nous développons des produits et des services soutenant la transition vers la carboneutralité.

Décarboner nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement

Nous prenons des mesures pour réduire l'impact environnemental de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement.

Intégrer la sensibilisation aux changements climatiques dans notre culture

Tous nos employés se fixent un objectif personnel en matière de durabilité dans le cadre du processus annuel de définition des objectifs. Nous aidons nos employés à agir contre les changements climatiques, notamment en leur offrant des occasions de bénévolat axées sur la durabilité.



Influencer

Nous usons de notre influence pour aider à stimuler et à conduire le changement dans nos domaines d'intervention.

Nous sommes résolus à œuvrer pour un avenir meilleur

À Aviva, nous sommes fiers de notre rôle de premier plan dans la société et d'agir selon nos valeurs. Nous pouvons contrôler les activités d'Aviva, mais nous avons aussi une influence grâce aux actifs dont nous avons la garde, ainsi qu'aux innovations et aux clients que nous soutenons par le biais de nos assurances.

Que faisons-nous pour stimuler le changement requis?

La crise climatique est un enjeu collectif dont les solutions résident dans la mise en commun des efforts. Pour nous, il s'agit de montrer l'exemple et d'inciter nos employés, nos pairs de l'industrie et les collectivités à unir leurs efforts aux nôtres. Certaines des mesures clés incluent :

- Réduction des émissions opérationnelles.
- Intégration de la sensibilisation aux changements climatiques dans notre culture.
- Adhésion à l'initiative SBTi et obtention de la validation de nos objectifs en 2022.

- Transition de notre flotte de véhicules d'entreprise vers des véhicules électriques et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.
- Engagement à améliorer la biodiversité à travers notre Terra Carte Pledge¹ et notre Finance for Biodiversity Pledge.

Nous présentons ici trois activités dont nous sommes particulièrement fiers :

A. Assurer pour favoriser la transition

L'assurance est un pilier essentiel dont dépend le système financier, ce qui donne à Aviva une certaine influence sur le comportement et l'activité des entreprises. Nous maintenons notre engagement de ne pas souscrire d'assurance aux entreprises réalisant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires à partir du charbon ou des combustibles fossiles non conventionnels, à moins qu'elles n'aient adhéré au SBTi.

B. Influencer le changement systémique

Aviva assume sa responsabilité d'influencer le changement systémique et de nous pousser tous vers une transition juste. Nous le faisons à l'échelle mondiale de plusieurs manières, depuis les produits financiers innovants que nous proposons sur le marché, en utilisant notre voix dans des alliances telles que la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ), la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), le Forum for Insurance Transition to Net Zero (FIT), The Institutional Investors Group on Climate

Change, Transition Pathway Initiative et Climate Action 100+.

Au Canada, notre cheffe de la direction continue d'être membre du comité directeur principal du Sustainable Finance Action Council (SFAC). Aviva Canada est également membre de son groupe d'experts techniques en matière de divulgation. L'objectif principal du SFAC est de soutenir l'introduction et l'amélioration de l'information financière liée au climat dans les secteurs privé et public du Canada et d'intégrer la finance durable dans les pratiques standard de l'industrie. En mars 2023, le SFAC a publié son rapport sur la feuille de route taxonomique, qui présente un cadre pour établir des définitions normalisées et fondées sur la science des investissements compatibles avec le climat au Canada. Nous pensons qu'il s'agit d'une étape cruciale pour assurer la compétitivité du Canada grâce à la transition vers la carboneutralité.

En outre, même si la mise en œuvre des nouvelles exigences en matière de déclaration climatique ne se fera pas sans difficultés, notamment en termes de disponibilité et de robustesse de la méthodologie et des données, nous soutenons la décision du gouvernement d'obliger les institutions financières et les régimes de retraite sous réglementation fédérale à publier des informations financières liées au climat, selon les exigences B-15, annoncées par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) en 2023.

C. Résilience climatique et biodiversité

Nous travaillons avec un ensemble de partenaires industriels et externes pour aider nos clients et les collectivités du Canada à renforcer leur résilience face aux risques climatiques, notamment :

Institut de prévention des sinistres catastrophiques (IPSC)

L'IPSC est un centre de recherche et produit des solutions pratiques pour améliorer l'intégrité et la fonction de nos espaces physiques, afin d'atténuer le risque de dommages causés par les catastrophes naturelles. Par exemple, l'installation de bardeaux à résistance élevée au vent peut protéger votre toit des dommages causés par les tempêtes de vent. Nous continuons de travailler en étroite collaboration avec l'Institut pour partager leurs recherches et pour encourager la mise en œuvre de leurs recommandations afin d'aider les clients à réduire la probabilité de sinistres futurs.

Bureau d'assurance du Canada (BAC)

Nous jouons un rôle actif dans le travail du BAC sur le climat, axé sur des solutions de politique publique à grande échelle qui peuvent en fin de compte aider les Canadiens à atténuer les risques climatiques et leur impact personnel. Aviva Canada préside le comité des catastrophes naturelles du BAC et, avec ce dernier, nous avons exhorté le gouvernement fédéral à aller de l'avant avec un consortium d'assurance contre les inondations et une stratégie nationale d'adaptation.

Influencer

Coalition pour Un Canada résistant au climat

Nous sommes membres de la Coalition pour Un Canada résistant au climat, un regroupement d'intervenants chapeauté par le BAC et axé sur l'adaptation et la résilience aux changements climatiques. Ses membres comprennent des assureurs, des ONG environnementales et des groupes de recherche, des représentants municipaux et des participants autochtones. Nous avons réussi à obtenir un engagement en faveur de la résilience climatique et avons plaidé pour la création et la publication par le Canada d'une stratégie nationale d'adaptation annoncée en 2022. Nous continuons de plaider pour que le gouvernement fédéral finance la stratégie et reste concentré sur la réalisation des objectifs et des cibles fixés dans la stratégie.

WWF-Canada

Notre investissement de 3 millions de dollars dans le programme de subventions Nature et Climat du WWF-Canada aide les communautés et les organisations autochtones à restaurer les terres et les rivages dégradés et à améliorer les habitats. Tout au long de l'année 2023, nous avons collaboré avec WWF-Canada pour contribuer à promouvoir la protection de la biodiversité et de la nature en tant qu'élément clé des programmes d'affaires en faisant état de notre parcours et en encourageant d'autres à suivre l'exemple.

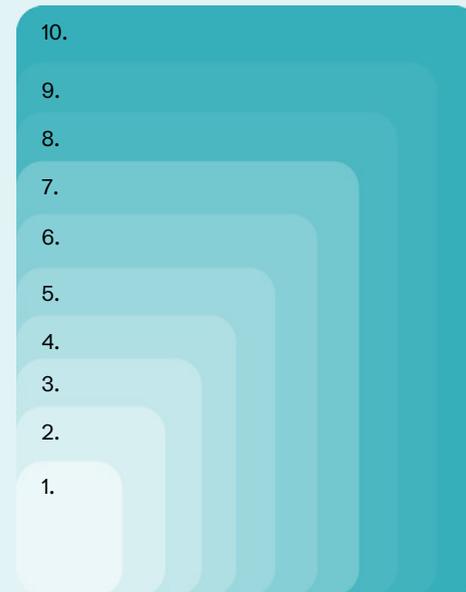
D. Désinvestir si nécessaire

Nous pensons que le charbon thermique et les combustibles fossiles non conventionnels ne devraient pas faire partie d'un avenir à faible émission de carbone, et la politique d'exclusion des investissements de base en matière d'investissement ESG du groupe Aviva reflète cette conviction. Ainsi, lorsque les entreprises réalisent plus de 5 % de leurs revenus grâce à l'extraction de

charbon thermique ou à la production d'électricité, ou plus de 10 % de leurs revenus grâce à l'extraction de combustibles fossiles non conventionnels² et n'ont pas souscrit à des objectifs fondés sur la science³, elles ne profiteront pas d'investissements.

L'exposition d'Aviva plc aux sociétés d'extraction de charbon thermique et de production d'électricité ainsi qu'aux sociétés de combustibles fossiles non conventionnels² figurant sur notre liste d'exclusion à la fin de 2023 est négligeable.

Figure 1 : Représentation actuelle de la sphère d'influence d'Aviva plc



Représentation actuelle des sphères d'influence potentielles et de la manière dont nous pourrions utiliser notre influence.

1. Nos clients et nos bénéficiaires ultimes

Nous proposons une couverture d'assurance pour permettre l'utilisation d'actifs verts tels que des panneaux solaires et des véhicules électriques. Nous pouvons utiliser des listes d'exclusion et choisir de ne pas travailler avec des émetteurs à forte teneur en carbone qui ne sont pas en transition.

2. Nos activités et leur influence

Aviva peut influencer ses fournisseurs et utiliser son pouvoir d'achat pour exiger le changement.

3. Influence sur nos pairs

Au sein des alliances auxquelles nous prenons part, nous pouvons collaborer et chercher à influencer les décisions politiques ainsi que les entreprises dans lesquelles nous investissons.

4. Actifs réels et d'infrastructure

Nous investissons dans les infrastructures et nous les assurons. Nous pouvons donc soutenir l'innovation verte et exclure les projets de combustibles fossiles de nos investissements et de nos limites d'assurance.

5. Entreprises bénéficiaires et entreprises assurées

Nous pouvons utiliser notre influence en tant qu'actionnaires pour voter en faveur de l'action climatique. En tant que grand assureur, nous pouvons choisir ce que nous assurons et inciter nos pairs à emboîter le pas.

6. Émetteurs d'institutions financières internationales

Nous pouvons nous associer à des émetteurs pour fournir un financement

multilatéral destiné au développement de projets d'action climatique.

7. Dette souveraine

Nous travaillons avec les États souverains pour encourager la participation à des alliances internationales.

8. Architecture financière internationale

Nous plaçons pour un remaniement systémique de l'architecture financière internationale de façon à donner des mandats précis à tous les organismes de réglementation et de normalisation afin qu'ils jouent leur rôle dans la création et la gestion d'un plan de transition financière internationale vers la carboneutralité.

9. Société civile

La société civile peut exiger davantage des gouvernements et des responsables politiques afin que le changement soit mis en œuvre.

10. Frontière planétaire

Nous plaçons en faveur de considérations planétaires dans la réglementation et les marchés financiers.

1. Terra Carta est le mandat directeur de l'Initiative des marchés durables, proposant un ensemble de principes proposés jusqu'en 2030 qui placent la nature, les personnes et la planète au cœur de la création de valeur mondiale. Plus de détails disponibles sur <https://www.sustainable-markets.org/terra-carta/> (en anglais seulement)
2. L'extraction de combustibles fossiles non conventionnels ne concerne que les sociétés pétrolières ayant des activités dans l'Arctique ou exploitant les sables bitumineux.
3. Les sociétés d'extraction de charbon thermique et de combustibles non conventionnels disposent d'un délai de 18 mois à compter de la date de soumission pour faire valider leurs objectifs sur le plan scientifique; passé ce délai, nous nous départirons de nos titres et ajouterons ces sociétés à notre liste d'exclusion.

Décarboner notre portefeuille d'investissements

Les émissions de notre portefeuille d'investissements représentent la plus grande proportion de notre empreinte carbone globale. En tant que propriétaire d'actifs, nous agissons en faveur de la décarbonation.

Les émissions provenant de nos investissements sont prises en compte dans la catégorie 15 de portée 3 du protocole sur les gaz à effet de serre (GES), et leur déclaration représente un défi énorme en raison de l'absence de méthodes éprouvées ainsi que de l'indisponibilité et de la qualité lacunaire des données pertinentes. Comme il s'agit de la proportion la plus importante de nos émissions totales de GES, nous poursuivons nos efforts dans cette voie, tout en continuant à renforcer notre capacité à communiquer adéquatement des informations.

En tant que propriétaire d'actifs, nous sommes en mesure d'influencer la transition vers des économies sobres en carbone grâce à notre approche d'investissement responsable.

Nous cherchons à faire évoluer nos investissements vers une trajectoire carboneutre et donc en cohérence avec l'objectif de la Conférence de Paris visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

La forte probabilité que le monde atteigne le seuil de 1,5°C d'ici 2030 signifie que les défis seront plus grands et que nous, aux côtés d'autres acteurs de l'économie mondiale, devons redoubler d'efforts.

Notre succès dépend de l'action collective des gouvernements, des entreprises et de la société.

Mesurer le succès de la décarbonation

Nous visons à réduire l'intensité carbone des investissements d'Aviva Canada (actuellement les émissions de portées 1 et 2 provenant de nos investissements en crédit et en actions) de 60 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019.

D'ici la fin de 2023, l'intensité carbone moyenne pondérée de portées 1 et 2 en fonction des revenus de nos crédits et actions (portefeuille d'actionnaires et avec participation aux bénéficiaires) a été réduite de 30 % par rapport à l'année de référence 2019.

Notre participation à des investissements en tant que propriétaire d'actifs

En tant que propriétaire d'actifs, nous définissons la stratégie d'investissement pour répondre aux attentes des clients et des actionnaires et nous choisissons les gestionnaires d'actifs pour atteindre ces résultats.

Nos leviers de décarbonation

Les deux premiers leviers de la stratégie de décarbonation de notre portefeuille d'investissements visent à réduire notre exposition aux pratiques les plus néfastes par le biais de politiques et de processus de gestion des risques, tandis que les deux derniers leviers visent à saisir les possibilités offertes par la transition.

Nous utilisons les leviers dans quatre domaines principaux :

- Se départir d'actifs lorsque nécessaire et soumettre les secteurs et les entités à forte émission de carbone à des contraintes de portefeuille.
- Allouer des capitaux à des stratégies d'investissement durable avec des résultats spécifiques en matière de décarbonation;
- Financer la transition : fournir du financement pour soutenir le développement de nouvelles technologies et de nouveaux processus pour assurer la transition vers de nouvelles technologies sobres en carbone;
- Fournir des produits et des services à nos clients.





Assurer la transition

Nous développons des produits et services soutenant la transition vers la carboneutralité.

Le paysage de l'assurance connaîtra des changements significatifs au cours des 30 prochaines années, au fur et à mesure de la transition vers une économie à faible émission de carbone. Cette évolution attendue offre de nouvelles perspectives commerciales. En continuant à améliorer notre compréhension des voies de transition dans les différents secteurs et des risques associés, nous visons à fournir des produits et des solutions de risque qui soutiennent la transition inévitable.

Transition vers les énergies renouvelables

L'un des plus grands défis consiste à réduire la dépendance de la société aux combustibles fossiles. Aviva n'offre plus de couverture d'assurance aux entreprises directement impliquées dans les combustibles fossiles, notamment dans les cas suivants :

- La construction de toute centrale électrique au charbon;
- Les risques liés à la production d'électricité à partir du charbon;
- Tout nouveau projet d'exploitation minière ou d'extraction de combustibles fossiles;

- Les entreprises dont plus de 5 % des revenus sont directement générés par l'extraction de combustibles fossiles au moyen des méthodes conventionnelles;
- Les engins et plateformes de forage pétrolier ou gazier en mer.

Notre transition vers l'abandon des combustibles fossiles dépend des innovations à faible émission de carbone et nous pouvons contribuer à faciliter les nouvelles technologies par le biais de nos offres d'assurance.

Les énergies renouvelables présentent des risques de projets complexes à travers les infrastructures solaires et éoliennes, ce qui nous a conduits à développer l'expertise technique de notre équipe pour nous assurer de fournir une approche d'ingénierie des risques à notre offre de produits. Dans cette perspective, nous avons mis sur le marché en 2023 des solutions commerciales pour des groupes de clients des domaines de l'énergie solaire, éolienne et hydroélectrique, du stockage par batterie et d'autres énergies renouvelables. Nous continuerons à nous appuyer sur notre stratégie et explorons des partenariats avec des courtiers dans ce domaine, tout en disposant de souscripteurs et d'une expertise dédiés. L'augmentation de notre portefeuille permettra aux entreprises de ces secteurs de soutenir notre mandat plus large autour de la transition climatique.

De plus, notre offre dédiée aux véhicules électriques, lancée en 2022, qui comprend jusqu'à 10 % de réduction, a contribué à augmenter de 93 % l'assurance des véhicules électriques par rapport à 2022. Nous encourageons également les assurés ayant subi une perte totale à passer d'un véhicule à essence à un véhicule électrique en leur offrant une subvention pour l'achat d'un véhicule électrique dans le cadre du règlement.

Transition vers des bâtiments plus durables

En 2023, nous avons élargi notre appétence de souscription au Canada pour inclure le bois d'ingénierie¹ dans les développements commerciaux. En travaillant avec les entrepreneurs, les courtiers et les propriétaires dès la phase de conception, nous contribuons à accroître la résilience et la réparabilité des bâtiments en utilisant des stratégies de gestion des risques de pointe pour les protéger contre les dégâts des eaux et les incendies.

Nous avons lancé deux projets pilotes pour aider nos clients à rendre leurs bâtiments plus durables :

- Fournir des détecteurs de fuites gratuits à certains clients afin de prévenir les réclamations pour dégâts d'eau;
- Offrir aux clients d'un régime collectif une subvention pour effectuer une évaluation énergétique de leur logement.

Accompagner nos clients face aux risques climatiques extrêmes

Pendant cette transition, nos clients sont confrontés à une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes et nous continuons, dans la mesure du possible, à travailler avec nos clients pour les aider à se préparer, par exemple en offrant une couverture pour l'installation de dispositifs d'atténuation des risques après un sinistre, et pour « reconstruire en mieux ».

En 2023, notre projet pilote d'assurance paramétrique (soutenu par CelsiusPro) pour l'excès de pluie a été lancé auprès de certains courtiers utilisateurs, avec des offres initiales de « Jour de pluie » et de « Saison des pluies ». Alors que la première offre couvre les jours de pluie excédentaire pendant la période de risque, la seconde couvre l'excès de précipitations cumulées pendant la période de risque.

Nous avons lancé l'avenant Biens durables avec des polices « Reconstruire en mieux » améliorées et un remboursement pour l'obtention d'une certification de performance environnementale.

Nous avons également commencé à revoir notre réseau de partenaires spécialisés pour encourager les clients et les courtiers à cibler des stratégies de prévention des sinistres plus efficaces, plus résilientes et plus respectueuses de l'environnement.

Assurer la transition

Empreinte carbone des portefeuilles de souscription

Nous continuons de chercher à mesurer l'empreinte totale des émissions attribuée aux sociétés de souscription en utilisant la norme sur les émissions dans le secteur de l'assurance du Partnership of Carbon Accounting Financials (PCAF).

Nous étions l'un des 16 membres du groupe de travail sur les émissions dans le secteur de l'assurance du PCAF ayant élaboré la norme. Lorsque les méthodologies et les données seront développées de manière appropriée et robuste, nous déclarerons les données.

Nous continuerons à relever les défis liés à cette mesure en plaidant en faveur d'une amélioration de la qualité des données et d'une plus grande certitude quant aux directives comptables.

Gestion des sinistres

La gestion des sinistres met en œuvre les ambitions opérationnelles et de chaîne d'approvisionnement ZÉN d'Aviva plc par le biais du programme de gestion durable des sinistres. Nous savons que nous ne pouvons pas atteindre ces objectifs seuls, c'est pourquoi notre programme se concentre sur la décarbonation du processus de gestion des sinistres grâce à la collaboration interne et à l'engagement de notre chaîne d'approvisionnement et de nos clients.

En 2023, nous avons mis en œuvre notre stratégie d'engagement des fournisseurs, en organisant notre premier Sommet des fournisseurs sur la cible ZÉN et en pilotant notre Programme d'accompagnement des partenaires vers la cible ZÉN. Le Sommet a réuni plus de 180 participants, dont 78 fournisseurs partenaires d'Aviva Canada, pour découvrir pourquoi ils devraient prendre des mesures en faveur de la carboneutralité et entendre les leaders

de l'industrie dans le domaine de la durabilité. Le Sommet comprenait une séance supplémentaire permettant à nos fournisseurs automobiles et immobiliers de discuter de leurs défis uniques en matière de réduction des émissions et de la manière dont Aviva Canada peut les soutenir dans ce domaine. Au cours des deux jours, 85 personnes provenant de 55 organisations de fournisseurs d'indemnisation ont participé à l'événement.

Conscients que l'action climatique est relativement nouvelle pour bon nombre de nos fournisseurs d'indemnisation, nous avons mobilisé sept premiers utilisateurs pour qu'ils prennent part au Programme d'accompagnement des partenaires vers la cible ZÉN. L'objectif du programme est d'outiller et d'appuyer nos fournisseurs pour les amener à déployer les efforts nécessaires pour mesurer les émissions de leur organisation, fixer des objectifs scientifiquement fondés sur l'initiative SBT et créer un plan d'action en vue d'atteindre ces objectifs. À la suite du succès du projet pilote, nous prévoyons de déployer le programme plus largement en 2024.

Soucieux d'offrir à nos clients la possibilité de faire des choix durables lors de leur indemnisation, nous avons offert à un échantillon de clients admissibles la possibilité de choisir qu'Aviva Canada fasse un don pour planter des arbres au lieu qu'ils prennent un véhicule de location lors de leur réparation automobile. Les clients de l'Alberta, en particulier, se sont montrés intéressés à choisir des arbres plutôt qu'un véhicule de location, car ils s'identifiaient à la nécessité de lutter contre la déforestation causée par les incendies de forêt qui se sont déclarés en 2023.

Dans l'ensemble, l'impact dévastateur des changements climatiques sur nos clients ne s'est pas relâché en 2023, en raison des inondations et des incendies de forêt généralisés observés dans tout le pays, qui ont donné lieu à 16 événements catastrophiques et à 7 900 demandes d'indemnisation.

Pour répondre à la fréquence et à la gravité accrues des catastrophes liées aux conditions météorologiques, nous avons formé une équipe dédiée à l'intervention en cas de catastrophe au sein de nos opérations de sinistres. Cette équipe comprend les défis uniques liés au traitement des demandes d'indemnisation résultant de catastrophes et était présente sur le terrain pour soutenir nos clients lorsque leur vie a été bouleversée par ces événements.

1. Le bois d'ingénierie, également appelé bois massif, bois lamellé-croisé et bois lamellé-collé, est un produit en bois qui a été fabriqué et collé ensemble pour former un matériau composite, un panneau ou un système de construction.

Autres liens

Aviva étend son appétence de souscription pour inclure le bois d'ingénierie pour les bâtiments commerciaux



Décarboner nos activités et notre chaîne d'approvisionnement

Nous prenons des mesures pour réduire l'impact environnemental de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement.

Notre chaîne d'approvisionnement comprend les fournisseurs des activités d'Aviva et les fournisseurs qui procurent des biens et des services à l'appui du processus d'indemnisation.

Activités

Nous réduisons notre impact environnemental de plusieurs manières, notamment grâce à l'efficacité énergétique grâce à l'utilisation de la technologie et des communications numériques, et en minimisant l'intensité carbone de notre flotte de véhicules. Nous avons pour ambition de rendre nos activités carboneutres d'ici 2030 et avons désormais atteint notre engagement de 2025 d'utiliser 100 % d'électricité renouvelable d'ici 2025 (conformément à l'engagement lié à l'initiative RE100¹).

Nous travaillons également avec nos partenaires fournisseurs pour contribuer à décarboner notre chaîne d'approvisionnement.

Énergies renouvelables et réduction des émissions

En 2023, nous avons confirmé que 100 % de l'électricité utilisée par les opérations d'Aviva en 2022 provenait de sources renouvelables certifiées.

Nous avons donc atteint notre objectif de l'initiative RE100 plus tôt que prévu. Nous continuerons d'explorer les options d'approvisionnement en énergie renouvelable disponibles, notamment l'investissement dans des projets d'autoproduction, les accords d'achat direct d'électricité avec des producteurs, les échanges d'énergie entre pairs et la collaboration avec nos partenaires fournisseurs existants pour stimuler l'innovation du marché.

Nous avons pour objectif SBTi de réduire les émissions opérationnelles de portées 1 et 2 d'Aviva de 90 % d'ici la fin de 2030 par rapport à l'année de référence 2019.

Énergie propre

En 2024, nous prévoyons d'installer des panneaux solaires à nos bureaux d'Oakville, en Ontario, pour ainsi l'alimenter en électricité renouvelable autoproduite.

Réductions fondées sur les données

Nous travaillons actuellement à recenser et à réduire les émissions dans l'ensemble de notre parc immobilier qui sont plus difficiles à éliminer. Nous travaillons avec nos propriétaires pour coinvestir dans des

projets d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables et de réduction des émissions.

Nous poursuivons nos initiatives de décarbonation afin de déterminer les actions nécessaires pour identifier et réduire les émissions de nos bâtiments en vue de réduire le gaspillage d'énergie.

Nous améliorons continuellement la gestion quotidienne de nos bureaux afin de réduire la consommation d'énergie.

En 2023, des capteurs de lumière ont été installés à nos bureaux d'Oakville et la récupération de la lumière a été activée à nos bureaux de Markham afin de réduire la consommation d'énergie.

Immeubles

En décembre 2023, nous avons emménagé dans de nouveaux bureaux à Vancouver, en Colombie-Britannique, au 475 Howe Street.

Ces nouveaux bureaux bénéficient d'une certification LEED Platine qui se traduit par une réduction de 50 % de la consommation d'énergie et de 85 % des émissions de carbone pour un bâtiment de taille comparable.

Les caractéristiques du bâtiment comprennent le chauffage et le refroidissement hydroniques, les régulateurs thermiques géothermiques, les panneaux solaires thermiques, l'enveloppe et les fenêtres du mur-rideau à triple vitrage et les persiennes pare-soleil.

Flotte de véhicules

Nous nous sommes engagés à faire évoluer notre flotte de véhicules vers des véhicules électriques ou des véhicules électriques hybrides rechargeables d'ici la fin de 2027 au Canada, dans le cadre de l'initiative EV100². Au Canada, 13 % des véhicules de notre parc de quelque 198 véhicules sont désormais des véhicules électriques ou des véhicules électriques hybrides rechargeables. Notre ambition EV100 est que tous les nouveaux véhicules soient électriques hybrides rechargeables ou des véhicules électriques alimentés par batterie; nous remplacerons les véhicules hybrides diesel/essence/auto-rechargeables si nécessaire, par des véhicules électriques hybrides rechargeables ou électriques alimentés par batterie dans le cadre du renouvellement ou de nouvelle commande de véhicules.

Nous possédons 87 bornes de recharge pour véhicules électriques réparties sur sept bureaux. Grâce à une collaboration continue avec nos propriétaires, nous cherchons à augmenter le nombre de bornes de recharge à nos bureaux.

1. RE100 est l'initiative mondiale d'entreprise en matière d'énergies renouvelables réunissant des centaines de grandes entreprises ambitieuses engagées en faveur d'une électricité 100 % renouvelable.
2. EV100 est l'initiative mondiale de Climate Action visant à accélérer la transition vers les véhicules électrique.

Décarboner nos activités et notre chaîne d'approvisionnement

Mobilisation de la chaîne d'approvisionnement

Mobiliser les fournisseurs à réduire les émissions, y compris ceux qui soutiennent nos processus de gestion des sinistres, est essentiel pour réaliser nos ambitions. Aviva Canada a tenu son premier Sommet des fournisseurs sur la cible ZÉN en avril 2023 avec plus de 180 participants et des représentants de 78 de nos partenaires de la chaîne d'approvisionnement. Le Sommet a permis de faire le point sur notre programme ZÉN, de stimuler l'action et d'offrir des occasions d'éducation et de collaboration. Nous avons en outre démontré notre engagement envers la mobilisation des fournisseurs en collaborant avec un consultant externe en durabilité pour concevoir un programme de formation permettant à nos fournisseurs de mesurer les émissions de leurs entreprises et de s'engager envers l'initiative SBTi. Ce programme a été testé avec succès auprès de 10 fournisseurs entre le deuxième et le troisième trimestre 2023.

Tenir compte du travail à domicile

Notre méthodologie opérationnelle d'émissions de carbone calcule les émissions produites par employé, qui incluent les émissions liées au travail à domicile pour refléter notre modèle opérationnel hybride. Comme cette méthodologie est encore naissante et repose sur un certain nombre d'hypothèses, nous n'avons pas inclus ces émissions dans l'empreinte carbone opérationnelle d'Aviva.

Cette année, nous avons utilisé les facteurs d'émission du Government Department for Energy Security and Net Zero (DESNZ) du Royaume-Uni et les avons appliqués à nos activités canadiennes en l'absence de facteurs locaux comparables. Nous estimons que ces émissions équivalent à 971 tonnes d'équivalents CO₂ (t éq. CO₂) pour notre entreprise. Le principal facteur de l'augmentation des émissions des travailleurs à domicile au cours de la période a été la transition vers l'utilisation des facteurs d'émission du DESNZ, qui intègrent une consommation d'énergie supposée plus élevée liée au travail à domicile par rapport à la méthodologie appliquée au cours de la période précédente.

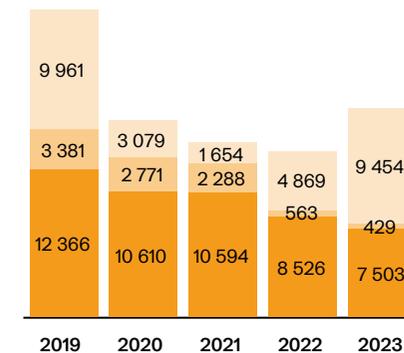
Réduire notre empreinte environnementale

En 2019, Aviva Canada a éliminé les plastiques à usage unique de ses activités. Cependant, en raison de la pandémie de COVID-19, jusqu'en 2021 et 2022, nous avons réintroduit une quantité limitée de plastique à usage unique pour des raisons de santé et de sécurité. En 2023, nous avons progressé vers l'élimination du plastique à usage unique dans nos bureaux. Une initiative qui a eu un impact significatif a été l'installation de distributeurs d'eau dans tous nos bureaux canadiens, permettant d'économiser environ 150 000 bouteilles d'eau (500 ml). Nous avons également lancé un projet de retrait de poubelles qui a supprimé plus de 100 poubelles de nos bureaux. Cette initiative a permis de consolider et de réduire les déchets dans nos bâtiments.

Émissions opérationnelles

Les émissions de portée 3 ont augmenté par rapport à 2022, principalement en raison de l'augmentation des déplacements professionnels. Dans le but de réduire les émissions du transport aérien, nous nous sommes associés à VIA Rail Canada pour promouvoir et encourager les déplacements ferroviaires en tant qu'option de voyage d'affaires durable sur les itinéraires entre Montréal, Ottawa et Toronto.

Figure 2 : Émissions de carbone absolues générées par les activités d'Aviva plc en t éq. CO₂.



- Portée 1 - Gaz naturel, émissions fugitives, pétrole et voitures de fonction
- Portée 2 - Électricité, chauffage et climatisation municipaux
- Portée 3 - Déplacements professionnels et flotte grise, déchets et eau, transport et distribution d'électricité (hors consommation d'énergie pour le travail à domicile)

Améliorer la transparence de la compensation

Les activités commerciales d'Aviva sont carboneutres depuis 2006, grâce à l'achat et au retrait de crédits de carbone sur le marché volontaire du carbone. Nous continuons à maintenir cette carboneutralité grâce à l'utilisation de crédits de réduction (représentant l'équivalent de dioxyde de carbone résiduel qui n'est pas émis dans l'atmosphère) jusqu'en 2030.

Partenariats d'élimination du carbone avec des solutions naturelles

Les solutions climatiques naturelles ont pour but d'éliminer le carbone de l'atmosphère pour améliorer les habitats et lutter contre la perte de biodiversité. À l'échelle mondiale, Aviva plc a promis environ 100 millions de livres sterling pour soutenir des projets d'élimination du carbone avec des solutions naturelles.

En 2023, dans le cadre du premier partenariat d'élimination du carbone basé sur la nature d'Aviva plc au Canada, Aviva plc s'est engagée à hauteur d'environ 6,2 millions de dollars pour son partenariat avec Wild + Pine, qui développe des solutions de boisement éprouvées d'élimination du carbone pour atteindre les objectifs climatiques.

Le partenariat durera 12 ans et vise à contribuer à restaurer les paysages et à améliorer la biodiversité dans la région. Le partenariat portera sur un projet appelé StoneWoods Forest Carbon qui couvre quelque 520 hectares de terres en Alberta. Wild + Pine estime que le projet vise à séquestrer près de 275 000 tonnes de carbone sur environ 60 ans tout en soutenant la biodiversité régionale, notamment en améliorant l'habitat précieux de nombreuses espèces locales.



Nos objectifs fondés sur la science

Nous utilisons des objectifs fondés sur la science, qui ont été validés par l'initiative Science-based targets (SBTi) en décembre 2022, pour nous aider à suivre nos progrès par rapport à nos ambitions. Ces objectifs, ainsi que nos progrès réalisés en 2023, sont présentés ci-dessous.

Domaine d'intervention climatique	Objectif fondé sur la science d'Aviva plc	Indicateur	Progrès réalisés par rapport à l'objectif
Décarboner notre chaîne d'approvisionnement	Aviva plc s'engage à ce que 70 % de ses fournisseurs en biens et services (par montant de dépense) se soient fixé des objectifs validés par la SBTi d'ici la fin de 2025.	Pourcentage des fournisseurs en biens et services (par montant de dépense) ayant des objectifs fondés sur la science.	Au 31 décembre 2023, 35 % des fournisseurs avaient des objectifs fondés sur la science
Décarboner notre portefeuille d'investissements	Aviva plc s'engage à ce que 33 % de son portefeuille d'actions, d'obligations et de prêts (par montant de l'investissement) soient conformes à des objectifs validés par la SBTi d'ici 2025.	Pourcentage du portefeuille d'actions, d'obligations et de prêts par entreprises agréées par l'initiative SBTi (moyenne pondérée).	Au 31 décembre 2023, 37 % du portefeuille d'actions, d'obligations et de prêts avaient des objectifs fondés sur la science.
Décarboner notre portefeuille d'investissements	Aviva plc s'engage à réduire les émissions de GES de son parc immobilier de 57 % au mètre carré d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019.	Pourcentage de réduction des GES du parc immobilier par mètre carré (m ²) par rapport à l'année de référence 2019.	Au 31 décembre 2022 ¹ , une réduction de 20 % par rapport à l'année de référence 2019.
Décarboner notre portefeuille d'investissements	Aviva s'engage à ne continuer de financer que la production d'électricité renouvelable dans son portefeuille de financement de projets de production électrique d'ici 2030.	Nombre de projets de production d'électricité non renouvelable financés (aucune référence).	Aucun projet de production d'électricité non renouvelable financé jusqu'au 31 décembre 2023.
Décarboner nos activités	Aviva plc s'engage à réduire de 90 % ses émissions de GES de portées 1 et 2 d'ici la fin de 2030 par rapport à l'année de référence 2019.	Pourcentage de réduction des émissions absolues de portées 1 et 2 par rapport à l'année de référence 2019.	Au 31 décembre 2023, les émissions de portées 1 et 2 ont été réduites de 50 % par rapport à l'année de référence 2019.

Les objectifs et les pourcentages de couverture liés à la décarbonation de notre portefeuille d'investissements incluent tous les actifs de clients externes concernés gérés dans le cadre de mandats discrétionnaires. Le processus de définition des objectifs fondés sur la science nous a conduit à inclure des actifs externes sous mandat discrétionnaire, aux côtés des actifs comptabilisés dans les états financiers du Groupe. En raison des limites des données et des lacunes méthodologiques, nous ne sommes actuellement pas en mesure de rendre compte des émissions financées associées aux investissements gérés dans le cadre de mandats discrétionnaires. Par conséquent, les progrès rapportés ci-dessus ont été calculés en excluant ces mandats de l'année de référence et des résultats de 2023.

En plus de ces objectifs, Aviva plc a également des objectifs dans le cadre de son adhésion à la Net Zero Asset Owners Alliance (NZAOA). Les progrès réalisés par rapport à ces objectifs sont décrits dans la note 7 de la Déclaration sur les changements climatiques 2023.

1. Reflète l'intensité carbone par mètre carré de 2022 par rapport à l'année de référence 2019.

Une approche de réduction des risques liés aux changements climatiques intégrée au cadre de gestion des risques

Table des matières

25 Gestion des risques

Gestion des risques

Un cadre de gestion des risques rigoureux et cohérent, intégré à l'échelle d'Aviva.

Le cadre de gestion des risques d'Aviva définit la manière dont nous identifions, évaluons, surveillons, gérons et déclarons les risques auxquels notre entreprise est ou pourrait être exposée – y compris ceux liés au climat et d'autres risques liés à la durabilité. À ce titre, nous veillons à ce que les considérations climatiques fassent partie de nos processus de gestion des risques, y compris l'opinion sur les risques et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA); et toutes les fonctions pertinentes répondent aux normes et cadres d'Aviva, y compris les contrôles liés au climat.

Notre processus d'intégration des risques liés aux changements climatiques dans la gestion des risques

Aviva voit les changements climatiques comme un risque important pour sa stratégie, ses clients et la société dans son ensemble. Leurs effets sont déjà perceptibles.

C'est pourquoi nous agissons dès maintenant, conformément à notre ambition de durabilité, pour en atténuer et en gérer les répercussions, aujourd'hui et demain. Grâce à ces efforts, nous continuons à accroître notre résilience

face aux risques de transition, aux risques physiques et aux risques liés à la responsabilité découlant des changements climatiques.

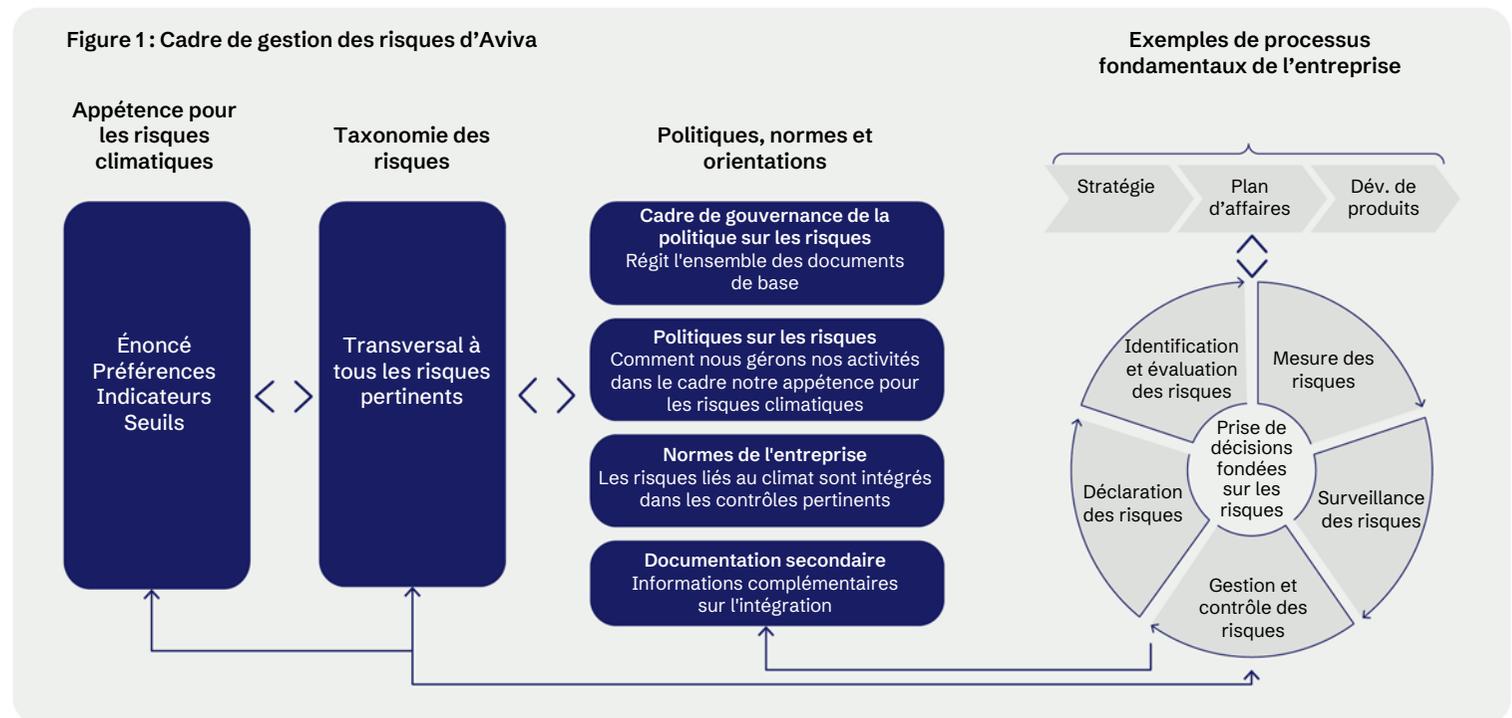
Les risques climatiques et autres risques liés à la durabilité font partie de nos politiques de gestion des risques¹ et de nos instructions de planification commerciale. Grâce à ce cadre (voir figure 1), nous identifions, mesurons, surveillons, gérons et rendons compte des risques liés au climat.

L'ambition d'Aviva Canada en matière de durabilité se reflète dans notre plan d'affaires ainsi que dans nos cadres de gestion des risques et d'appétence pour le risque. Les considérations climatiques font partie de la prise de décisions et sont également incluses dans notre plan de prime annuelle pour la haute direction.

En 2023, nous avons continué à renforcer notre capacité en matière de risques climatiques, en intégrant à nos cadres de gestion des risques et d'appétence pour le risque.

Nous avons élaboré des orientations, des mesures et des objectifs pour favoriser une meilleure compréhension et un meilleur suivi, ainsi que pour garantir que les risques et occasions liés au climat sont intégrés dans notre prise de décisions quotidienne, conformément à notre appétence pour les risques climatiques.

1. Y compris notre cadre de gestion des risques, notre politique sur les risques financiers, notre politique sur les risques liés à l'assurance de dommages, notre politique sur les risques opérationnels, notre cadre d'appétence pour le risque ainsi que nos politiques ORSA.



Gestion des risques

Cela comprend des mises à jour de nos politiques de risque (y compris nos cadres de gestion des risques et d'appétence pour le risque ainsi que notre politique ORSA), les normes commerciales pertinentes (telles que la gestion actif-passif, la stratégie et la durabilité), les orientations et les instructions afin de refléter les risques, les opportunités et les implications liés au climat dans de nombreux domaines de notre activité.

Notre processus d'identification et d'évaluation des risques climatiques

Nous utilisons notre processus d'identification des risques pour identifier l'exposition potentielle à la transition liée au climat et aux risques physiques qui surviennent en raison de facteurs externes tels que les nouvelles politiques climatiques ou l'augmentation des températures moyennes.

Nous analysons ensuite ces risques pour comprendre leur incidence sur nos principales expositions. Nous recensons les tendances et les risques émergents, puis les catégorisons en fonction de la nature et de l'ampleur de leur incidence, pour d'une part évaluer leur importance et d'autre part hiérarchiser les mesures à prendre et les informations à communiquer, le cas échéant. Il s'agit avant tout d'une évaluation qualitative fondée sur des indicateurs quantitatifs.

Nous prenons déjà en compte leur incidence dans notre modèle interne pour certains facteurs de risque sur un horizon d'un an. Nous agissons déjà dans le cadre de l'ambition de durabilité d'Aviva pour atténuer et gérer cette incidence aujourd'hui et à l'avenir.

Grâce à ces efforts, nous continuons à accroître notre résilience face aux risques de transition, aux risques physiques et aux risques liés à la responsabilité découlant des changements climatiques.

Notre processus de suivi et de gestion des risques climatiques

Nous utilisons divers indicateurs pour surveiller et gérer la cohésion avec les objectifs d'atténuation des changements climatiques et l'impact financier potentiel sur notre entreprise, y compris les émissions de carbone opérationnelles, les émissions financées, les investissements dans des actifs durables et les sinistres liées aux conditions météorologiques. Ces mesures permettent à Aviva d'identifier, de mesurer, de surveiller, de gérer et de rendre compte des risques liés au climat auxquels notre entreprise est ou pourrait être exposée.

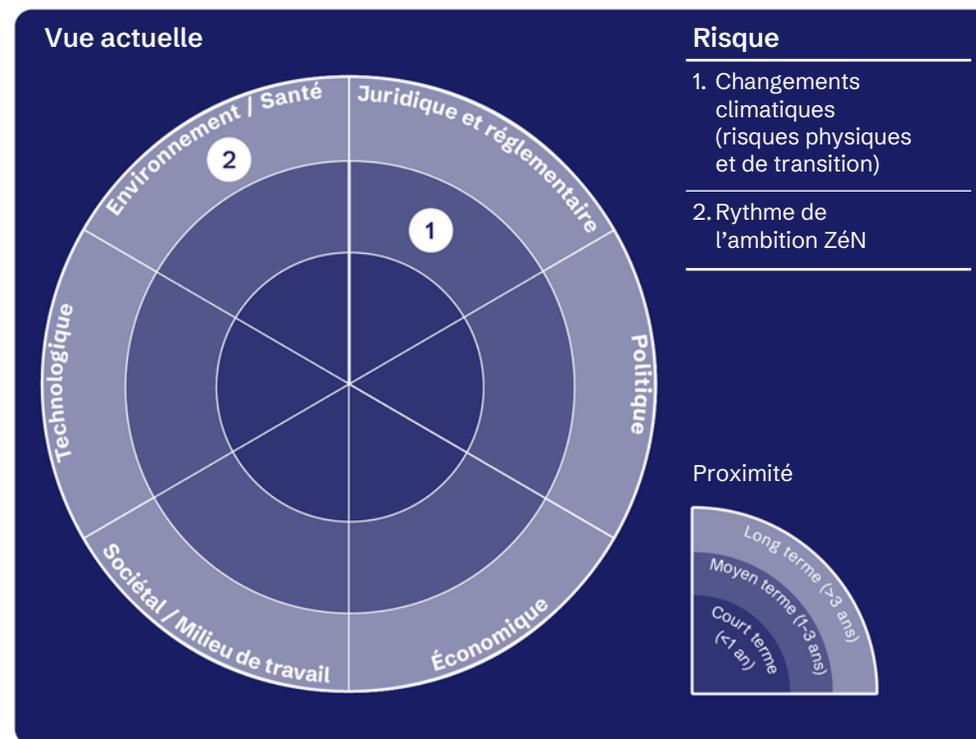
Le conseil de direction d'Aviva Canada est responsable de la surveillance des risques. Il approuve chaque année l'appétence pour le risque d'Aviva Canada et surveille l'établissement et le fonctionnement de contrôles prudents et efficaces afin d'évaluer et de gérer les risques associés aux activités. Le Comité des risques est chargé d'appuyer le conseil de direction dans sa surveillance du profil des risques, d'examiner l'appétence pour le risque non financier et de voir à l'efficacité du cadre de gestion des risques. En outre, le Comité des risques examine et recommande au conseil de direction, pour approbation, l'exposition de l'entreprise à la gestion des risques financiers et non financiers liés à la durabilité et aux changements climatiques.

Notre processus de déclaration des risques climatiques

Le chef de la Gestion du risque d'Aviva Canada fixe le statut global Rouge, Orange, Vert (ROV) pour le climat à chaque période de déclaration en se basant sur les progrès globaux réalisés à ce jour ainsi que sur la tendance à atteindre les objectifs, et non pas uniquement sur une évaluation quantitative des mesures individuelles.

Un suivi régulier est effectué pour les mesures soutenant l'appétence pour les risques climatiques et des actions sont définies, si elles sont nécessaires, pour maintenir les risques climatiques dans les limites de l'appétence.

Figure 2 : Ampleur des risques



Intégration de la gouvernance des risques liés aux changements climatiques au cadre de gouvernance d'Aviva

Table des matières

28	Gouvernance
31	Évolution réglementaire

Gouvernance

Un système de gouvernance solide à l'échelle d'Aviva Canada est essentiel pour atteindre notre objectif et mettre en œuvre notre stratégie.

Aviva Canada s'efforce de disposer d'un système de gouvernance solide, doté de contrôles efficaces et robustes, et nous intégrons la prise en compte des changements climatiques dans l'ensemble de notre organisation. Nous avons intégré le climat dans notre cadre d'appétence pour le risque, défini nos préférences en matière de risques climatiques et intégré les risques climatiques dans nos plans d'affaire, afin de faciliter la prise de décision fondée sur les risques.

La gouvernance est proportionnelle à la nature, à l'échelle et à la complexité des activités dans l'ensemble de notre entreprise. Elle permet au Conseil de direction et à ses comités, aux comités de direction et à la haute direction d'intégrer les risques et occasions liés au climat dans notre stratégie, notre prise de décision et nos processus commerciaux.

En 2023, grâce à une collaboration efficace au sein d'Aviva ainsi qu'à des rôles et des responsabilités clairs, nous avons continué

à renforcer nos capacités et notre méthodologie en matière de risques climatiques et autres risques liés à la durabilité afin de mieux identifier les risques et les occasions et d'améliorer nos cadres de gestion des risques et d'appétence pour le risque. La structure de gouvernance, les comités principaux ainsi que leurs rôles et responsabilités respectifs sont résumés ci-dessous. Notre équipe de durabilité fournit des services de conseil en interne.



Gouvernance

Rôles et responsabilités du Conseil de direction et des comités d'Aviva Canada

Conseil de direction et sous-comités

Conseil de direction

Le Conseil de direction d'Aviva Canada est chargé de promouvoir le succès à long terme de l'entreprise pour le bénéfice de tous.

Il assure le leadership d'Aviva Canada dans un cadre de contrôles prudents et efficaces qui permettent d'évaluer et de gérer les risques (y compris les risques et occasions liés au climat) et supervise ainsi les risques financiers liés aux changements climatiques dans le cadre de la stratégie commerciale globale et de l'appétence pour le risque.

Comité des risques

Le Comité des risques examine et recommande au Conseil de direction, pour approbation, l'exposition de l'entreprise dans la gestion des risques financiers et non financiers liés à la durabilité et aux changements climatiques.

Comité de vérification

Les responsabilités comprennent l'assistance au Conseil de direction dans sa surveillance de l'information financière et ses contrôles de l'information financière, y compris les informations financières et non financières liées au climat.

Comités de gestion

Comité directeur sur le climat

L'objectif du Comité est de concrétiser notre ambition climatique à l'échelle de l'entreprise, ce qui comprend l'identification, l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés au climat. Les principales responsabilités comprennent :

- a. Examiner et piloter des progrès constants par rapport aux livrables stratégiques et aux indicateurs de performance clés.
- b. Fournir une orientation stratégique pour la réalisation de l'ambition ZÉN.

Surveiller le rendement de l'exécution du programme, y compris les résultats et les avantages, les livrables, les coûts, la progression de l'exécution, les risques/ problèmes, les dépendances et les escalades.

Comité de gestion de l'actif et du passif

Le Comité de gestion de l'actif et du passif soutient le chef des Services financiers pour garantir que nous optimisons les occasions d'utiliser au mieux le capital tout en garantissant une surveillance appropriée en ce qui concerne la gestion des risques financiers et d'assurance. Son mandat comprend la responsabilité d'examiner et d'approuver les informations financières liées au climat.

Comité des risques du Conseil de direction

L'objectif du Comité des risques du Conseil de direction est de fournir une surveillance, des remises en question, un soutien et des conseils sur le profil de risque et les expositions d'Aviva Canada conformément au cadre d'appétence pour le risque applicable et aux exigences réglementaires, ce qui comprend la surveillance formelle de l'appétence pour le risque d'Aviva Canada et la stratégie en matière de risques et l'efficacité du cadre de contrôle qui le soutient.

Conformément aux exigences de la politique sur le cadre de gestion des risques, le Comité définit, surveille et examine l'appétence pour le risque d'Aviva Canada (y compris le climat).

Gouvernance

Rôles et responsabilités de la direction en matière climatique

Responsabilités de la cheffe de la direction

- Voir à la conformité à tous les principes juridiques, réglementaires, de gouvernance d'entreprise, sociaux, éthiques et environnementaux.
- Veiller à ce que les risques liés aux changements climatiques et les occasions qui en découlent, ainsi que, s'il y a lieu, les autres risques liés à la durabilité, soient pris en compte dans les processus d'investissement, de production, de conception des produits, de tarification et d'indemnisation grâce à des rôles et à des responsabilités en la matière clairement définis.
- Identifier et gérer les risques financiers soulevés par les changements climatiques et diriger et superviser les progrès dans la réalisation de l'ambition de durabilité d'Aviva.

Responsabilités du chef des Services financiers

- Renseigner le Conseil de direction sur les risques financiers auxquels les changements climatiques exposent l'entreprise, y compris sur les manières dont ces risques pourraient influencer sur notre stratégie et notre modèle d'affaires, et aider le Conseil à surveiller ces risques.
- Aider le Conseil à mettre au point et à jour une méthode appropriée de communication et de déclaration réglementaire des risques financiers liés aux changements climatiques auxquels l'entreprise est exposée.
- Produire et suivre les principales mesures de contrôle du respect du cadre d'appétit aux risques liés aux changements climatiques (sur une base trimestrielle) et du plan d'affaires de l'entreprise.

Responsabilités du chef de la Gestion du risque

- Examiner et approuver chaque année l'appétit aux risques liés aux changements climatiques, ainsi que l'appétence aux autres risques financiers et non financiers. Examiner et remettre en question, le cas échéant, les processus de surveillance des risques mis en place par la direction et les conclusions tirées de ces processus pour garantir qu'ils fourniront des informations suffisantes pour gérer efficacement les risques au sein de l'entreprise.
- Voir à ce que les risques que soulèvent les changements climatiques ainsi que les occasions qui peuvent en découler pour l'entreprise soient identifiés, évalués, surveillés et gérés conformément à notre cadre de gestion des risques et dans les limites de notre appétence aux risques.
- Intégrer les risques liés aux changements climatiques et les occasions qui en découlent dans nos activités courantes par l'entremise de nos trois lignes de défense. Les différentes équipes de direction d'Aviva Canada sont responsables de la gestion des aspects de nos activités qui peuvent contribuer aux changements climatiques ou en subir les conséquences.

Évolution réglementaire

Il y a une évolution réglementaire importante qui aura un impact sur nos déclarations liées au climat en 2025 et au-delà.

En mars 2023, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a publié *Gestion des risques climatiques* (Ligne directrice B-15).

La ligne directrice décrit les attentes du BSIF à l'égard des institutions financières fédérales (IFF) en matière de gestion des risques climatiques et de développement de la résilience et fournit des attentes fondées sur des principes liés à la gestion des risques climatiques en vue que les IFF développent une plus grande résilience et une meilleure gestion de ces risques. La ligne directrice entre en vigueur pour Aviva Canada à compter de l'exercice 2025.

À ce titre, elle a une incidence sur notre déclaration, notre suivi et notre gestion des risques climatiques.

Le BSIF s'attend à ce que les IFF obtiennent trois résultats en se conformant à la ligne directrice :

- comprendre et atténuer les impacts potentiels des risques liés au climat sur son modèle commercial et sa stratégie;
- disposer de pratiques de gouvernance et de gestion des risques appropriées pour gérer les risques climatiques relevés;
- rester financièrement résilients face à des scénarios de risques climatiques graves, mais plausibles.

Elle souligne l'importance de comprendre, de gérer et d'atténuer les impacts potentiels des risques climatiques sur les modèles d'affaires et les stratégies des IFF afin d'assurer leur résilience financière et opérationnelle. Elle souligne également la nécessité d'une amélioration continue de la gouvernance, des pratiques de gestion des risques et des informations financières relatives aux risques climatiques.

Pour connaître les aspects réglementaires qui touchent Aviva à l'échelle mondiale, voir la Déclaration sur les changements climatiques 2023 d'Aviva plc.





Nos indicateurs pour évaluer les risques climatiques et les occasions qui en découlent

Table des matières

- 33 Aperçu de nos indicateurs
- 34 Politiques de déclaration climatique

Nos indicateurs climatiques

- 36 Note 1 - Modifications des indicateurs et des montants comparatifs
- 37 Note 2 - Taux de change
- 38 Note 3 - Déclaration des émissions de portée 3
- 39 Note 4 - Émissions de carbone opérationnelles
- 41 Note 5 - Émissions financées
- 44 Note 6 - Investissement dans des actifs durables
- 45 Note 7 - Pertes attribuables aux phénomènes météorologiques
- 46 Note 8 - Critères de déclaration
- 61 Rapport d'assurance indépendant



Aperçu de nos indicateurs

Nous utilisons les indicateurs de base suivants pour mesurer l'impact financier potentiel des risques et occasions liés au climat sur nos activités et pour mesurer nos émissions de portées 1 et 3, ainsi que pour suivre les progrès globaux, y compris par rapport à nos ambitions et initiatives, reconnaissant qu'ils peuvent avoir des limites différentes. Voir la note 8 pour connaître nos critères de déclaration pour ces indicateurs.

Comme indiqué dans le tableau 1, nous divulguons trois indicateurs propres à Aviva Canada : l'intensité carbone moyenne pondérée selon le revenu (WACI-R), l'investissement dans des actifs durables et les pertes liées aux phénomènes météorologiques. Les émissions de carbone opérationnelles et les émissions financées, bien que déclarées, sont présentées uniquement à l'échelle du Groupe Aviva.

Tableau 1 : Indicateurs climatiques de base

Zone de décarbonation	Indicateur climatique	Aperçu	Risque ou occasion (physiques et de transition)	Portée	Fournisseur de données externe (le cas échéant)	Note
Activités	Émissions de carbone opérationnelles	Mesure des émissions de carbone opérationnelles en t éq. CO ₂ (portée 1, portée 2 et certaines catégories de portée 3).	Transition	À l'échelle du Groupe, dont ses filiales	Department for Energy Security and Net Zero (DESNZ, Agence internationale de l'énergie (AIE))	Note 4
Propriétaire d'actifs	Émissions financées ¹	Données sur les émissions et l'intensité attribuées à nos investissements (portée 3, catégorie 15 - portées 1 et 2 des sociétés dans lesquelles nous investissons).	Transition	WACI-R : Activités en assurance de dommages d'Aviva Canada Émissions financées : à l'échelle du Groupe, dont ses filiales	MSCI ¹	Note 5
Propriétaire d'actifs	Investissement dans des actifs durables	Mesure des investissements d'Aviva dans des actifs et des fonds qui répondent à la définition d'un actif durable.	Occasion	Activités en assurance de dommages d'Aviva Canada	Climate Bonds Initiative (CBI)	Note 6
Activités de souscription	Pertes liées aux phénomènes météorologiques	Pertes réelles attribuables aux phénomènes météorologiques par rapport aux pertes prévues par année et par unité de gestion et incidence des conditions météorologiques sur le ratio d'exploitation combiné (REC) d'Aviva.	Physique	Activités en assurance de dommages d'Aviva Canada	S.O.	Note 7

1. Certaines informations © 2024. MSCI ESG Research LLC. Reproduit avec autorisation

Ces indicateurs sont utilisés dans divers processus, depuis la surveillance de l'appétence pour le risque jusqu'à la planification commerciale en passant par la mesure des progrès par rapport à notre ambition ZÉN. Tout en reconnaissant les limites des indicateurs (par exemple, portée de la couverture, disponibilité des données et horizons temporels étendus ainsi que l'incertitude associée à certaines hypothèses sous-jacentes), nous pensons qu'elles sont utiles pour soutenir notre gouvernance, notre stratégie et notre gestion des risques climatiques. Nous utilisons des données internes, ainsi que des sources et des fournisseurs de données externes, pour produire les indicateurs climatiques. Pour de plus amples informations sur les politiques de déclaration pour chaque indicateur incluses dans les critères de déclaration, voir la Note 8.

Tous les pourcentages et totaux sont calculés à partir de valeurs non arrondies, de sorte que des écarts d'arrondissement peu significatifs sont possibles.



Politiques de déclaration climatique

Aviva Canada (la Société) a adopté des politiques de déclaration climatique en phase avec celles d'Aviva plc (le Groupe), une société ouverte à responsabilité limitée constituée et domiciliée au Royaume-Uni.

Les principales politiques de déclaration adoptées lors de la préparation des indicateurs climatiques sont présentées ci-dessous. Ces politiques ont été appliquées de manière cohérente à toutes les années présentées, sauf indication contraire. Les mesures fournies couvrent l'exercice 2023 (du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023). Sauf indication contraire, les montants indiqués dans la Déclaration sur les changements climatiques sont en millions de dollars canadiens (M\$).

Comparatifs

Les chiffres comparatifs inclus sont conformes à notre Déclaration sur les changements climatiques 2022, à l'exception de ce qui est indiqué dans la note 1, qui décrit les modifications apportées aux informations comparatives.

Les émissions sont déclarées en utilisant les données disponibles les plus récentes. En règle générale, cela signifie que les émissions estimées et déclarées seront basées sur des données avec au moins un an de retard. Par exemple, la majorité de nos émissions financées pour 2023 seront basées sur les informations pour 2022 déclarées par les entités dans lesquelles nous investissons en 2023. Les informations comparatives continueront de refléter ce décalage dans les données.

Dépendance à l'égard de tiers pour l'obtention de données

Les indicateurs climatiques sont plus incertains que, par exemple, les informations financières historiques. Les indicateurs climatiques s'appuient souvent sur des estimations des émissions, et même lorsque des émissions déclarées sont disponibles, ces données sont souvent elles-mêmes basées sur des estimations sous-jacentes. Les indicateurs sont donc susceptibles de varier d'une année à l'autre. Ces limitations s'appliquent aux indicateurs de portée 1 et de portée 2 pour nos investissements, mais sont aggravées pour les émissions de portée 3 de nos investissements et de notre souscription. Les informations sur les émissions de portée 3 sont moins largement communiquées, moins cohérentes et généralement soumises à des niveaux d'incertitude d'estimation encore plus élevés et à des scores de qualité des données plus faibles. De plus, la déclaration au niveau du portefeuille introduit une double comptabilisation significative des émissions.

La note 8 décrit la source de données utilisée pour calculer les indicateurs climatiques inclus dans la présente Déclaration, en notant que la source de données varie selon la classe d'actifs et le type d'indicateur.

Principes de consolidation

Les filiales d'Aviva plc sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle. Les entreprises associées et coentreprises sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans toutefois le contrôler, conformément aux définitions utilisées à des fins de déclaration financière.

Procédure de consolidation

Lorsque cela est significatif, l'information comparative est retraitée pour refléter les changements intervenus dans le périmètre de déclaration du Groupe à la suite d'acquisitions et de cessions de filiales, coentreprises et entreprises associées.

Les entreprises associées et les coentreprises sont incluses dans les indicateurs des émissions financées à hauteur de la part de propriété d'Aviva.

Les indicateurs incluent le montant investi par l'intermédiaire de nos actionnaires, des fonds avec participation aux bénéficiaires et des titulaires de police, à l'exclusion des montants attribuables aux porteurs de parts externes.

En raison du caractère évolutif des données et des déclarations climatiques, il n'est actuellement pas possible de déclarer des indicateurs climatiques pour tous les actifs concernés dans le portefeuille du Groupe. Un pourcentage de couverture est fourni, qui indique la part du total des actifs concernés qui est actuellement mesurée dans le cadre des indicateurs climatiques.

Importance relative

Les déclarations financières liées au climat comprennent une gamme de sujets que nous estimons pertinents pour nos activités et qui intéressent nos investisseurs et autres parties prenantes. Nous appliquons l'importance relative sur la base des règles et réglementations applicables régissant les rapports publics d'Aviva plc au Royaume-Uni, y compris en tenant compte de nos interactions avec nos parties prenantes, la société, l'économie et l'environnement naturel tout au long de notre chaîne de valeur.

Dans nos déclarations, nous avons été guidés par la même approche de l'importance relative, à laquelle nous avons appliqué une considération supplémentaire aux délais à court, moyen et long terme qui reflètent l'horizon temporel de nos ambitions climatiques, ainsi que des considérations plus larges, y compris, mais sans s'y limiter, la nature de la déclaration, l'indicateur et le niveau d'estimation en cause.

Ces délais sont plus longs que les délais habituellement utilisés dans certaines autres déclarations d'Aviva plc, y compris les rapports financiers annuels et intermédiaires soumis à la Bourse de Londres (« LSE ») au Royaume-Uni.

Politiques de déclaration climatique

Cette approche de l'importance relative signifie que la présente déclaration ainsi qu'un grand nombre de nos informations liées au climat, y compris en ce qui concerne les risques et occasions liés au climat, incluent certaines informations non incluses dans les documents déposés à la LSE. Les énoncés formulés dans le présent document et dans nos autres déclarations utilisent un plus grand nombre et un plus grand niveau d'hypothèses et d'estimations que de nombreux documents déposés à la LSE. Ces hypothèses et estimations sont susceptibles de changer, en particulier lorsqu'elles sont projetées sur les périodes plus longues utilisées. En appliquant l'importance relative, nous adoptons une vision holistique qui tient compte des facteurs à la fois quantitatifs et qualitatifs lors de la détermination des informations importantes pour communiquer nos ambitions stratégiques en matière de durabilité et de climat aux parties prenantes.

En outre, nos capacités de gestion des risques climatiques, notre stratégie de lutte contre les changements climatiques et notre plan de transition vers la carboneutralité sont toujours en cours de développement, ce qui veut dire que les données qui les sous-tendent, ainsi que les pratiques du secteur relatives à ces informations, seront appelées à évoluer.

Par conséquent, il se peut que certaines informations fournies dans la présente Déclaration soient modifiées, mises à jour, recalculées et retraitées.

Émissions de gaz à effet de serre

Le Protocole des GES établit un cadre mondial standardisé pour mesurer et gérer les émissions de gaz à effet de serre, lequel sert pour mesurer les émissions des indicateurs de la Déclaration sur les changements climatiques. Les données sur les émissions de GES utilisées pour établir ces indicateurs s'appuient sur le Protocole des GES. Il s'agit des sept gaz à effet de serre visés par la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)/le Protocole de Kyoto, à savoir le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF₆) et le trifluorure d'azote (NF₃). Nous n'incluons pas les émissions de dioxyde de carbone biogénique¹ (CO₂) dans notre déclaration.

Le Protocole des GES requiert la déclaration par portée :



Émissions de portée 1

Émissions directes provenant des actifs appartenant à l'entreprise et des sources qu'elle contrôle, p. ex. émissions des bureaux d'Aviva.



Émissions de portée 2

Émissions indirectes émises lors de la production d'électricité, de vapeur, de chauffage ou d'autres énergies achetées par l'entreprise.



Émissions de portée 3

Les émissions indirectes produites tout au long de la chaîne de valeur d'une entreprise.

Critères de déclaration

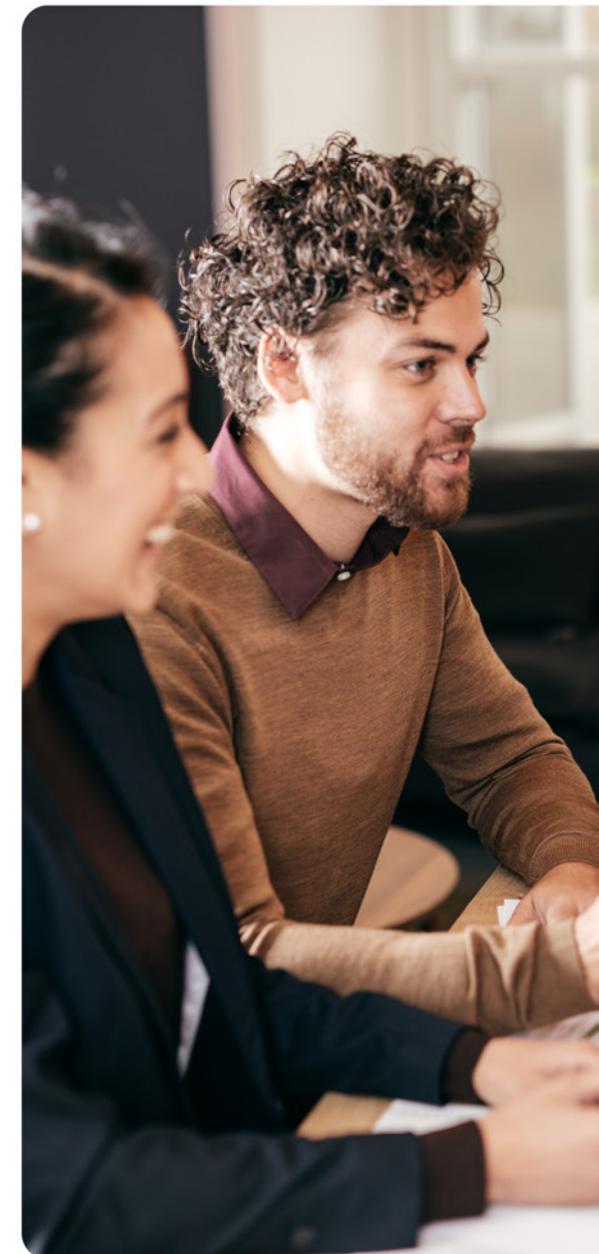
Les critères de déclaration pour les indicateurs inclus dans les notes 3 à 7 sont inclus dans la note 8.

Assurance indépendante

La mention ^{AR} indique que les données ont fait l'objet d'une mission d'attestation d'assurance raisonnable par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (PwC).

Pour les résultats de cette mission d'attestation, voir le rapport d'assurance à la page 61 ainsi que la rubrique sur les critères de déclaration d'assurance indépendante 2023 d'Aviva plc.

1. Émissions d'une source stationnaire résultant directement de la combustion ou de la décomposition de matériaux biologiques autres que les combustibles fossiles





Nos indicateurs climatiques

Note 1 - Modification des indicateurs et des montants comparatifs

Comme indiqué dans les tableaux 1 à 3, nous avons inclus les mises à jour apportées aux comparatifs depuis leur publication dans la Déclaration sur les changements climatiques 2022 d'Aviva Canada et la Déclaration sur les changements climatiques 2022 d'Aviva plc.

Émissions opérationnelles

Aviva plc a adopté la Norme internationale d'information financière (IFRS) 17 - Contrats d'assurance le 1^{er} janvier 2023. En conséquence, le calcul de l'intensité opérationnelle basée sur les revenus du Groupe a été mis à jour pour inclure les revenus provenant des contrats d'assurance et des contrats d'investissement participatifs sur la base d'IFRS 17. Auparavant calculé sur la base des primes émises brutes (PÉB), il est désormais calculé sur la base des revenus d'assurance et des revenus de commissions (« revenus totaux »). Les comparatifs ont été retraités de manière cohérente.

Tableau 1 : Modifications apportées aux comparatifs des émissions opérationnelles d'Aviva plc

Nom de l'indicateur	Comme précédemment publié en 2022	Retraité pour 2022
Impacts des émissions opérationnelles¹ :	t éq. CO ₂ /PÉB	t éq. CO ₂ /revenu total
Intensité basée sur les revenus selon le marché - portées 1 et 2	0,48	0,50
Intensité totale basée sur les revenus selon le marché	0,74	0,77
Intensité basée sur les revenus selon l'emplacement - portées 1 et 2	0,86	0,90
Intensité totale basée sur les revenus selon l'emplacement	1,12	1,17

1. Les mesures d'intensité des émissions opérationnelles basées sur le revenu reflètent l'impact du changement (dénominateur) de la PÉB au revenu total.

Émissions financées

Conformément à l'inclusion d'un plus grand nombre de catégories d'actifs lorsque la méthodologie et les données le permettent, Aviva plc a élargi cette année la mesure des émissions financées pour inclure des catégories d'actifs supplémentaires, notamment la dette d'infrastructure, les prêts hypothécaires immobiliers commerciaux, les prêts hypothécaires libérés sur fonds propres et l'immobilier direct. Les émissions absolues et l'intensité carbone sont présentées pour chaque catégorie d'actifs pour 2023 et les comparatifs de 2022. Le total absolu des émissions financées pour 2022 a été retraité pour inclure ces nouvelles catégories d'actifs dans le total.

Tableau 2 : Modifications apportées aux comparatifs des émissions absolues d'Aviva plc pour 2022

Nom de l'indicateur	Comme précédemment publié en 2022	Retraité pour 2022
Impacts des émissions financées (en milliers) :		
Émissions absolues ²	7 010 t éq. CO ₂ attribuées	7 879 t éq. CO ₂ attribuées

2. L'augmentation des émissions absolues de 869 000 de t éq. CO₂ reflète l'inclusion de catégories d'actifs supplémentaires.

Intensité carbonique moyenne pondérée selon le revenu (WACI-R)

L'indicateur WACI-R précédemment publié dans la Déclaration sur les changements climatiques 2022 d'Aviva Canada a été retraité à la suite d'une meilleure couverture des données. Cela s'explique par des données supplémentaires sur les émissions pour les investissements qui n'étaient pas disponibles auparavant pour les périodes historiques.

Tableau 3 : Modifications apportées aux comparatifs WACI-R d'Aviva Canada 2022

Nom de l'indicateur	Comme précédemment publié en 2022		Retraité pour 2022	
Impacts des émissions financées :	% de couverture de données	t éq. CO ₂ /M\$ US	% de couverture de données	t éq. CO ₂ /M\$ US
WACI-R	87 %	50	89 %	84



Nos indicateurs climatiques

Note 2 - Taux de change

Le taux de change de la livre sterling est présenté pour la conversion de la monnaie de base d'Aviva plc en dollar canadien. Le taux de change du dollar américain est présenté, car certaines données climatiques se fondent sur le dollar américain. Les tarifs utilisés sont présentés dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Taux de change

	2023	2022	2023	2022
	Royaume-Uni (équivalent à 1£)		États-Unis (équivalent à 1 \$US)	
Taux moyen	1,68	1,61	1,35	1,30
Taux de fin d'année	1,69	1,64	1,33	1,35



Nos indicateurs climatiques

Note 3 - Déclaration des émissions de portée 3

Les émissions de portée 3 sont des émissions indirectes (non incluses dans la portée 2) provenant de la chaîne de valeur de l'entreprise déclarante, y compris les émissions en amont et en aval. Nous collaborons avec les régulateurs, les organismes industriels, les alliances et les entreprises de plusieurs secteurs pour développer des cadres et des approches cohérents et standardisés afin de calculer les émissions de portée 3. Aviva n'exerce pas toutes les activités liées aux catégories définies dans la portée 3 et, de plus, nous sommes à des degrés de maturité variés en termes d'établissement de méthodologies et de bases pour calculer les émissions de portée 3. Le tableau 1 ci-dessous présente les émissions de portée 3 par catégorie. Nous avons également inclus le tableau 2, qui présente les émissions opérationnelles totales d'Aviva plc (y compris les émissions de portée 1 et de portée 2) et les émissions financées.

Tableau 1 : Émissions de portée 3 par catégorie

	Catégories	Pertinence	Catégorie de référence de section incluse dans
Activités en amont	1. Biens et services achetés	Applicable	Non déclaré - méthodologie en cours d'élaboration
	2. Biens d'équipement	Applicable	Non déclaré - méthodologie en cours d'élaboration
	3. Activités liées aux combustibles et à l'énergie	Applicable	Note 4 - Émissions opérationnelles
	4. Transport et distribution en amont	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
	5. Déchets générés lors des activités	Applicable	Note 4 - Émissions opérationnelles
	6. Voyages d'affaires	Applicable	Note 4 - Émissions opérationnelles
	7. Déplacements des employés	Applicable	Note 4 - Émissions opérationnelles (déclaration partielle)
	8. Actifs loués en amont	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
Activités en aval	9. Transport et distribution en aval	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
	10. Traitement des produits vendus	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
	11. Utilisation des produits vendus	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
	12. Traitement de fin de vie des produits vendus	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
	13. Actifs loués en aval ¹	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
	14. Franchises	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
	15. Investissements	Applicable	Note 5 - Émissions financées ¹

Tableau 2 : Récapitulatif des émissions d'Aviva plc

t éq CO ₂ affichée en milliers	Note	2023			2022 (retraité) ²		
		Portée 1 et portée 2	Portée 3	Total	Portée 1 et portée 2	Portée 3	Total
Émissions opérationnelles ¹	4	15	9	25	16	5	21
Émissions financées ^{1,3}	5	—	8 788	8 788	—	7 879	7 879
Total des émissions opérationnelles et financées déclarées par portée		15	8 797	8 813	16	7 884	7 900

Notes de bas de page pour la note 3 :

1. Les émissions de carbone opérationnelles et les émissions financées sont déclarées pour l'ensemble d'Aviva plc, qui comprend Aviva Canada.

2. Les résultats comparatifs de 2022 ont été retraités par rapport à ceux publiés précédemment pour inclure des catégories d'actifs supplémentaires. Voir la note 1 pour plus de détails.

3. Les émissions financées incluent la portée 1 et la portée 2. Celles-ci sont incluses dans la portée 3 dans le tableau ci-dessus car elles concernent la catégorie 15 de la portée 3.



Nos indicateurs climatiques

Note 4 - Émissions de carbone opérationnelles

Les émissions de carbone opérationnelles sont déclarées par Aviva plc. Les données environnementales publiées par Aviva suivent la norme d'entreprise du Protocole des GES du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable.

Critères de déclaration

Cette note doit être lue conjointement avec les politiques de déclaration sur le climat et la note 8.

Approche et méthodologie

En ce qui concerne la déclaration des émissions opérationnelles, Aviva comptabilise l'intégralité des émissions provenant des activités sur lesquelles elle exerce un contrôle opérationnel (Aviva plc et ses filiales).

Les émissions opérationnelles de GES d'Aviva comprennent les émissions de portée 1 et de portée 2 provenant de sources détenues et certaines émissions de portée 3 non détenues (catégories 3, 5, 6 et 7).

Comme nous n'avons pas de contrôle opérationnel sur notre coentreprise basée en Chine, les émissions sont exclues des émissions opérationnelles et ont été incluses dans la portée 3, catégorie 15, dans nos émissions financées.

Portée 1 – Émissions de carbone opérationnelles provenant de sources détenues. Cela inclut le gaz naturel, le pétrole, le kilométrage des voitures de fonction et les émissions fugitives (gaz accidentellement rejetés dans l'atmosphère) provenant de la climatisation.

Portée 2 reposant sur l'emplacement – Émissions de carbone opérationnelles provenant de sources non détenues (c'est-à-dire les centrales électriques) en utilisant une intensité d'émission moyenne pour les réseaux sur lesquels la consommation d'énergie a lieu. Cela comprend l'électricité achetée, le chauffage municipal et la climatisation.

Portée 2 reposant sur le marché – Émissions de carbone opérationnelles pour lesquelles Aviva a conclu des accords contractuels pour l'électricité renouvelable, par exemple par le biais de contrats d'achat d'électricité, d'énergie renouvelable certifiée selon un tarif fournisseur ou l'achat d'instruments contractuels spécifiques, le cas échéant.

Portée 3 – Émissions de carbone opérationnelles provenant de sources non détenues. Il s'agit des déplacements professionnels (avion, train, flotte grise et voitures de location), de l'eau, du transport et de la distribution d'électricité et des déchets mis en décharge. Voir la Note 3 – Déclaration des émissions de portée 3.

Les émissions de portée 3 liées aux voyages d'affaires ont augmenté en 2023, car les interactions en personne sont plus nombreuses.

Estimations et hypothèses clés

La prise en compte et l'importance relative des catégories de la portée 3 requiert du jugement. Nous considérons que certaines catégories de la portée 3 ne sont pas applicables à Aviva, car nous n'exerçons pas ces activités. Notre déclaration pour chaque catégorie est présentée en note 3.

Les données opérationnelles (énergie, gaz réfrigérants, déplacements, eau, déchets, etc.) sont converties en équivalent dioxyde de carbone (éq. CO₂) à l'aide de facteurs de conversion de carbone fournis en externe, tels que ceux fournis par le rapport sur les gaz à effet de serre du gouvernement britannique (DESNZ) ou l'Agence internationale de l'énergie (AIE) sur une base annuelle.

Objectifs

Nous avons pour ambition de rendre nos activités carboneutres d'ici 2030 et de continuer d'utiliser uniquement de l'électricité provenant de sources renouvelables (conformément à notre engagement pris dans le cadre de l'initiative RE100). Notre électricité pour 2022 a été vérifiée par le CDP comme provenant de sources renouvelables certifiées; nous avons donc atteint notre objectif trois ans plus tôt que prévu.

Aviva a pour objectif SBTi de réduire ses émissions opérationnelles de portée 1 et de portée 2 de 90 % d'ici la fin de 2030 par rapport à l'année de référence 2019.

Le tableau présente nos émissions de GES sur une base absolue d'éq. CO₂, conformément au Streamlined Energy and Carbon Reporting (SECR) pour nos opérations à l'échelle du Groupe.

Analyse

Les émissions de carbone opérationnelles d'Aviva de portée 2 sont désormais également déclarées en utilisant la méthodologie basée sur le marché du Protocole des GES et en s'alignant sur la méthodologie des objectifs basés sur la science.

La méthodologie basée sur le marché de portée 2 permet aux entreprises de bénéficier de leurs actions en matière d'approvisionnement en électricité certifiée produite à partir de sources renouvelables, plutôt que de simplement prendre les émissions moyennes de carbone du réseau pour le pays ou la région.

Les émissions de portée 3 ont augmenté par rapport à 2022, principalement en raison de l'augmentation des déplacements professionnels.

Les ratios d'intensité des émissions de portée 1 et de portée 2 basés sur le marché ont diminué en partie en raison des mesures de gestion en faveur de l'efficacité énergétique et de la réduction du parc immobilier.



Nos indicateurs climatiques

Tableau 1 : Émissions opérationnelles

Émissions opérationnelles d'Aviva plc	2023 Total ⁹	2022 Total
Émissions (basées sur le marché)²		
Portée 1 (t éq. CO ₂) ³	7 503	8 526
Portée 2 (t éq. CO ₂) ⁴	429	563
Portée 3 (t éq. CO ₂) ⁵	9 454	4 869
Émissions totales basées sur le marché (t éq. CO ₂)	17 386	13 958
Compensations carbone pour lesquelles des crédits ont été achetés et retirés au cours de l'année (t éq. CO ₂) ⁶	(17 386)	(13 958)
Émissions nettes totales basées sur le marché (t éq. CO ₂)	—	—
Ratios d'intensité (basés sur le marché)²		
Portée 1 et portée 2 - émissions basées sur le marché (t éq. CO ₂)/Revenu total en M£ ^{1,3,4}	0,40	0,50
Émissions totales basées sur le marché (t éq. CO ₂)/Revenu total en M£ ¹	0,88	0,77
Émissions totales basées sur le marché (t éq. CO ₂)/employé	0,62	0,59
Émissions (basées sur l'emplacement)⁷		
Portée 1 (t éq. CO ₂) ³	7 503	8 526
Portée 2 (t éq. CO ₂) ⁴	7 873	7 837
Portée 3 (t éq. CO ₂) ⁵	9 454	4 869
Total basé sur l'emplacement (t éq. CO ₂)	24 830	21 232
Ratios d'intensité (basés sur l'emplacement)⁷		
Portée 1 et portée 2 - émissions basées sur l'emplacement (t éq. CO ₂)/Revenu total en M£ ¹	0,78	0,90
Émissions totales basées sur l'emplacement (t éq. CO ₂)/Revenu total en M£ ¹	1,25	1,17
Émissions totales basées sur l'emplacement (t éq. CO ₂)/employé	0,89	0,90
Consommation d'énergie		
Consommation d'énergie (MWh) ⁸	68 345	71 770

Notes de bas de page pour la note 4 :

1. Les résultats comparatifs 2022 ont été retraités à la suite de l'adoption d'IFRS7. Voir la note 1 pour plus de détails.
2. Basé sur le marché : une méthode basée sur le marché reflète les émissions provenant de l'électricité que les entreprises ont délibérément choisies.
3. Portée 1 : Gaz naturel, émissions fugitives (fuite de gaz des systèmes de climatisation et de réfrigération), pétrole et véhicules de société.
4. Portée 2 : Électricité.
5. Portée 3 : Comprend certaines catégories de la portée 3 pour les voyages d'affaires (catégorie 6) et la flotte grise (voitures privées utilisées à des fins professionnelles) (catégorie 6), les déchets (catégorie 5) et l'eau. Les émissions de portée 3 ont augmenté par rapport à 2022, principalement en raison de l'augmentation des déplacements professionnels.
6. Toutes les émissions résiduelles ont été compensées. En 2023 et 2022, nous compensons nos émissions de carbone résiduelles par rapport à notre total basé sur le marché de portée 2, car cela prend en compte la réduction des émissions liées à notre utilisation d'électricité provenant de sources renouvelables. Au 16 février 2024, les 17 386 crédits achetés dans le cadre de l'empreinte d'émissions basée sur le marché de 2023 ont été retirés.
7. Basé sur l'emplacement : une méthode basée sur l'emplacement reflète l'intensité moyenne des émissions des réseaux sur lesquels la consommation d'énergie se produit.
8. Comprend les MWh d'énergie des portées 1 et 2 utilisées dans nos bâtiments occupés.
9. Ces mesures d'Aviva plc ont été soumises à une assurance raisonnable externe indépendante par PwC. Pour les résultats de cette assurance, voir le rapport d'assurance à la page 73 d'Aviva plc : Déclaration sur les changements climatiques 2023.

Nos indicateurs climatiques



Note 5 - Émissions financées

L'intensité carbone représente les émissions de carbone estimées de notre portefeuille d'investissements.

Cette note couvre les émissions associées aux catégories de crédit et d'actions de notre portefeuille d'investissements.

Critères de déclaration

Cette note doit être lue conjointement avec les politiques de déclaration sur le climat et la note 8.

Approche et méthodologie

Des mesures de l'intensité des émissions sont produites pour le portefeuille d'investissements d'Aviva Canada où les méthodologies de calcul sont établies et les données sont suffisamment robustes. Les émissions de GES de portée 1 et de portée 2 sont utilisées pour l'entité dans laquelle nous investissons et proviennent de fournisseurs tiers.

Mesures d'intensité - Intensité spécifique à une catégorie d'actifs

Pour calculer l'intensité d'une catégorie d'actifs, les émissions de GES (numérateur) sont évaluées en fonction de la nature de l'actif sous-jacent (dénominateur) afin de déterminer une mesure d'intensité appropriée.

Le crédit et les actions utilisent l'intensité carbone moyenne pondérée selon les revenus.

La mesure de l'intensité carbone moyenne pondérée utilise les revenus des sociétés sous-jacentes et est donc influencée par la volatilité des revenus au cours de la période.

Estimations et hypothèses clés

Nous utilisons les émissions déclarées lorsque celles-ci sont disponibles et, dans le cas contraire, les émissions estimées sont incluses. Les dernières données d'émissions disponibles ont été utilisées pour préparer les données pour 2023, en notant que les dernières données d'émissions disponibles concernent généralement les émissions d'environ un an auparavant.

Cela est dû à la nature des émissions financées qui oblige les autres entreprises à déclarer leurs propres émissions pour les utiliser dans le cadre de cette mesure. Les chiffres comparatifs ne sont pas mis à jour pour les données sur les émissions des périodes postérieures à la publication initiale afin de démontrer une évolution sur un an des données sous-jacentes. De plus amples détails sur les principales estimations et hypothèses par catégorie d'actifs sont inclus ci-dessous.

Crédit et actions

Les estimations pour les sociétés cotées reposent d'abord sur la prise en compte des données historiques précédemment déclarées par la société si celles-ci sont disponibles, ou sur une estimation basée sur un modèle spécifique à un segment industriel pour plus de 1 000 segments industriels tel que fourni par MSCI.

Couverture

Toutes les organisations ne publient pas de données sur leurs émissions ou ne font pas estimer leurs données sur les émissions par des fournisseurs de données sur les émissions. Lorsque les émissions déclarées ou estimées ne sont pas disponibles, cela réduit la couverture des mesures. De plus, la couverture est réduite pour les actifs sous gestion pour lesquels la méthodologie n'est pas développée ou pour lesquels il existe des limites de données.

Nous présentons donc un pourcentage de couverture. La couverture des données étant inférieure à 100 %, nous nous attendons à ce que les émissions absolues augmentent à mesure que nous améliorons la couverture des données au fil du temps.

Qualité des indicateurs et des données

Un score de qualité des données du PCAF, basé sur les lignes directrices du PCAF, a été calculé pour indiquer le niveau d'estimation des entrées de données de nos émissions financées. Le score de qualité des données au niveau de la catégorie d'actifs est une moyenne pondérée basée sur le montant proportionnel de nos avoirs. Une échelle de 1 à 5 est utilisée, 1 correspondant aux émissions déclarées vérifiées et 5 aux émissions estimées. Plus le niveau d'estimation est élevé, plus il est probable que les données réelles sur les émissions, lorsqu'elles sont connues, s'écartent de l'estimation fournie.

Le crédit et les actions ont un score de 2, ce qui indique un niveau élevé de données déclarées, bien que non vérifiées.

Cibles

Aviva Canada a l'ambition d'atteindre la carboneutralité d'ici 2040. Dans cette démarche, nous avons l'ambition à court terme de réduire l'intensité carbone de nos investissements (actuellement les émissions de portée 1 et de portée 2 provenant des actifs de crédit et de capitaux propres) de 60 % d'ici 2030 à partir de l'année de référence 2019.

Nos indicateurs climatiques

Résultats

Les tableaux et figures suivants présentent la mesure de l'intensité carbone moyenne pondérée selon le revenu (WACI-R).

La figure 1 présente le crédit et les actions dans les fonds des actionnaires d'Aviva Canada (WACI-R).

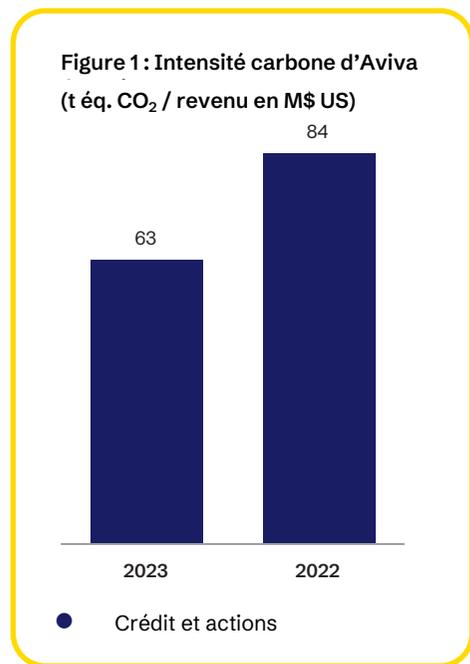


Tableau 1 : Répartition du WACI-R d'Aviva Canada pour le crédit et les actions pour 2023 (portée 1 et portée 2 de l'entité détenue incluse, portée 3 de l'entité détenue exclue)

Mesures climatiques	Unité de mesure	Données couverture %	2023 Montant	Données couverture % ²	2022 Montant ²
Montant investi	milliards \$		5,0		4,1
Intensité carbone moyenne pondérée selon le revenu (WACI-R)	t éq. CO ₂ / M\$ US de revenu	91 %	AR 63	89 %	84
Score de qualité des données PCAF			2		2

Analyse

WACI-R pour le crédit et les actions

Le WACI-R pour le crédit et les actions a diminué de 26 % pour atteindre 63 t éq. CO₂/M\$ US de chiffre d'affaires en 2023. (2022 : 84 t éq. CO₂/M\$ US de revenu). Cela représente une réduction de 30 % par rapport à l'année de référence 2019. (2019 : 89 t éq. CO₂/M\$ US de revenu).

La réduction du WACI-R de 2022 à 2023 est principalement due au désinvestissement et à la réduction de l'exposition relative aux entreprises à plus forte intensité.

Analyse sectorielle

Une analyse sectorielle est fournie pour les crédits et les actions dans le tableau 2. Ce tableau présente une répartition de la part du montant investi et de la contribution au WACI-R par secteur.

Les secteurs sont basés sur la norme Global Industry Classification Standard (GICS®) en utilisant les données sectorielles fournies par MSCI¹. La structure GICS® est composée de 11 secteurs.

Le tableau 2 montre que les quatre principaux secteurs de WACI-R représentent 65 % du portefeuille et contribuent à hauteur de 86 % à WACI-R. Le secteur des services public est le plus gros contributeur, représentant 8 % du portefeuille mais contribuant à 31 % de l'intensité carbone moyenne pondérée selon le revenu.

Tableau 2 : Répartition sectorielle

Secteur GICS® ¹	Part en % du montant investi	% de contribution du secteur au WACI-R
Services publics	6 %	31 %
Industriels	8 %	31 %
Énergie	1 %	15 %
Financier	50 %	8 %
Tous les autres secteurs	35 %	14 %



Nos indicateurs climatiques

Émissions de portée 3 de nos investissements

La mesure des émissions de portée 3 de nos investissements en crédits et en actions présente des défis importants en termes de mesure complète et précise dans les 15 catégories de la portée 3 du Protocole des GES. La disponibilité des données déclarées sur les entités détenues pour la portée 3 s'améliore au fil du temps; cependant, les informations déclarées ne sont pas toujours complètes et sont généralement soumises à des niveaux importants d'incertitude d'estimation. Ceci est reconnu par les fournisseurs de données tiers, qui remplacent souvent les informations de portée 3 dans leurs ensembles de données lorsqu'elles ne sont pas jugées crédibles, en les remplaçant par leurs propres estimations. De telles mesures sont également soumises à des niveaux importants d'incertitude d'estimation et à un score de qualité des données faible en conséquence.

Outre l'incertitude de mesure constatée, la déclaration des émissions de portée 3 des investissements au niveau du portefeuille agrégé introduit d'importants problèmes de double comptabilisation. Le portefeuille d'Aviva est vaste et diversifié, et il est donc naturel que les sociétés dans lesquelles nous investissons interagissent les unes avec les autres et fassent partie des chaînes de valeur des autres. Cela conduit à des cas où les émissions de portée 1 et de portée 2 d'une entreprise dans laquelle nous investissons peuvent être les émissions de portée 3 d'une autre entité dans laquelle nous investissons, ou à des cas où plusieurs entités dans lesquelles nous investissons ont les mêmes émissions sous-jacentes dans leur portée 3.

En raison de l'incertitude importante en matière d'estimation et de la double comptabilisation inhérente au niveau du portefeuille, nous ne croyons pas que la divulgation des émissions globales de portée 3 des sociétés émettrices au niveau d'Aviva Canada représente une information utile à la décision pour les principaux utilisateurs de notre Déclaration à cette étape. Nous n'avons donc déclaré aucune mesure des émissions de portée 3 basées sur l'intensité.

Regarder vers l'avant

Les principaux domaines de développement en 2024 et au-delà sont :

- Élargir la divulgation pour incorporer des catégories d'actifs supplémentaires, lorsque la disponibilité et la robustesse des données le permettent, en tenant compte de la dernière méthodologie disponible du PCAF.
- Reconnaisant les défis en matière de données et de méthodologie associés aux émissions de portée 3 des investissements, nous continuerons à développer des approches de déclaration pour améliorer l'utilité décisionnelle des informations de portée 3 au niveau du portefeuille, à la fois en référence aux normes de déclaration externes et aux méthodologies internes.

Notes de bas de page pour la note 5 :

1. Certaines informations © 2024. MSCI ESG Research LLC. Reproduit avec autorisation. Global Industry Classification Standard (GICS®), GICS® et GICS® Direct sont des services ou des marques commerciales de MSCI et S&P Global Market Intelligence.
2. Les montants comparatifs de 2022 ont été retraités par rapport à ceux publiés précédemment. Reportez-vous à la note 1 pour plus de détails.

 Cette mesure a été soumise à une assurance raisonnable externe indépendante de PwC. Pour les résultats de cette assurance, voir le rapport d'assurance à la page 61.



Nos indicateurs climatiques

Note 6 - Investissement dans des actifs durables

Aviva Canada mesure ses investissements qui répondent à la définition d'actifs durables, comme indiqué dans les critères de déclaration.

Critères de déclaration

Cette note doit être lue conjointement avec les politiques de déclaration sur le climat et la note 8.

Approche et méthodologie

Notre définition des actifs durables est basée sur la taxonomie et les critères sectoriels de la Climate Bonds Initiative (CBI).

Les actifs sont regroupés dans les sous-catégories suivantes :

- Vert : actifs faisant référence à une méthodologie d'évaluation scientifique externe pour les références vertes ou étiquetés comme verts dans la base de données des obligations vertes CBI;
- Durabilité : actifs faisant référence à une méthodologie d'évaluation externe fondée sur des données scientifiques ou marqués comme étant durables dans la base de données des obligations sociales et durables de la CBI, y compris les dettes liées à la durabilité;
- Fonds de transition et liés au climat - Fonds de transition Aviva. Les objectifs et la stratégie du fonds sont pris en compte pour déterminer l'inclusion dans l'investissement dans des actifs durables.

Estimations et hypothèses clés

Lors de l'élaboration de notre définition, les termes vert et durable ont été évalués par rapport aux indicateurs externes actuels de références vertes et durables.

Les investissements dans les fonds liés à la Transition et au Climat sont présentés essentiellement en origination (34 % du total). Les obligations sont présentées sur la base de la valeur marchande.

Couverture et contexte

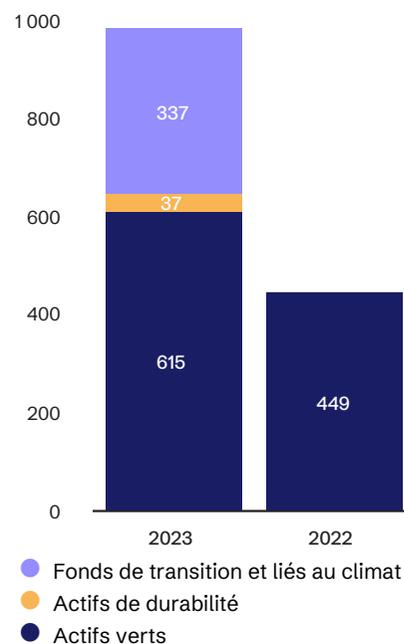
Les actifs sont pris en compte pour être inclus dans l'investissement d'Aviva dans des actifs durables, lorsque la définition est satisfaite.

Résultats

Augmenter nos investissements dans la transition et dans l'économie verte plus largement constitue une opportunité importante et est reconnu comme tel avec un objectif spécifique en matière d'actifs durables.

La portée du portefeuille d'actifs durables dans cette divulgation couvre les propres actifs d'Aviva Canada. Nous avons l'ambition d'atteindre un objectif d'achat annuel de 150 millions de dollars d'actifs durables.

Figure 1 : Investissement dans des actifs durables (en millions de dollars) ^(AR)



Analyse

Les investissements d'Aviva Canada dans des actifs durables sont passés de 449 millions de dollars à 989 millions de dollars, reflétant une création de 540 millions de dollars au cours de l'exercice :

- Actifs verts : les investissements (nets des mouvements de valeur marchande ou des désinvestissements) dans les obligations vertes ont contribué à hauteur de 615 millions de dollars;
- Actifs durables : les nouveaux investissements dans les obligations durables ont contribué à hauteur de 37 millions de dollars;
- Fonds de transition et liés au climat : l'investissement de démarrage dans le Fonds canadien de base plus climatique d'Aviva Investors (CCPCF) a apporté une contribution de 337 millions de dollars;
- Augmentation de 975 millions de dollars des investissements cumulés dans les actifs durables par rapport à la référence de 2019 de 14 millions de dollars.

Nos indicateurs climatiques

Note 7 - Pertes attribuables aux phénomènes météorologiques

Aviva Canada s'engage à aider ses clients à protéger leurs biens contre des phénomènes météorologiques dévastateurs tels que les inondations, les tempêtes de grêle, les tempêtes de vent, les feux de forêt, les ouragans et les tornades. De tels phénomènes sont appelés à devenir plus fréquents, plus graves, géographiquement plus concentrés et plus persistants. La vitesse de ce changement et la capacité de la société à adopter des stratégies d'atténuation auront peut-être des répercussions sur notre capacité à offrir à nos clients des produits abordables à long terme. En conséquence, nous intégrons la perspective de phénomènes météorologiques extrêmes dans notre tarification pour faire en sorte qu'elle soit adéquate et nous surveillons les pertes réelles attribuables aux phénomènes météorologiques en les comparant aux pertes prévues dans toutes nos unités de gestion et tous nos marchés. Les résultats des modèles d'événements catastrophiques sont complétés par des scénarios de catastrophes internes.

Aviva Canada mesure les pertes réelles liées aux conditions météorologiques par rapport aux pertes attendues (nettes de réassurance) et aux impacts météorologiques sur notre mesure de performance financière clé, le ratio d'exploitation combiné (REC). La présentation du REC a été mise à jour pour IFRS 17 et intègre désormais l'impact de l'actualisation (REC actualisé). Aviva Canada considère que le REC avec des sinistres mesurés sur une base non actualisée (REC non actualisé) est plus fidèle à la manière dont l'entreprise est gérée. Cette mesure est présentée sur une base non actualisée, conformément aux rapports précédents.

Critères de déclaration

Cette note doit être lue conjointement avec les politiques de déclaration sur le climat et la note 8.

Approche et méthodologie

Aviva Canada déclare cet indicateur depuis plusieurs années dans ses déclarations sur le REC.

Au Canada, un événement catastrophique (CAT) est un événement ou une série d'événements dont la nature ou la durée est telle que les processus et les ressources ordinaires de traitement des demandes d'indemnisation doivent être modifiés et/ou renforcés immédiatement, afin que le service à la clientèle et le contrôle des réclamations soient maintenus. Cela dépassera généralement 5 millions de dollars ou 500 demandes d'indemnisation. Nous continuerons à travailler avec notre réseau de fournisseurs privilégiés sur les attentes en matière de pratiques durables et à construire ces bases importantes pour l'avenir. Les municipalités reconnaissent également la nécessité d'un changement et améliorent les codes du bâtiment pour améliorer la résilience face à une probable augmentation des phénomènes météorologiques.

Nos activités d'assurance de dommages sont protégées contre les catastrophes uniques de grande envergure grâce à une réassurance souscrite conformément aux exigences réglementaires locales. Ces programmes de réassurance limitent l'exposition d'Aviva Canada à 50 millions de dollars pour un événement pouvant survenir tous les 500 ans, conformément aux exigences réglementaires. À moyen et long terme, il est possible que les primes que nous devons facturer pour couvrir notre exposition au risque augmentent, afin de correspondre à l'intensité et à la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes.

Résultats et analyses

Comme le montrent les figures 1 et 2, les pertes réelles liées aux conditions météorologiques en 2023 sont supérieures aux pertes liées aux conditions météorologiques attendues, sur la base de la moyenne à long terme (MLT). Cela est dû à un nombre important de phénomènes météorologiques tout au long de l'année.

Dans la figure 1, lorsque les pertes réelles liées aux intempéries sont égales à la MLT, le pourcentage est égal à 0 %.

Une performance meilleure que prévu entraînera un pourcentage négatif et une performance moins bonne que prévu donnera un pourcentage positif.

Dans la figure 2, lorsque l'impact sur le REC non actualisé est tel que prévu, le pourcentage est égal à 0 %. Une performance meilleure que prévu sera un pourcentage négatif (d'où une réduction du REC non actualisé) et une performance moins bonne que prévu sera un pourcentage positif (d'où une augmentation du REC non actualisé).

Figure 1 : Pertes réelles d'Aviva Canada liées aux conditions météorologiques par rapport aux pertes prévues (par année, net de réassurance). Source : Aviva Canada

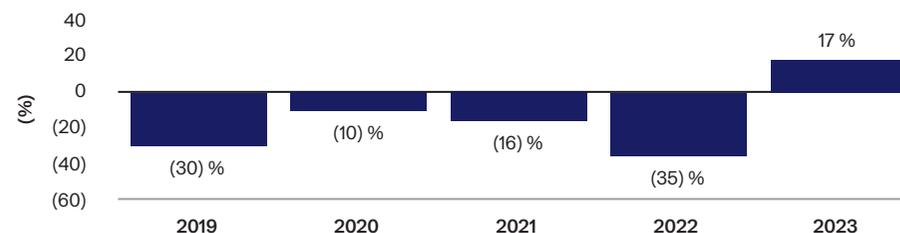
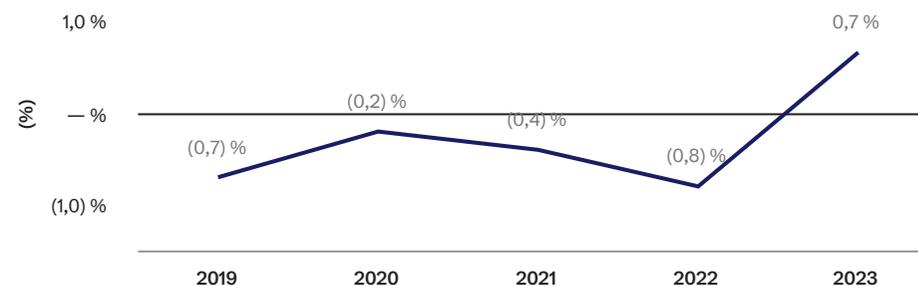


Figure 2 : Impact des conditions météorologiques sur le REC¹ non actualisé d'Aviva Canada (net de réassurance). Source : Aviva Canada



Notes de bas de page pour la note 7 :

1. Les résultats comparatifs de 2022 ont été retraités à la suite de l'adoption d'IFRS 17. L'impact climatique sur le REC non actualisé d'Aviva était auparavant calculé sur la base des primes nettes acquises; il est désormais calculé sur la base des revenus d'assurance.



Nos indicateurs climatiques

Note 8 - Critères de déclaration

Les critères de déclaration pour chacun des indicateurs de la Déclaration sur les changements climatiques sont définis ci-dessous:

Émissions opérationnelles

Émissions opérationnelles de portée 1

Définition	La quantité totale d'émissions directes de GES provenant des opérations d'Aviva (portée 1). La portée 1 couvre les émissions opérationnelles provenant de sources détenues. Cela comprend le gaz naturel, le pétrole (diesel), le kilométrage des voitures de fonction et les émissions fugitives provenant de la climatisation.
Portée	Ceci est déclaré pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous avons un contrôle opérationnel, comme indiqué dans la Note 4 - Émissions opérationnelles.
Unités	Tonnes d'éq. CO ₂ (t éq. CO ₂)
Méthode de calcul et de déclaration	<p>Combustion de carburant Le gaz naturel et le pétrole (diesel) sont les deux principaux combustibles utilisés dans les opérations d'Aviva. Le gaz naturel est utilisé pour chauffer et climatiser nos bureaux et le mazout (diesel) est principalement utilisé dans les générateurs de secours.</p> <p>Au Royaume-Uni et en Irlande, les données sur la consommation de gaz naturel sont fournies directement par le fournisseur, à l'exception de quelques petits bureaux où les données sont fournies par le propriétaire moyennant des frais de service. Pour les autres marchés, y compris le Canada, les données sont fournies par les propriétaires, y compris le chauffage et la climatisation municipaux. Lorsque les données réelles ne sont pas disponibles, généralement pour les mesures de décembre en raison du calendrier de déclaration, les données sont extrapolées sur la base des chiffres de consommation historiques.</p> <p>Les données sur la consommation de pétrole (diesel) au Royaume-Uni, en Irlande et en Inde sont fournies par nos partenaires de service qui effectuent des contrôles réguliers et fournissent des rapports de consommation.</p> <p>Véhicules de fonction Le kilométrage des voitures de fonction utilisées à des fins professionnelles est calculé à partir du système de gestion des dépenses, des relevés de cartes de carburant et des factures connexes. Les données reçues sont ensuite multipliées par les facteurs d'émission du DESNZ ou de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) pour estimer les émissions de carbone des véhicules de fonction.</p> <p>Émissions fugitives Les données sur les émissions fugitives au Royaume-Uni et en Irlande sont fournies à partir des rapports des fournisseurs par nos partenaires de service, qui effectuent des contrôles réguliers des unités de climatisation et mesurent toute fuite. Sur d'autres marchés, lorsqu'ils sont disponibles, cela est fourni par les propriétaires.</p>
Source	Le système opérationnel de déclaration environnementale du Groupe.



Nos indicateurs climatiques

Émissions opérationnelles (suite)

Émissions opérationnelles de portée 2

Définition	<p>La quantité totale d'émissions indirectes de GES provenant de l'énergie achetée (portée 2). Les émissions de portée 2 couvrent les émissions générées par l'électricité utilisée dans tous les bâtiments que le Groupe exploite, telles que calculées selon la méthodologie géolocalisée et basée sur le marché.</p> <p>Basé sur l'emplacement Émissions opérationnelles provenant de sources non détenues (par exemple, centrales électriques) en utilisant une intensité d'émission moyenne pour les réseaux sur lesquels la consommation d'énergie a lieu. Cela comprend l'électricité achetée, le chauffage et la climatisation municipaux.</p> <p>Basé sur le marché Émissions opérationnelles pour lesquelles nous avons des accords contractuels pour l'électricité renouvelable, par ex. par la propre production sur site d'Aviva, l'électricité renouvelable certifiée selon un tarif fournisseur ou l'achat séparé de garanties d'origine d'énergie renouvelable (REGO) ou équivalents du marché, ou la chaleur renouvelable consommée ou le transport certifié par un programme gouvernemental.</p>
Portée	Ceci est déclaré pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous avons un contrôle opérationnel, comme indiqué dans la Note 4 - Émissions opérationnelles'.
Unités	Tonnes d'éq. CO ₂ (t éq. CO ₂)
Méthode de calcul et de déclaration	<p>Au Royaume-Uni et en Irlande, les données sur les achats d'électricité sont fournies directement par le fournisseur, à l'exception de quelques petits bureaux où les données sont fournies par le propriétaire via des frais de service. Pour les autres entreprises, dont le Canada, les données sont fournies par les propriétaires. En Inde, une petite partie de la consommation d'électricité des bureaux est extrapolée sur la base du prix unitaire du kWh. Lorsque les données réelles ne sont pas disponibles, généralement pour les mesures de décembre en raison du calendrier de déclaration, les données sont extrapolées sur la base des chiffres de consommation historiques.</p> <p>Rapports basés sur l'emplacement Conformément aux directives de portée 2 du protocole GES, les données totales d'électricité achetées sont multipliées par le facteur de réseau moyen de la base de données gouvernementale du pays concerné sur la production d'électricité pour la période de référence.</p> <p>Rapports basés sur le marché L'achat d'électricité que nous avons délibérément choisie et classée carboneutre, y compris la production sur site, des tarifs verts pouvant être adaptés à une production 100 % renouvelable, ou par l'achat de certificats énergétiques (par exemple, certificats d'obligation d'énergies renouvelables (ROC)/REGO/certificats verts) est exclu du total de l'électricité. Le reste est multiplié par le facteur de réseau moyen issu de la base de données gouvernementales sur la production d'électricité du pays concerné pour la période de référence.</p>
Source	Le système opérationnel de déclaration environnementale du Groupe.



Nos indicateurs climatiques

Émissions opérationnelles (suite)

Émissions opérationnelles de portée 3

Définition	La quantité totale d'émissions opérationnelles indirectes (non incluses dans les portées 1 et 2) qui se produisent dans la chaîne de valeur, y compris les émissions en amont et en aval (portée 3). Les émissions opérationnelles de portée 3 couvrent les émissions opérationnelles liées aux déplacements professionnels (avions, trains, flotte grise et voitures de location), à l'eau, aux déchets, au transport et à la distribution d'électricité et au travail à domicile.
Portée	Ceci est déclaré pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous avons un contrôle opérationnel comme indiqué dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles », à l'exception du travail à domicile. Les émissions de portée 3 sur le travail à domicile sont calculées pour les seules activités du Groupe (Royaume-Uni, Irlande et Canada).
Unités	Tonnes d'éq. CO ₂ (t éq. CO ₂)
Méthode de calcul et de déclaration	<p>Voyage d'affaires Pour les voyages d'affaires effectués par avion, par train ou en voiture de location, les données sur la distance totale parcourue sont obtenues auprès des prestataires de gestion des voyages d'affaires sur une base trimestrielle. La distance parcourue pour les déplacements professionnels dans des véhicules privés est calculée à partir des systèmes de notes de frais du Groupe qui remboursent les collègues sur la base du coût au kilomètre (km) parcouru. Les déplacements sont mesurés ou convertis en km. Le transport aérien est calculé en fonction de la classe de service (première, affaires, économique) et des facteurs d'émission appropriés sont appliqués à chaque classe.</p> <p>Eau et déchets Les données sur la consommation d'eau au Royaume-Uni et en Irlande sont fournies directement par nos fournisseurs. Dans d'autres entreprises, les données sont fournies par les propriétaires. Les données sur la production de déchets sont fournies par nos partenaires de services au Royaume-Uni et en Irlande et par les propriétaires d'autres endroits. L'eau se mesure en m³ et les déchets en tonnes métriques. Les facteurs d'émission publiés par le DESNZ sont appliqués à l'eau totale et aux déchets pour estimer les émissions d'éq. CO₂.</p> <p>Transport et distribution d'électricité Le transport et la distribution d'électricité sont l'énergie nécessaire pour transférer l'électricité du producteur à l'utilisateur final, mesurée en kWh et convertie en éq. CO₂.</p> <p>Travail à la maison Les émissions liées au travail à domicile sont calculées à l'aide des facteurs d'émission publiés par le gouvernement (DESNZ) multipliés par les effectifs et les taux de non-occupation des bureaux. Les émissions du travail à domicile ne relèvent actuellement pas du champ d'application de l'assurance externe et ne sont pas déclarées dans notre tableau Streamline Energy and Carbon Reporting (SECR), mais nous comptons dans nos totaux d'émissions pour lesquelles nous achetons des crédits carbone pour les compenser.</p>
Source	Le système opérationnel de déclaration environnementale du Groupe.



Nos indicateurs climatiques

Émissions opérationnelles (suite)

Pourcentage des émissions d'éq. CO₂ des activités d'Aviva compensées annuellement/compensations carbone (tonnes éq. CO₂)

Définition	Les émissions opérationnelles d'éq. CO ₂ sont compensées par les opérations d'Aviva grâce à l'achat de crédits carbone Gold Standard, Voluntary Carbon Scheme et Carbon Emission Reduction provenant de projets d'efficacité énergétique, d'approvisionnement en eau propre et de production d'énergie renouvelable sur le marché volontaire du carbone.
Portée	Ceci est déclaré pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous avons un contrôle opérationnel comme indiqué dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Unités	Pourcentage/Tonnes d'éq. CO ₂ (t éq. CO ₂)
Méthode de calcul et de déclaration	Nous achetons des réductions d'émissions volontaires certifiées selon le Gold Standard, le Verified Carbon Standard et le Certified Emission Reduction Standard. Les crédits carbone proviennent de projets communautaires d'efficacité énergétique, d'approvisionnement en eau potable et de production d'énergie renouvelable dans les pays en développement via le marché volontaire du carbone. Une fois émis et achetés, les crédits sont reversés dans le registre carbone respectif, ils ne peuvent donc plus être utilisés ou revendus. Aviva s'approvisionne en crédits carbone auprès d'entreprises accréditées par l'International Carbon Reduction and Offset Alliance (ICROA). Dans notre déclaration, il y a une estimation du volume de crédits requis au cours de la dernière période de l'année. Par conséquent, nos rapports sur cette mesure peuvent inclure les compensations qui ont été achetées et qu'Aviva s'est engagée à retirer à la date de la déclaration, par communication au courtier.
	$\text{Pourcentage de compensation carbone réalisé} = \frac{\text{Nombre total de crédits achetés}}{\text{Quantité totale d'émissions opérationnelles de portée 1, portée 2 et portée 3}} \%$
Source	Le système opérationnel de déclaration environnementale du Groupe.

Portée 1 et portée 2 - émissions basées sur l'emplacement (t éq. CO₂)/ millions de livres sterling de revenu total¹

Définition	Intensité des GES calculée comme la quantité totale d'émissions de portée 1 et de portée 2 (basées sur l'emplacement) par million de livres sterling de revenu total. Le revenu total représente la somme des revenus d'assurance et des revenus d'honoraires et de commissions, selon le compte de résultat consolidé, tel que déclaré dans le rapport et les comptes annuels d'Aviva plc.
Portée	Ceci est déclaré pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous avons un contrôle opérationnel comme indiqué dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Unités	Tonnes d'éq. CO ₂ (t éq. CO ₂)/M£ de revenu total
Méthode de calcul et de déclaration	Cette intensité de GES est calculée comme suit : quantité totale des émissions de portée 1 et de portée 2 (basées sur l'emplacement) divisée par le revenu total en millions de livres sterling. Une méthode basée sur l'emplacement reflète l'intensité moyenne des émissions des réseaux sur lesquels la consommation d'énergie a lieu. Les données sur les émissions opérationnelles de portée 1 et de portée 2 (basées sur l'emplacement) sont calculées sur la base de la méthode mise en évidence dans les critères de déclaration externes fournis pour les émissions opérationnelles de portée 1 et de portée 2.
Source	Les données d'émissions proviennent du système de déclaration environnementale opérationnelle du Groupe. Les revenus d'assurance et les revenus d'honoraires et de commissions sont des mesures financières présentées dans le rapport et les comptes annuels du Groupe.

1. Par suite de l'adoption d'IFRS 17 *Contrats d'assurance*, le dénominateur de cette mesure a été mis à jour en 'Revenu total' de PÉB au cours de l'année. Le revenu total capture la somme des revenus d'assurance et des revenus de frais et commissions sur le compte de résultat IFRS.



Nos indicateurs climatiques

Émissions opérationnelles (suite)

Émissions totales basées sur l'emplacement (t éq. CO₂)/employé

Définition	Intensité des GES calculée comme la quantité totale d'émissions de GES opérationnelles de portée 1, de portée 2 (basées sur l'emplacement) et de portée 3 par employé.
Portée	Ceci est déclaré pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous avons un contrôle opérationnel comme indiqué dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Unités	Tonnes d'éq. CO ₂ (t éq. CO ₂)/employé
Méthode de calcul et de déclaration	Cette intensité de GES est calculée comme suit : la quantité totale d'émissions opérationnelles de portée 1, de portée 2 (basées sur l'emplacement) et de portée 3 est divisée par le nombre total d'employés. Une méthode basée sur l'emplacement reflète l'intensité moyenne des émissions des réseaux sur lesquels la consommation d'énergie a lieu. Le nombre d'employés est basé sur l'effectif au 31 décembre de l'année de référence tel que fourni par notre équipe RH du Groupe. Les émissions opérationnelles de portée 1, de portée 2 et de portée 3 sont calculées sur la base de la méthode mise en évidence dans les critères de déclaration externe fournis pour les émissions opérationnelles de portées 1, 2 et 3.
Source	Le système opérationnel de déclaration environnementale du Groupe.

Émissions basées sur le marché des portées 1 et 2 (t éq. CO₂)/millions de livres sterling de revenu total¹

Définition	Intensité des GES calculée comme la quantité totale d'émissions de portée 1 et de portée 2 (basées sur le marché) par million de livres sterling de revenu total. Le revenu total représente la somme des revenus d'assurance et des revenus de commissions selon le compte de résultat consolidé, tel que divulgué dans le rapport et les comptes annuels d'Aviva plc.
Portée	Ceci est déclaré pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous avons un contrôle opérationnel comme indiqué dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Unités	Tonnes d'éq. CO ₂ (t éq. CO ₂)/M£ de revenu total
Méthode de calcul et de déclaration	Cette intensité de GES est calculée comme suit : quantité totale d'émissions de portée 1 et de portée 2 (basées sur le marché) divisée par le revenu total en millions de livres sterling. Les données sur les émissions opérationnelles de portée 1 et de portée 2 (basées sur le marché) sont calculées sur la base de la méthode mise en évidence dans les critères de déclaration externes fournis pour les émissions opérationnelles de portée 1 et de portée 2.
Source	Le système opérationnel de déclaration environnementale du Groupe. Les revenus d'assurance et les revenus d'honoraires et de commissions sont des mesures financières présentées dans le rapport et les comptes annuels du Groupe.



Nos indicateurs climatiques

Émissions totales basées sur le marché (t éq. CO₂)/ millions de livres sterling de revenu total¹

Définition	Intensité des GES calculée comme la quantité totale des émissions de portée 1, de portée 2 (basées sur le marché) et opérationnelles de portée 3 par million de livres sterling de revenu total. Le revenu total représente la somme des revenus d'assurance et des revenus de commissions selon le compte de résultat consolidé, tel que divulgué dans le rapport et les comptes annuels d'Aviva plc.
Portée	Ceci est déclaré pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous avons un contrôle opérationnel comme indiqué dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Unités	Tonnes d'éq. CO ₂ (t éq. CO ₂)/M£ de revenu total
Méthode de calcul et de déclaration	Cette intensité de GES est calculée comme suit : la quantité totale des émissions de portée 1, de portée 2 (basées sur le marché) et opérationnelles de portée 3 est divisée par le revenu total en millions de livres sterling. Les données sur les émissions opérationnelles de portées 1 et 2 (basées sur le marché) et de portée 3 sont calculées sur la base de la méthode mise en évidence dans les critères de déclaration externes fournis pour les émissions opérationnelles de portées 1, 2 et 3.
Source	La déclaration environnementale opérationnelle du Groupe (émissions de portées 1 et 2 et opérationnelles de portée 3). Les revenus d'assurance et les revenus d'honoraires et de commissions sont des mesures financières présentées dans le rapport et les comptes annuels du Groupe.

1. À la suite de l'adoption d'IFRS 17 Contrats d'assurance, le dénominateur de cette mesure a été mis à jour en 'Revenu total' de PÉB au cours de l'année. Le revenu total capture la somme des revenus d'assurance et des revenus de frais et commissions sur le compte de résultat IFRS.



Nos indicateurs climatiques

Émissions opérationnelles (suite)

Émissions totales basées sur le marché (t éq. CO₂)/employé

Définition	Intensité des GES calculée comme la quantité totale d'émissions de GES opérationnelles de portée 1, de portée 2 (basées sur le marché) et de portée 3 par employé.
Portée	Ceci est déclaré pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous avons un contrôle opérationnel comme indiqué dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Unités	Tonnes d'éq. CO ₂ (t éq. CO ₂)/employé
Méthode de calcul et de déclaration	Cette intensité de GES est calculée comme suit : la quantité totale des émissions opérationnelles de portée 1, de portée 2 (basées sur le marché) et de portée 3 est divisée par le nombre total d'employés. Une méthode basée sur le marché reflète l'intensité moyenne des émissions des réseaux sur lesquels se produit la consommation d'énergie. Le nombre d'employés est basé sur l'effectif au 31 décembre de l'année de reporting tel que fourni par notre équipe RH du Groupe. Les émissions opérationnelles de portées 1, 2 et 3 sont calculées sur la base de la méthode mise en évidence dans les critères de déclaration externe fournis pour les émissions opérationnelles de portées 1, 2 et 3.
Source	Le système opérationnel de déclaration environnementale du Groupe.

Émissions de carbone opérationnelles - absolues

Définition	Les données absolues d'éq CO ₂ incluent les émissions de nos bâtiments, les déplacements professionnels, l'eau et les déchets mis en décharge générés au cours de l'année.
Portée	Ceci est déclaré pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous avons un contrôle opérationnel comme indiqué dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Unités	Tonnes d'éq. CO ₂ (t éq. CO ₂)
Méthode de calcul et de déclaration	Les données sur les émissions opérationnelles des portées 1, 2 et 3 sont établies selon la méthode indiquée dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Source	Le système opérationnel de déclaration environnementale du Groupe.



Nos indicateurs climatiques

Émissions financées

Définition	<p>Les mesures des émissions financées couvrent les émissions de gaz à effet de serre (GES) qu'Aviva finance par le biais de ses investissements dans le cadre de la catégorie 15 de la portée 3 du Protocole des GES. Les informations sur les émissions financées englobent un certain nombre de mesures différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Émissions absolues de GES attribuées à un investissement; • L'intensité économique en carbone, représentant l'intensité des émissions de GES attribuées aux investissements par million de livres sterling investies pour les rapports d'Aviva plc; • Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) selon le revenu, représentant l'intensité carbonique moyenne pondérée de l'entité investie selon le revenu, l'intensité carbone de chaque entreprise dans laquelle nous investissons selon le revenu correspondant à ses émissions de GES par rapport à ses revenus générés, et la pondération étant la pondération de l'investissement dans le portefeuille; • Intensité carbonique de l'immobilier (immobilier direct et prêts hypothécaires commerciaux), représentant le total des émissions de GES attribuées aux investissements immobiliers par mètre carré de surface au sol attribuée.
Portée	<p>Seules les émissions de portées 1 et 2 des entreprises dans lesquelles nous investissons sont actuellement mesurées. Les émissions sont basées sur les dernières données déclarées disponibles ou sur des données estimées (lorsque les données déclarées ne sont pas disponibles) concernant Aviva plc et ses filiales, entreprises associées et coentreprises basées sur la participation du Groupe. Les émissions correspondent à la part des émissions des entités dans lesquelles nous investissons attribuée à Aviva en fonction de sa part d'investissement ou de son niveau de financement. Nous n'incluons pas les émissions de portée 3 des entités dans lesquelles nous investissons, en raison de préoccupations concernant la double comptabilisation, la qualité des données et le niveau d'estimation, comme indiqué dans la note 5 de ce rapport.</p> <p>Les émissions souveraines couvrent actuellement uniquement les émissions de production (pour la consommation intérieure et l'exportation). Les émissions liées à la consommation (produites localement et importées) ne sont pas mesurées actuellement.</p> <p>Les émissions financées pour nos fonds d'actionnaires, de participations aux bénéficiaires et des assurés sont actuellement calculées pour les classes d'actifs suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obligations de sociétés; • Actions cotées; • Immobilier (y compris les biens immobiliers directs et les hypothèques commerciales); • Prêts hypothécaires avec libération de capitaux propres; • Dette d'infrastructure (hors investissements de la Private Finance Initiative (PFI)).
Unités	<p>Émissions absolues de gaz à effet de serre attribuées : tonnes métriques d'équivalent CO₂ (t éq. CO₂)</p> <p>Intensité carbonique économique : t éq. CO₂ par million de livres sterling investies¹</p> <p>Intensité carbonique moyenne pondérée selon le revenu : t éq. CO₂ par million de dollars américains de revenu de l'entreprise dans laquelle nous investissons</p> <p>Intensité carbonique de l'immobilier : kilogrammes d'équivalent CO₂ (kg éq. CO₂) par mètre carré (m²)</p>

1. La devise de référence de cette mesure a été mise à jour de M\$ à M£. Voir la note 1 pour plus de détails.



Nos indicateurs climatiques

Émissions financées

Méthode de calcul et de déclaration	<p>Les méthodes utilisées pour calculer les émissions financées sont basées sur la deuxième édition du Global GHG Accounting and Reporting Standard Part A : Financed Emissions publiée par le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) le 19 décembre 2022.</p> <p>Les émissions absolues sont calculées en attribuant une partie des émissions totales de l'entreprise émettrice au niveau relatif d'investissement d'Aviva. Les émissions financées en valeur absolue associées aux investissements par emprunt et en actions sont attribuées en prenant le montant en cours (valeur de marché pour la dette cotée¹ et les actions, ou montant prêté dans tous les autres cas) dans l'entité dans laquelle nous investissons comme partie de la valeur totale de l'entité ou de l'actif. Dans le cas des sociétés cotées, il s'agit de la valeur d'entreprise, y compris les liquidités (EVIC), sinon le total de la dette et des capitaux propres de l'entreprise émettrice est utilisé. Pour les investissements immobiliers, les émissions absolues sont attribuées sur la base du montant du prêt en cours par rapport à la valeur du bien à l'origine ou, dans le cas d'investissements immobiliers directs, du pourcentage de propriété du bien.</p> <p>L'intensité carbonique économique est calculée en divisant le total des émissions absolues attribuées par le montant de l'investissement (sur la base de la valeur marchande actuelle).</p> <p>L'intensité carbonique moyenne pondérée selon le revenu est obtenue en calculant d'abord les émissions absolues de chaque entreprise par million de dollars de revenu (t éq. CO₂ divisée par million de dollars de chiffre d'affaires), puis en calculant une moyenne pondérée pour le portefeuille concerné avec une pondération basée sur la valeur d'investissement.</p> <p>L'intensité carbonique de l'immobilier est calculée en divisant les émissions absolues attribuées au niveau du portefeuille par la surface totale en mètres carrés du portefeuille (kg éq. CO₂ divisé par m²).</p> <p>Les mesures des émissions souveraines sont présentées séparément des mesures des émissions des entreprises et ne doivent pas être regroupées, étant donné la double comptabilisation inhérente des mêmes émissions sous-jacentes dans les deux catégories de mesures (dans la mesure où les émissions souveraines de GES à l'échelle du pays incluraient les émissions des entreprises).</p> <p>Les émissions financées couvrent uniquement les catégories d'actifs pour lesquelles des méthodologies de calcul externes existent et pour lesquelles les données sur les émissions sont disponibles et répondent à nos seuils de qualité requis. Notre approche en matière de mesure des émissions consiste à utiliser des données de la plus haute qualité, conformément à la norme PCAF. Dans le cadre de la déclaration, une ventilation de la note de qualité des données du PCAF est fournie.</p>
Source	<p>Les mesures des émissions financées sont basées à la fois sur les données d'actifs collectées à partir des systèmes d'information financière internes d'Aviva et sur les données d'émissions collectées auprès de diverses sources et sont décrites plus en détail ci-dessous.</p> <p>Les données sur les émissions déclarées proviennent des sources suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • MSCI² pour le crédit et les actions. MSCI base les données sur des sources d'entreprise (telles que les rapports annuels, les rapports sur la responsabilité sociale des entreprises et les sites Web des entreprises), le CDP (anciennement Carbon Disclosure Project) ainsi que des bases de données gouvernementales (lorsque les données ne sont pas disponibles via des divulgations directes d'entreprise). • Le Carbon Trust Group (CT) et Aviva Investors pour la dette accordée aux sociétés de financement de projets d'infrastructure. CT base les données sur des sources d'entreprise (telles que les rapports annuels, les rapports sur la responsabilité sociale des entreprises et les sites Web des entreprises). • Accenture pour l'immobilier direct. Accenture utilise les relevés de compteurs physiques et la facturation pour fournir les émissions immobilières déclarées. <p>Les données sur les émissions estimées proviennent des sources suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Estimations MSCI pour le crédit et les actions. Les estimations sont basées sur un modèle d'intensité spécifique à un segment industriel, qui utilise les émissions actuelles et/ou historiques pour estimer l'intensité carbonique d'un segment industriel donné et applique cette intensité estimée aux revenus de l'entreprise. • CT a fourni des estimations pour la dette d'infrastructure et les hypothèques immobilières commerciales. Les émissions de la dette d'infrastructure sont estimées à l'aide de la production réelle d'électricité et des facteurs d'émission de GES de l'électricité du GIEC lorsque cela est possible et, dans le cas contraire, sont basées sur la base de données des facteurs d'émission de GES du PCAF (mise à jour en septembre 2023) sensibilisée par type d'actif et par pays. Pour l'immobilier commercial, les estimations des prêts hypothécaires sont basées sur les facteurs de conversion du DESNZ et du PCAF et sur les facteurs d'intensité énergétique du Chartered Institution of Building Services Engineers (CIBSE) (2021) qui utilisent la surface au sol et le type de propriété. • Accenture fournit des estimations pour l'immobilier direct lorsque les données déclarées ne sont pas disponibles. Ceci est basé sur les facteurs de conversion du DESNZ et les facteurs d'intensité énergétique du Chartered Institution of Building Services Engineers (CIBSE) (2021) qui utilisent la surface au sol et le type de propriété. • Certificats de performance énergétique (CPE) pour les prêts hypothécaires avec libération de valeur nette. Ces données sont fournies dans la base de données du gouvernement britannique pour Leveling Up, Housing & Communities pour l'Angleterre et le Pays de Galles et le gouvernement écossais.

1. Selon la norme PCAF sur les émissions financées, il est suggéré que l'encours de la dette cotée représente la valeur comptable de l'instrument, alors que pour des raisons de données et de modélisation, la valeur de marché actuelle est utilisée. L'utilisation de la valeur marchande n'a pas d'impact significatif sur les émissions absolues déclarées.

2. Certaines informations © 2024. MSCI ESG Research LLC. Reproduit avec autorisation.



Nos indicateurs climatiques

Indicateur des placements souverains

Définition	Cette mesure couvre l'exposition de nos fonds souverains ou d'État et détermine l'indice ND-GAIN (risque physique) et les notes d'intensité des émissions des fonds souverains pour ces États souverains (risque de transition).
Portée	Cette mesure couvre les prêts souverains au sein des fonds d'actionnaires, de compagnies d'assurances et d'assurés et se limite aux émissions de la production souveraine (à l'exclusion des émissions liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la sylviculture).
Units	Indice ND-GAIN : cet indice est mesuré selon une échelle de 0 à 100 (0 représentant la note la plus basse et 100, la note la plus élevée). Émissions de production liée aux fonds souverains : mesurées en tonnes d'équivalent CO ₂ (t éq. CO ₂). Intensité des émissions de la production souveraine : Au niveau des actifs, émissions de gaz à effet de serre (t éq. CO ₂) divisées par le produit intérieur brut (PIB) ajusté à la parité de pouvoir d'achat (PPA) en millions de livres sterling ¹ . Au niveau du portefeuille souverain, moyenne pondérée de l'intensité des émissions de la production souveraine, équivalente aux émissions de la production souveraine attribuées par million de livres sterling investi (t éq. CO ₂ attribuées/million de livres sterling investi).
Méthode de calcul et de déclaration	L'intensité des émissions des fonds souverains est calculée en suivant la méthode employée pour les obligations souveraines publiée par le Partnership for Carbon Accounting Financials en décembre 2022. Pour plus de plus amples renseignements, consultez la section sur les émissions financées ci-dessus. L'indice ND-GAIN (University of Notre Dame's Adaptation Initiative) mesure la vulnérabilité et la préparation d'un pays au changement climatique. Nous mesurons également nos positions souveraines dont l'indice ND-GAIN est inférieur à 50 - il s'agit de pays fortement ou modérément vulnérables aux changements climatiques. Nous représentons graphiquement l'intensité souveraine et l'indice ND-GAIN pour nos expositions souveraines les plus significatives. Une mesure globale des émissions absolues et de l'intensité des émissions souveraines est également fournie pour l'ensemble du portefeuille souverain.
Source	L'indicateur est basé à la fois sur les données relatives à l'exposition des fonds souverains qui sont recueillies à partir des systèmes internes d'Aviva et sur les sources externes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • University of Notre Dame (mesure de l'indice ND-GAIN)²; • Banque mondiale (PIB rajusté en fonction de la PPA)³; • PRIMAP-hist¹ (émissions de GES liées à la production)⁴.

1. Le produit intérieur brut ajusté à la parité du pouvoir d'achat a été converti (de M\$ à M£).

2. Copyright © 2023 University of Notre Dame. Cet indice utilise les données de 2021.

3. Les données de la Banque mondiale fournies sous Creative Common par 4.0 DEED. International Comparison Program, World Bank | World Development Indicators database, World Bank | Eurostat-OECD PPP Programme. © 2024 The World Bank Group, All Rights Reserved. <https://datacatalog.worldbank.org/public-licenses#cc-by>

4. L'ensemble de données historiques concernant les émissions PRIMAP (PRIMAP-hist) réunit les données de la CCNUCC et de plusieurs ensembles de données publiées, afin de créer un ensemble complet des cibles d'émissions de gaz à effet de serre. (Selon la version 2.5 du PRIMAMP-hist.)



Nos indicateurs climatiques

Investir dans des actifs durables

Définition	Notre investissement dans les actifs durables est composé de quatre sous-catégories : actifs verts, actifs durables, obligations sociales et fonds liés à la transition et au climat. Voir le tableau suivant pour plus de détails sur la définition d'un actif durable.
Portée	L'investissement dans des actifs durables couvre les fonds des actionnaires, des participations aux bénéficiaires et des assurés. Le périmètre n'inclut pas les actifs des mandats externes gérés par Aviva Investors.
Unités	En millions de dollars canadiens (\$)
Méthode de calcul et de déclaration	<p>L'investissement dans des actifs durables est présenté à la date de clôture et présente les actifs comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidé IFRS qui répondent à la définition d'un actif durable. Les principales catégories d'actifs comprennent les infrastructures et les actifs immobiliers (directs et de dette), ainsi que les obligations et les prêts cotés. En outre, les actifs sous-jacents sous gestion (AUM) des fonds qui répondent à la définition sont également inclus.</p> <p>Le montant de l'investissement est basé sur la valeur d'origine des investissements comptabilisée au 31 décembre 2023. Lorsque la valeur d'origine n'est pas disponible, les valeurs de marché sont utilisées. Dans la mesure où les valeurs de marché sont utilisées, elles incluront tout mouvement de la valeur de marché au cours de la période ainsi que l'impact des cessions/tirages. Tous les actifs durables hors obligations et immobilier sont valorisés sur une base d'origination. Les obligations sont évaluées sur la base de la valeur de marché.</p>
Source	La métrique est basée sur les données d'actifs collectées à partir des systèmes internes d'Aviva. En ce qui concerne les obligations, les données de la Climate Bonds Initiative (CBI) sont utilisées pour déterminer si les obligations sont des actifs verts, sociaux ou durables (y compris liés à la durabilité). En ce qui concerne les actifs réels (directs et dettes), les méthodologies CBI respectives de sélection des obligations vertes et des obligations durables seront utilisées pour déterminer si les actifs sont des actifs verts ou durables.



Nos indicateurs climatiques

Définition des actifs durables (par catégorie d'actifs) :

Catégorie d'actifs	Actifs verts	Actifs de durabilité	Liens sociaux	Fonds de transition et liés au climat
Infrastructures (direct et dette)	Énergie, transport, eau (y compris les solutions fondées sur la nature), déchets et utilisation des sols. Catégories admissibles selon les critères définissant les obligations vertes de la CBI (2022) - y compris énergie verte (ex. : électricité solaire, énergie éolienne en mer et côtière).	Transport ferroviaire de passagers non électrifié et transports publics urbains à moteur à combustion interne.		
Immobilier (direct et dette)	Catégories admissibles selon les critères définissant les obligations vertes de la CBI (2022), y compris les biens immobiliers dont la cote de rendement énergétique (EPC) est égale ou supérieure à A, et la certification BREEAM est égale ou supérieure à excellente.			
Obligations et prêts	Actifs répondant aux critères définissant les obligations sociales et durables de la CBI et ayant fait l'objet d'un examen externe ¹ .	Actifs répondant aux critères définissant les obligations durables de la CBI (y compris les obligations durables et liées à la durabilité) et ayant fait l'objet d'un examen externe ¹ . Prêts liés à la durabilité qui respectent les principes entourant les prêts liés à la durabilité (SLLP) de la Loan Market Association (LMA) et ayant fait l'objet d'un examen externe ¹ .	Actifs répondant aux critères définissant les obligations sociales et durables de la CBI et ayant fait l'objet d'un examen externe ¹ .	
Fonds				Fonds de transition climatique ² . Fonds de transition sociale. Fonds de transition pour le capital naturel. Fonds de capital de risque pour la lutte contre les changements climatiques et la décarbonation ³ .

1. Un examen externe est une évaluation réalisée par un tiers indépendant et comprend l'assurance d'un tiers, des opinions de seconde partie (SPO), une vérification dans le cadre de la certification Climate Bonds et des notations d'obligations par une agence de notation. Cette évaluation prendra en compte les références vertes, sociales ou de durabilité de l'émission par rapport à un cadre internationalement reconnu (tel que les principes des obligations vertes).

2. Les fonds de transition climatique incluent uniquement les fonds Aviva Investor ; Fonds d'actions européennes pour la transition climatique (CTEF), Fonds commun de transition climatique Canadian Core Plus, Fonds d'actions mondiales pour la transition climatique (CTGE), Fonds de crédit mondial pour la transition climatique (CTGC) et Fonds d'actifs réels pour la transition climatique (CTRA).

3. Cela comprend le Clean Growth Fund (CGF), l'EIP Deep Decarbonization Frontier Fund LLP et l'Environmental Technologies Fund (ETF). Ces fonds ne sont pas gérés par Aviva Investors et nous ne comptabilisons donc que nos investissements directs.



Nos indicateurs climatiques

Pertes liées aux conditions météorologiques

Définition	<p>Le risque physique d'Aviva est mesuré au moyen de la mesure des pertes liées aux conditions météorologiques. L'impact des conditions météorologiques sur notre ratio d'exploitation combiné (REC) ainsi que l'impact réel des pertes météorologiques par rapport aux pertes attendues sont calculés.</p> <p>Le REC est une mesure financière de la rentabilité de souscription des assurances générales (AG), calculée comme le total des coûts de souscription (y compris les sinistres) dans nos entités d'AG, exprimé en pourcentage des primes nettes acquises. Un REC inférieur à 100 % indique une souscription rentable.</p> <p>Les événements météorologiques dans les unités commerciales suivantes sont classés comme événements de catastrophe (CAT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Royaume-Uni : inondations, vents, ondes de tempête et gel; • Irlande : inondations, vents, ondes de tempête et gel; • Canada : inondations, tempêtes de vent, grêle et incendies de forêt.
Portée	<p>Cette mesure s'applique uniquement aux activités d'assurance générale (AG) au Royaume-Uni, en Irlande et au Canada.</p> <p>Au Royaume-Uni et en Irlande, les sinistres liés aux conditions météorologiques comprennent à la fois les sinistres liés à l'attrition et aux catastrophes naturelles, tandis qu'au Canada, les sinistres liés aux intempéries ne prennent en compte que les sinistres liés aux catastrophes naturelles.</p>
Unités	<p>Pertes réelles liées aux conditions météorologiques par rapport aux pertes attendues : pourcentage (%)</p> <p>Impact climatique sur le ratio d'exploitation combiné (REC) d'Aviva : pourcentage (%)</p>
Méthode de calcul et de déclaration	<p>Les pertes attendues liées aux conditions météorologiques sont basées sur la moyenne à long terme (MLT). La MLT prend en compte le volume d'affaires souscrit et la structure de réassurance en place au cours de l'année d'accident concernée.</p> <p>Les pertes réelles liées aux conditions météorologiques sont basées sur les sinistres liés aux conditions météorologiques payés, déclarés et engagés mais non déclarés (IBNR) pour l'année d'accident concernée. Les sinistres climatiques, tant réels qu'attendus, sont présentés nets des programmes de réassurance en place.</p>
Source	<p>La mesure est basée sur les pertes réelles et prévues et les données de réassurance obtenues à partir du système de consolidation financière.</p>



Nos indicateurs climatiques

Objectif de température

Définition	L'indicateur de l'objectif de température de nos placements évalue l'objectif de température d'Aviva par rapport à l'objectif de l'Accord de Paris prévoyant de limiter le réchauffement climatique à bien moins de 2 °C, de préférence à 1,5 °C, au-dessus des niveaux préindustriels. L'augmentation implicite de la température, et l'analyse interne sont utilisées pour calculer la note de l'objectif de température global.
Portée	L'objectif de température est calculé pour les catégories d'actifs suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation implicite de la température : entreprises (crédit, actions et immobilier direct); • Analyse interne : fonds souverains et infrastructures vertes (uniquement les dettes liées à l'infrastructure, ou les investissements directs, classés dans la sous-catégorie des actifs verts selon l'indicateur des actifs durables).
Unités	Degrés Celsius (°C)
Méthode de calcul et de déclaration	L'indicateur est calculé d'après les données suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation implicite de la température : Cette mesure est utilisée pour nos actions cotées, nos obligations et prêts d'entreprises cotées et notre immobilier direct. L'augmentation implicite de la température prend en compte les émissions actuelles des entités détenues et les objectifs de réduction des émissions déclarées, en projetant une série chronologique d'émissions absolues pour chaque entité jusqu'en 2070 pour les émissions de portée 1, 2 et 3. Cette mesure se fonde sur la méthode publiée par MSCI¹ en septembre 2022. • Analyse interne : La note de l'objectif de température pour l'exposition de nos fonds souverains est basée sur une analyse des actions des différents gouvernements et de leur comparaison avec les objectifs de l'Accord de Paris, en tenant compte d'analyses indépendantes menées par des organisations telles que Climate Action Tracker. Une note pour l'objectif de température s'applique à l'infrastructure verte à la suite d'une analyse interne. • Les données susmentionnées sont ensuite agrégées sur la base d'une pondération proportionnelle dans le portefeuille global pour déterminer la note globale de l'objectif de température en degrés Celsius. Aux fins de cette agrégation, lorsqu'une catégorie d'actifs a une couverture de données inférieure à 100 %, la note pondérée des actifs pour lesquels les données sont disponibles est supposé s'appliquer à l'ensemble de la catégorie d'actifs.
Source	L'indicateur est basé sur des données d'actifs collectées à partir des systèmes internes d'Aviva ainsi que sur les données d'augmentation implicite de la température fournies par MSCI ¹ . En outre, les données extraites du site Web de Climate Action Tracker sont utilisées pour calculer la note de l'objectif de température pour l'exposition de nos fonds souverains. Les données de référence du marché sont basées sur l'indice All Country World Index (ACWI) Investable Market Index (IMI) de MSCI.

1. Certaines informations © 2024. MSCI ESG Research LLC. Reproduit avec autorisation.



Nos indicateurs climatiques

Valeur à risque climatique (VaR climatique)

Définition	L'indicateur de VaR climatique est une estimation prospective de l'impact sur notre portefeuille selon différents scénarios climatiques.
Portée	<p>La VaR climatique est calculée pour les catégories d'actifs suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions cotées; • Obligations d'entreprises cotées; • Souverains; • Immobilier (hypothèques immobilières directes et commerciales); • Prêts hypothécaires avec libération de capitaux propres; • Dette d'infrastructure; • Responsabilités d'assurance (assurance générale et assurance-vie).
Unités	Les résultats des produits ne sont actuellement déclarés que qualitativement, compte tenu des limitations actuelles qui incluent la portée et la disponibilité des données, ainsi que l'incertitude associée à certaines des hypothèses sous-jacentes.
Méthode de calcul et de déclaration	<p>Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a identifié des scénarios futurs potentiels en matière de changements climatiques. Chaque scénario décrit une trajectoire potentielle pour les niveaux futurs de gaz à effet de serre et d'autres polluants atmosphériques. À partir de ces scénarios, nous avons considéré ceux qui peuvent être associés aux augmentations de température suivantes d'ici 2100 et aux niveaux d'atténuation requis à l'échelle de l'économie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1,5°C (atténuation agressive); • 2°C (forte atténuation); • 3°C (quelques mesures d'atténuation); • 4°C (pas d'autres mesures d'atténuation). <p>Nous calculons une VaR climatique pour ces quatre scénarios afin de fournir un large éventail de résultats possibles, reflétant différentes projections d'émissions et les augmentations de température associées.</p> <p>La quantification des impacts des changements climatiques est une pratique émergente, avec une incertitude inhérente à l'approche adoptée lors de l'évaluation d'une gamme de scénarios.</p> <p>Nous employons de nombreux jugements dans l'exécution de notre méthodologie. Par exemple, nous appliquons des augmentations aux impacts de la VaR pour tenir compte des impacts indirects du risque physique (par exemple, une croissance économique plus faible, une baisse de la productivité et une perturbation de la chaîne d'approvisionnement), ainsi que des effets de boucles de rétroaction, où ces augmentations sont soumises à des degrés importants de incertitude d'estimation à des températures plus élevées. Il est difficile d'obtenir des données cohérentes sur les émissions sur l'ensemble de notre portefeuille. À mesure que cela deviendra accessible, cela améliorera notre capacité à estimer plus précisément la VaR climatique. La méthodologie actuelle suppose implicitement que les coûts anticipés des changements climatiques ne sont pas pris en compte dans les évaluations des actifs, alors qu'en réalité, il est prévu que la juste valeur actuelle des actifs prenne en compte dans une certaine mesure le risque climatique. En outre, une approche de bilan statique sans aucune mesure de gestion a été utilisée. Un groupe d'experts examine et remet en question la méthodologie et les hypothèses formulées dans la sélection, l'élaboration et la modélisation des impacts financiers selon les scénarios.</p> <p>Il subsiste donc des incertitudes quant à la quantification des risques et occasions liés au climat par notre méthodologie VaR climatique.</p>
Source	La mesure repose à la fois sur les données d'actif et de passif d'assurance qui sont collectées à partir des systèmes internes d'Aviva ainsi que sur les impacts proportionnels de la VaR climatique calculés et fournis par MSCI ¹ pour les obligations, les actions et les avoirs immobiliers. Les données du Climate Wise Transition Risk Framework ² du Cambridge Institute of Sustainable Leadership (CISL) sont utilisées pour modéliser les expositions aux risques de transition pour les actifs d'infrastructure. Les données du Bennett Institute for Public Policy ³ de l'Université de Cambridge sont utilisées pour modéliser l'exposition au risque physique des fonds souverains. Nous exploitons également notre capacité existante de modélisation des catastrophes pour modéliser les expositions aux risques physiques pour les passifs d'assurance générale.

1. Certaines informations © 2024. MSCI ESG Research LLC. Reproduit avec autorisation.

2. Le cadre de gestion des risques de transition ClimateWise aide les investisseurs et les régulateurs à gérer les risques et à saisir les occasions émergentes de la transition vers des émissions faibles en carbone. Il a été élaboré par le Conseil consultatif de ClimateWise Insurance, en s'appuyant sur les recommandations du GIFCC.

3. https://www.bennettinstitute.cam.ac.uk/wp-content/uploads/2020/12/Rising_Climate_Falling_Ratings_Working_Paper.pdf

Rapport d'assurance raisonnable du professionnel en exercice indépendant sur les mesures de performance choisies présentées dans la Déclaration sur les changements climatiques 2023 d'Aviva Canada



Au conseil d'administration et à la direction d'Aviva Canada Inc. (« Aviva Canada »)

Nous avons réalisé une mission d'assurance raisonnable à l'égard des mesures de performance choisies ci-dessous (les « mesures de performance choisies ») d'Aviva Canada pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, telles qu'elles sont présentées dans la Déclaration sur les changements climatiques 2023 d'Aviva Canada (le « rapport »).

Notre mission d'assurance limitée porte sur les mesures de performance choisies suivantes :

Mesures de performance choisies	2023	Numéro de page
Intensité carbonique moyenne pondérée des obligations et des actions	63 tonnes d'éq. CO ₂ par M\$ US de produits des activités ordinaires	42
Investissement en actifs durables	989 M\$ CA	44

Responsabilité d'Aviva Canada à l'égard des mesures de performance choisies

Il incombe à Aviva Canada de préparer les mesures de performance choisies conformément aux critères applicables présentés dans la pièce 1 (les « critères applicables »). Aviva Canada est également responsable de la conception, de la mise en place et du maintien du contrôle interne portant sur la préparation de mesures de performance choisies exemptes d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sous forme d'assurance raisonnable sur les mesures de performance choisies, sur la base des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'assurance raisonnable conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3000 *Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques*.

Cette norme requiert que nous planifions et réalisons la mission de façon à obtenir une assurance raisonnable que les mesures de performance choisies ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une mission réalisée conformément à cette norme permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions des utilisateurs de notre rapport.

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures mises en œuvre relèvent de notre jugement professionnel, et notamment de notre évaluation des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et impliquent l'obtention des éléments probants sur la préparation des mesures de performance choisies conformément aux critères applicables.

Notre mission a notamment compris les procédures suivantes :

- la présentation de demandes de renseignements à la direction pour acquérir une compréhension de l'environnement général de gouvernance et de contrôle interne et des processus de gestion des risques pertinents pour les mesures de performance choisies;
- l'appréciation du caractère approprié des méthodes de quantification et des politiques de déclaration utilisées, et du caractère raisonnable des estimations faites par Aviva Canada;
- l'examen analytique et l'analyse des tendances des mesures de performance choisies;
- la réalisation de tests d'échantillonnage des sources de données sous-jacentes des éléments probants;
- l'appréciation de la présentation d'ensemble des mesures de performance choisies dans la Déclaration sur les changements climatiques 2023.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Rapport d'assurance raisonnable du professionnel en exercice indépendant sur les mesures de performance choisies présentées dans la Déclaration sur les changements climatiques 2023 d'Aviva Canada

Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux règles sur l'indépendance et aux autres règles de déontologie comprises dans les règles ou le code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité 1 *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*. Cette norme exige du cabinet qu'il conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Limites inhérentes importantes

Les données non financières sont assujetties à un plus grand nombre de limites que les données financières, compte tenu de leur nature et des méthodes utilisées pour les déterminer, les calculer, les échantillonner ou les estimer. Les interprétations qualitatives de la pertinence, du caractère significatif et de l'exactitude des données sont assujetties à des hypothèses et à des jugements individuels.

Les données sur les émissions utilisées pour calculer l'intensité carbonique moyenne pondérée des obligations et des actions sont assujetties à des limites inhérentes importantes compte tenu de leur nature et des méthodes utilisées pour établir ces données. La sélection de techniques de mesure différentes mais acceptables peut aboutir à des mesures significativement différentes. La précision des différentes techniques de mesure peut également varier.

Opinion

À notre avis, les mesures de performance choisies d'Aviva Canada pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 ont été préparées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

Objet des mesures de performance choisies et restriction à l'utilisation de notre rapport

Les mesures de performance choisies ont été préparées conformément aux critères applicables pour aider la direction à faire rapport au conseil d'administration. Par conséquent, il est possible que les mesures de performance choisies ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné exclusivement à l'usage d'Aviva Canada.

Nous n'assumons ni n'acceptons aucune responsabilité ou obligation à l'égard d'un tiers relativement à ce rapport.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Toronto (Ontario)
Le 25 juillet 2024

Pièce 1

Mesures de performance choisies et critères

1. Intensité carbonique moyenne pondérée des obligations et des actions

- **Portée** : Exposition d'Aviva Canada aux actions et aux obligations de sociétés cotées de sociétés à forte intensité carbonique, exprimée en tonnes d'éq. CO₂ par M\$ US de produits des activités ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (qui incluent actuellement des émetteurs de GES de portée 1 et 2).
- **Méthode et hypothèses** : Les critères de présentation de l'information utilisés pour calculer l'intensité carbonique moyenne pondérée des obligations et des actions auxquelles Aviva Canada est exposée sont fondés sur le critère de présentation de l'information suivant :
 - Norme mondiale de comptabilisation et de déclaration des émissions de GES : *Global GHG Accounting and Reporting Standard, Part A – Financed Emissions*, deuxième édition, publiée par le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF).

2. Investissement en actifs durables

- **Portée** : Investissement d'Aviva Canada dans des actifs durables, exprimé en millions de dollars canadiens au 31 décembre 2023.
- **Méthode et hypothèses** : Pour consulter les critères de présentation de l'information d'Aviva Canada et connaître les indicateurs de performance clés en matière de durabilité pour l'année 2023, se référer à : <https://www.aviva.com/sustainability/reporting/>.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

PwC Tower, 18 York Street, bureau 2500

Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2

Tél. : +1 416 863-1133, Téléc. : +1 416 365-8215

Téléc. courriel : ca_toronto_18_york_fax@pwc.com;

www.pwc.com/ca

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

Mises en garde

Mise en garde relatives aux changements climatiques

Indicateurs climatiques

Les indicateurs, projections, prévisions et autres déclarations prospectives concernant les changements climatiques utilisés dans le présent document doivent être interprétés avec une certaine prudence, notamment parce qu'ils s'accompagnent d'une incertitude plus grande que, par exemple, les informations financières historiques, notamment en raison de la forte incertitude qui entoure l'évolution des changements climatiques et leurs répercussions.

Les indicateurs climatiques comprennent les éléments suivants :

- Estimations des émissions historiques et des changements climatiques historiques;
- Indicateurs climatiques prospectifs, comme les ambitions, les objectifs, les scénarios, les projections et les prévisions.

Notre compréhension des effets, données, indicateurs et méthodologies relatifs aux changements climatiques ne cesse d'évoluer. Par conséquent, les indicateurs climatiques historiques et prospectifs comportent une incertitude inhérente, et pourraient être moins utiles à la prise de décisions que les indicateurs reposant sur les états financiers historiques. Nous présentons ci-dessous une liste non exhaustive des défis associés à l'utilisation des indicateurs climatiques.

1. Les méthodes d'estimation et de calcul des émissions de GES ou de l'intensité des émissions et d'autres paramètres climatiques varient considérablement

Les multiples cadres et méthodes de calcul des indicateurs climatiques ne sont ni standardisés ni comparables.

Plus particulièrement :

- Certaines méthodes utilisent des données historiques sur les émissions qui émanent de l'entreprise, tandis que d'autres estiment les émissions en fonction de données ou de moyennes sectorielles ou géographiques. De plus, celles qui intègrent les ambitions et les cibles en matière d'émissions n'utilisent pas nécessairement les mêmes critères.
- Les méthodes ne calculent pas de la même manière les émissions de GES des portées 1, 2 et/ou 3. Certaines n'utilisent que les données de portée 1, d'autres les données des portées 1 et 2, et d'autres encore prennent en compte les émissions de GES des trois portées.
- Il y a des méthodes qui prennent en compte les émissions historiques cumulées de GES, et d'autres intègrent des évaluations ponctuelles de l'intensité des émissions.

Il y a un risque que les indicateurs climatiques donnent lieu à des surestimations ou à des sous-estimations.

2. Les indicateurs climatiques sont complexes et reposent sur de nombreux jugements et hypothèses

Les indicateurs et les données climatiques s'appuient sur des hypothèses sous-jacentes concernant les politiques, les technologies et d'autres questions liées aux changements climatiques qui sont incertaines ou inconnues à l'heure actuelle.

Une évolution importante de ces variables peut invalider ces hypothèses et, par conséquent, les indicateurs et les données climatiques qui en découlent.

Plus particulièrement :

- Les scénarios de température prennent généralement appui sur un ensemble d'hypothèses qui tiennent compte des politiques mondiales ou régionales existantes ou prévues, ou des projections sociodémographiques qui reposent sur le maintien du statu quo, ainsi que des projections relatives aux progrès technologiques (y compris les émissions négatives et les technologies de séquestration). Ces hypothèses pourraient ne pas se produire comme prévu.
- Certaines hypothèses visent à compenser les lacunes en matière de données, par exemple les tendances passées concernant les émissions, ou la comparabilité et la fiabilité des ambitions et des objectifs des entreprises. Ces hypothèses peuvent s'avérer erronées et ne pas représenter fidèlement les données réelles.

Les questions de conception se rapportant aux émissions financées posent certains problèmes, notamment en ce qui concerne l'attribution des émissions aux multiples catégories d'actifs investis et aux activités financées.

Les émissions financées résultant de la détention de 1 % d'une entreprise correspondent à 1 % de ses émissions; les émissions d'un portefeuille peuvent faire l'objet d'une double comptabilisation si les émissions financées globales incluent les émissions en amont et en aval de la portée 3 pour chaque entreprise sous-jacente.

Le calcul se complexifie énormément pour d'autres activités, par exemple si une institution financière est la contrepartie ou l'un des multiples souscripteurs dans le cadre d'un financement.

Il y a un risque que le jugement exercé ou que les estimations ou hypothèses utilisées se révèlent erronées.



Mises en garde

3. Manque de données exhaustives, uniformisées, précises, vérifiables, fiables, cohérentes et comparables sur les changements climatiques.

Les risques et les occasions liés aux changements climatiques, leurs répercussions potentielles et les indicateurs qui en découlent dépendent de l'accès à des données exhaustives, uniformisées, précises, vérifiables, fiables, cohérentes et comparables sur les changements climatiques. Comme d'autres secteurs, le secteur de l'assurance doit faire face au défi que représentent la disponibilité et la qualité des données.

Plus particulièrement :

- Les données des contreparties ou des clients concernant les changements climatiques peuvent ne pas être disponibles; si elles le sont, elles sont généralement de qualité variable. Par conséquent, elles peuvent ne pas être exhaustives, uniformisées, exactes, vérifiables, fiables, cohérentes ou comparables.
- Les entreprises peuvent s'appuyer sur des informations agrégées s'appuyant sur des données sectorielles générales provenant de tiers, et pouvant être préparées de manière inadéquate en utilisant des méthodes, des interprétations ou des hypothèses non standardisées.
- Les données sont plus difficilement accessibles pour certaines catégories d'actifs, et elles peuvent également présenter des lacunes, notamment pour les entreprises privées, qui sont comblées au moyen de données de substitution ou d'autres données, telles que les moyennes sectorielles, établies dans chaque cas selon une méthode propre.

- Il n'y a aucun fournisseur unique, mondial et intersectoriel produisant de manière adéquate et systématique des données permettant l'analyse des émissions et l'évaluation des risques physiques et transactionnels pour l'ensemble des transactions et des portefeuilles d'investissement.
- Bien que les organismes de réglementation et de normalisation exigent des entreprises qu'elles communiquent davantage de données vérifiées sur les changements climatiques, et ce, dans tous les secteurs, il reste que les données nécessaires ne sont pas toujours disponibles.
- La disponibilité de données sur les changements climatiques, la classification des industries, l'utilisation de l'énergie et l'efficacité énergétique, y compris celle des informations utilisées comme substitut de ces données (par exemple, la cote de rendement énergétique EPC) dépend d'une pluralité de sources publiques, privées et civiles. Historiquement, les données climatiques étaient de nature environnementale, et les données météorologiques étaient produites par des organismes gouvernementaux. À l'heure actuelle, le défi consiste à trouver des sources pertinentes (si elles existent), à valider et à nettoyer les données, puis à les rendre accessibles sous une forme ou un format standard.

L'évolution des normes d'information, de la compréhension scientifique des changements climatiques et des lois mondiales et régionales pourrait avoir une incidence importante sur les indicateurs, les ambitions et les objectifs contenus dans la présente Déclaration. Ceux-ci pourraient donc s'avérer difficilement comparables avec les indicateurs, les ambitions et les objectifs communiqués dans les Déclarations ultérieures, car certaines informations sont susceptibles d'être modifiées, mises à jour, recalculées et retraitées.

Les indicateurs, données, modèles et scénarios climatiques reposent sur un grand nombre d'incertitudes, d'hypothèses, de jugements, d'opinions, d'estimations, de prévisions et de données non historiques; les technologies de mesure, les méthodes analytiques et les services qui les soutiennent n'en sont qu'à leurs balbutiements.

Il en résulte que la qualité et l'interopérabilité de ces modèles, technologies et méthodes sont également à un stade relativement précoce.

Les importantes lacunes en matière de données dans les secteurs, les sous-secteurs et les catégories d'actifs où sont faits les investissements représentent un obstacle non seulement dans la gestion des risques liés aux changements climatiques et dans l'élaboration de stratégies d'atténuation et d'adoption, mais aussi dans certaines autres activités, comme l'analyse du risque de crédit et des investissements, dont les processus sont fondés sur des données.

En résumé, les informations contenues dans cette Déclaration présentent de grandes incertitudes et des risques importants susceptibles de faire en sorte que le Groupe ne soit pas en mesure de réaliser les plans, les attentes, les estimations, les ambitions, les objectifs ou les projections y étant décrits.

Certaines de ces informations ont été ou peuvent avoir été obtenues auprès de sources publiques, ou d'autres sources, et Aviva ne les a pas vérifiées de manière indépendante. Aviva ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie quant à l'exhaustivité, l'exactitude ou l'authenticité de ces informations, ou à leur adéquation à une fin particulière.

Autres déclarations prospectives

Le présent document contient des déclarations prospectives concernant certains plans et objectifs actuels d'Aviva et ses attentes concernant sa situation financière, sa performance, ses résultats, ses initiatives stratégiques et ses objectifs, et il se peut que nous communiquions d'autres déclarations de cette nature, de manière verbale ou écrite.

Les déclarations prospectives comprennent, entre autres, les projections, les estimations, les engagements, les plans, les approches, les ambitions et les objectifs (y compris les engagements, les ambitions, les buts et les objectifs en matière de durabilité). Les déclarations contenant des verbes comme « croire », « avoir l'intention de », « s'attendre à », « prévoir », « prédire », « anticiper », « chercher à », « viser » et « pouvoir », des verbes au futur ou au conditionnel, des mots comme « perspectives », « objectif », « projet », « plan », « probable », « cible », « but », « orientation », « tendances », « futur », « estimations » et « potentiel » ainsi que des



Mises en garde

mots au sens apparenté constituent des déclarations prospectives.

Par définition, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes. En conséquence, certains facteurs pourraient influencer de manière importante les résultats réels par rapport aux résultats présentés dans ces déclarations.

Ces facteurs sont, par exemple :

- Les mesures réglementaires portant sur les changements climatiques et les questions plus générales entourant la durabilité;
- L'élaboration de normes et d'interprétations, y compris l'évolution des exigences et des pratiques en matière de déclaration sur la durabilité; et la capacité du Groupe Aviva, en collaboration avec les gouvernements et d'autres parties prenantes, à mesurer, gérer et atténuer efficacement les impacts des changements climatiques et des questions plus larges liées à la durabilité.

Une description détaillée d'autres facteurs pertinents figure dans le rapport annuel le plus récent d'Aviva, disponible sur son site Web à <https://www.aviva.com/reports>.

En raison de ces incertitudes et risques, les lecteurs sont avertis de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives contenues dans le présent document ne sont à jour qu'à la date à laquelle ces déclarations sont faites et nous ne nous engageons pas à mettre à jour nos déclarations prospectives, sauf si la loi applicable l'exige, et nous ne fournissons aucune déclaration, assurance ou garantie que la survenance des événements exprimés ou implicites dans les déclarations prospectives se produiront réellement.

Utilisation des données de MSCI

Certaines informations contenues dans le présent document (les « informations ») proviennent de MSCI Inc., MSCI ESG Research LLC, ou de leurs sociétés affiliées (« MSCI »), ou de fournisseurs d'informations (collectivement les « parties de MSCI ») et peuvent avoir été utilisées pour calculer des scores, des signaux ou d'autres indicateurs. Les informations sont réservées à un usage interne et ne peuvent être reproduites ou diffusées en tout ou partie sans autorisation écrite préalable. Les informations ne peuvent pas être utilisées ni constituer une offre d'achat ou de vente, ni une promotion ou une recommandation de tout titre, instrument ou produit financier, stratégie de trading ou indice, et ne doivent pas non plus être considérées comme une indication ou garantie de toute performance future. Certains fonds peuvent être basés sur ou liés à des indices MSCI, et MSCI peut être rémunéré en fonction des actifs sous gestion du fonds ou d'autres mesures. MSCI a établi une barrière d'information entre la recherche indiciaire et certaines informations.

Aucune information en elle-même ne peut être utilisée pour déterminer quels titres acheter ou vendre ou quand les acheter ou les vendre. Les informations sont fournies « telles quelles » et l'utilisateur assume l'intégralité des risques ou toute utilisation qu'il peut faire ou permettre de faire des informations. Aucune partie de MSCI ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des informations, et chacune décline expressément toute garantie expresse ou implicite.

Aucune partie de MSCI ne pourra être tenue responsable des erreurs ou omissions liées aux informations contenues dans le présent document, ni aucune responsabilité pour tout dommage direct, indirect, spécial, punitif, consécutif ou tout autre dommage (y compris les derniers bénéfiques), même si elle est informée de la possibilité d'un tel dommage.

Aviva Canada

10, Aviva Way, bureau 100
Markham (Ontario) L6G 0G1
1-800-387-4518
www.aviva.ca

Aviva Canada sur les réseaux sociaux

